

Rapport de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

**Addis-Abeba
13-16 juillet 2015**



Nations Unies • New York, 2015

Merci de recycler



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence	4
Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	4
Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens	50
Pouvoirs des représentants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	51
II. Organisation des travaux et autres questions d'organisation	52
A. Date et lieu de la Conférence	52
B. Participation	52
C. Ouverture de la Conférence	54
D. Adoption du règlement intérieur	54
E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	54
F. Élection des autres membres du Bureau	55
G. Organisation des travaux, y compris création de la grande commission	56
H. Pouvoirs des représentants à la Conférence	56
I. Documentation	56
III. Débat général sur le financement du développement	57
IV. Travaux de la grande commission	68
V. Tables rondes multipartites	69
VI. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	99
VII. Adoption du document final de la Conférence	101
VIII. Adoption du rapport de la Conférence	102
IX. Clôture de la Conférence	103
Annexe	
Liste des documents	104

Chapitre I

Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1*

Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, S'étant réunie à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Adopte*, à titre de document final de la Conférence, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), dont le texte est reproduit en annexe à la présente résolution;

2. *Recommande* que l'Assemblée générale approuve, à sa soixante-neuvième session, le Programme d'action d'Addis-Abeba qu'elle a adopté.

Annexe

Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)

I. Un cadre global de financement du développement pour l'après 2015

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts-représentants, réunis à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, affirmons notre volonté politique résolue de relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires. Nous réaffirmons, en nous en inspirant, le Consensus de Monterrey de 2002¹ et la Déclaration de Doha de 2008². Nous entendons éliminer la faim et la pauvreté et réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Nous nous engageons à respecter tous les droits de l'homme, dont le droit au développement. Nous assurerons l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous attacherons à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et nous orienterons résolument vers un système économique mondial qui ne laissera de côté aucun pays et aucun individu, en assurant un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures.

2. En septembre 2015, l'ONU accueillera un sommet qui adoptera un programme de développement ambitieux et novateur pour l'après-2015, et notamment des

* Adoptée à la 8^e séance plénière, le 16 juillet 2015; pour le débat, voir chap. VII.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7) chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution 63/239, annexe.

objectifs de développement durable. La mise en œuvre de ce programme exigera des moyens d'exécution tout aussi ambitieux et viables. Nous nous sommes réunis pour mettre en place un cadre prospectif global et pour nous engager à prendre des mesures concrètes axées sur la réalisation de ce programme. Notre action comporte les trois volets suivants: assurer le suivi des engagements et dresser le bilan de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha; renforcer davantage encore le cadre de financement du développement durable et les moyens de mise en œuvre du programme de développement universel pour l'après-2015; et redynamiser et renforcer le suivi du financement pour le développement afin de nous assurer que nos engagements sont respectés et évalués en temps opportun et de manière adéquate, ouverte, opportune et transparente.

3. Nous constatons que, depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, le monde a enregistré, dans l'ensemble, d'importants progrès. L'activité économique et les flux financiers ont connu une forte expansion. Nous avons beaucoup progressé en ce qui concerne la mobilisation, auprès de nombreux acteurs, de ressources financières et techniques destinées au développement. Les avancées réalisées dans les domaines de la science, des techniques et de l'innovation ont renforcé le potentiel dont nous disposons pour atteindre nos objectifs de développement. De nombreux pays, dont des pays en développement, ont mis en place des schémas directeurs qui ont permis d'accroître la mobilisation des ressources nationales et d'atteindre de plus hauts niveaux de croissance économique et de progrès social. La part des pays en développement dans le commerce mondial a augmenté et, tout en continuant de se faire sentir, le poids de la dette a diminué dans de nombreux pays pauvres. Ces progrès ont favorisé une réduction considérable du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et une progression appréciable vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

4. En dépit de ces avancées, de nombreux pays, particulièrement des pays en développement, continuent de faire face à des difficultés considérables et certains ont enregistré de nouveaux reculs. Dans de nombreux pays, les inégalités se sont fortement aggravées. Les femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale, et aussi les peuples autochtones ne peuvent toujours pas participer pleinement à la vie économique. Alors que le programme de Monterrey n'a pas encore été intégralement mis en œuvre, de nouveaux écueils sont apparus et des besoins considérables restent à satisfaire sur la voie de la réalisation du développement durable. La crise économique et financière de 2008 a mis au jour les risques et les vulnérabilités du système économique et financier international. À l'échelle mondiale, les taux de croissance se situent maintenant à leurs niveaux d'avant la crise. Les chocs que produisent les crises économiques et financières, les conflits, les catastrophes naturelles et les épidémies se répandent rapidement dans le monde fortement interdépendant qui est le nôtre. La dégradation de l'environnement, les changements climatiques et d'autres risques liés à l'environnement pourraient compromettre les progrès enregistrés et les perspectives d'avenir. Nous devons veiller à ce que l'action que nous menons en faveur du développement renforce la résilience face à ces menaces.

5. Il existe des solutions qui consisteraient, par exemple, à renforcer les cadres réglementaires, ainsi que les politiques et les finances publiques, à libérer le potentiel transformateur de la société et du secteur privé et à promouvoir des changements dans les domaines du financement et aussi des modes de consommation et de production en vue de favoriser le développement durable. Nous

sommes conscients que la mise en place de mesures d'encouragement appropriées, le renforcement des cadres nationaux et internationaux consacrés aux politiques et à la réglementation, la cohérence de ces structures, la mobilisation du potentiel des sciences, des techniques et de l'innovation, la réduction de la fracture technologique et le renforcement des compétences à tous les niveaux jouent un rôle fondamental dans la marche vers le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Nous réaffirmons que la liberté, les droits de l'homme, la souveraineté nationale, la bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux et la mise en place d'institutions efficaces, comptables de leurs actes, ouvertes et démocratiques jouent un rôle essentiel dans la mobilisation et l'utilisation efficaces et transparentes des ressources. Nous réaffirmons également l'ensemble des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³.

6. Nous réaffirmons que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durables, ouverts à tous et équitables. Nous réaffirmons la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous prenons à nouveau l'engagement d'adopter et de consolider des politiques viables, une législation ayant force exécutoire et des mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'à l'homme et d'éliminer la violence et la discrimination sexistes sous toutes leurs formes.

7. Nous sommes conscients que l'investissement en faveur des enfants et des jeunes joue un rôle primordial dans la réalisation d'un développement ouvert à tous, équitable et durable pour les générations présentes et futures et nous reconnaissons la nécessité de soutenir les pays qui éprouvent des difficultés particulières à procéder aux investissements nécessaires dans ce domaine. Nous réaffirmons qu'il importe au plus haut point de promouvoir et de protéger les droits de tous les enfants et aussi de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit oublié.

8. Nous sommes conscients qu'il importe de répondre aux difficultés et aux besoins spéciaux des pays en proie à des situations particulières, notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Nous réaffirmons que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe des pays les plus vulnérables, ont besoin d'un appui international renforcé pour surmonter les difficultés structurelles auxquelles se heurte la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons qu'il importe de trouver des réponses aux problèmes et aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, compte tenu de la nécessité d'assurer la transformation structurelle de leurs économies, de tirer parti des avantages du commerce international et de se doter de systèmes de transport

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

efficaces. Nous réaffirmons en outre qu'en matière de développement, les petits États insulaires demeurent un cas particulier en raison de leur petite taille, de leur isolement, de la faible diversité de leurs ressources et de leurs exportations et de leur vulnérabilité face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale. Nous réaffirmons également la nécessité d'opérer une transformation socioéconomique constructive en Afrique et aussi la nécessité de répondre aux besoins spécifiques et divers des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, et notamment de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. À cet égard, nous soutenons la mise en œuvre des stratégies et des programmes d'action pertinents, tels que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul⁴, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement⁵ et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁶, et réaffirmons qu'il importe de soutenir le nouveau cadre de développement intitulé « Agenda 2063 de l'Union africaine » et son plan d'action décennal, un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique dans les 50 ans à venir et son programme continental inscrits dans les résolutions de l'Assemblée générale relatives au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les pays en conflit ou sortant d'un conflit exigent également une attention particulière. Nous mesurons les problèmes de développement que posent les conflits, qui non seulement entravent le développement mais peuvent aussi réduire à néant des décennies d'avancées. Nous constatons les déficits de financement en matière de consolidation de la paix, ainsi que l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous prenons note des principes énoncés dans le New Deal par le Groupe g7+ des pays qui sont ou ont été touchés par des conflits.

9. Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne peut surestimer le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement. Nous respecterons la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, sans perdre de vue les règlements et les engagements internationaux pertinents. Dans le même temps, les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique mondiale renforcée, fonctionnant en synergie et de manière cohérente. Les processus destinés à mettre au point et à rendre accessibles, à l'échelle mondiale, les connaissances, les techniques et les compétences appropriées revêtent également un caractère essentiel. Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs, ainsi qu'à redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable.

⁴ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. I et II.

⁵ Résolution 69/15, annexe.

⁶ Résolution 69/137, annexe II.

10. Le partenariat mondial consolidé et redynamisé en faveur du développement durable, piloté par les gouvernements, permettra de renforcer la coopération internationale en vue de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les partenariats multipartites et les ressources, les connaissances et le savoir-faire que possèdent le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique et universitaire, les mécènes et les fondations, les parlements, les autorités locales, les volontaires et d'autres parties prenantes rempliront des fonctions importantes qui consisteront à mobiliser et à partager les connaissances, les compétences, les techniques et les ressources financières, à accompagner l'action des gouvernements et à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, particulièrement dans les pays en développement. Ce partenariat mondial devra tenir compte du fait que le programme de développement pour l'après-2015 et, notamment, les objectifs de développement durable sont de portée universelle et valables pour tous les pays, où ils devront prendre en compte les réalités, les ressources, les besoins et le niveau de développement ainsi que les politiques et les priorités nationales. Nous nous emploierons, en collaboration avec tous les partenaires, à garantir l'avènement d'un avenir viable, équitable, ouvert à tous, pacifique et prospère. Nous serons tous tenus responsables, vis-à-vis des générations futures, de la suite que nous réserverons aux engagements que nous prenons aujourd'hui.

11. La réalisation d'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015 et, notamment, de tous les objectifs de développement durable exigera, en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, une démarche tout aussi ambitieuse, globale et novatrice, associant différentes ressources et intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Cette action devrait s'appuyer sur des institutions efficaces, responsables et ouvertes, des politiques viables et la bonne gouvernance à tous les niveaux. Nous définirons des mesures et remédierons aux déficiences critiques concernant le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, en vue de mobiliser leurs importantes synergies, de manière à que la réalisation d'un objectif en favorise d'autres. Nous avons donc identifié une série de questions transversales susceptibles de donner lieu à ces synergies.

12. **Assurer la protection sociale et la prestation de services publics essentiels pour tous.** En vue d'éradiquer, partout, la pauvreté sous toutes ses formes et de mener à bien les tâches inachevées liées aux OMD, nous nous associons à un nouveau pacte social. À ce titre, nous mettrons en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, viables sur le plan budgétaire et adaptés aux contextes nationaux, y compris des socles de protection sociale, en accordant une attention particulière aux personnes les plus démunies parmi celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et aux plus vulnérables, dont les personnes handicapées, les personnes autochtones, les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Nous encourageons par ailleurs les pays à envisager de fixer des objectifs de dépenses adaptés au contexte national, concernant des investissements de qualité à consacrer à des services essentiels pour tous, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, en accord avec les stratégies nationales de développement durable. Nous mettrons tout en œuvre pour répondre aux besoins de toutes les communautés en proposant des services de qualité qui utilisent de façon efficiente les ressources. Nous nous engageons à mobiliser un appui international résolu en faveur de ces actions et nous envisageons

de réfléchir à des modalités cohérentes de financement qui permettent de mobiliser des ressources additionnelles, en nous appuyant sur l'expérience des pays.

13. **Intensifier la lutte contre la faim et la malnutrition.** Il est inadmissible que près de 800 millions de personnes souffrent d'une sous-alimentation chronique et n'aient pas accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive. Dans la mesure où la majorité des pauvres vivent dans les zones rurales, nous soulignons la nécessité d'assurer durablement la sécurité alimentaire, la redynamisation du secteur agricole et la promotion du développement rural, particulièrement dans les pays en développement, ces mesures étant à même de favoriser sensiblement la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Nous soutiendrons l'agriculture durable, y compris l'exploitation forestière, la pêche et l'élevage. Nous prendrons également des mesures pour lutter contre la malnutrition et la faim qui touchent les pauvres des zones urbaines. Conscients de la très grande ampleur des investissements à réaliser dans ces domaines, nous encourageons l'accroissement des investissements tant publics que privés. À cet égard, nous prenons acte des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires⁷, ainsi que des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale⁸, adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Nous prenons acte des initiatives du Fonds international pour le développement agricole visant à mobiliser des investissements qui permettent aux populations des zones rurales vivant dans la pauvreté d'améliorer leur sécurité alimentaire, leur nutrition et leurs revenus et de renforcer leur résilience. Nous apprécions à sa juste valeur l'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que de la Banque mondiale et d'autres banques de développement. Nous prenons également acte du rôle complémentaire que jouent les filets de sécurité sociale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans cette optique, nous saluons la Déclaration de Rome sur la nutrition⁹ et le Cadre d'action¹⁰, qui sont susceptibles d'offrir des options et des stratégies permettant d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Nous nous engageons, par ailleurs, à accroître les investissements publics, qui jouent un rôle stratégique dans le financement de la recherche, des infrastructures et des initiatives en faveur des pauvres. Nous nous attacherons davantage à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et nous accorderons une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices, ainsi qu'aux coopératives agricoles et aux réseaux d'exploitants agricoles. Nous invitons les organismes compétents à renforcer leur coordination et leur collaboration dans ces domaines, dans le respect de leurs mandats respectifs. Il convient de soutenir ces actions en améliorant l'accès aux marchés, en instaurant un climat interne et international favorable et en renforçant la coordination des nombreuses initiatives prises dans ce domaine, y compris les initiatives régionales telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document C 2015/20, appendice D.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document CL 144/9 (C 2013/20), appendice D.

⁹ Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe I.

¹⁰ Ibid., annexe II.

Nous nous emploierons également à réduire sensiblement les pertes après récolte et le gaspillage des denrées alimentaires.

14. Mettre en place une nouvelle instance en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures. La concrétisation de nombreux objectifs que nous nous sommes fixés exige la réalisation d'investissements dans des infrastructures résilientes touchant aux transports, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement pour tous. Pour combler les lacunes qui existent en matière d'infrastructures à l'échelle mondiale, y compris le déficit de 1 000 milliards à 1 500 milliards de dollars qu'enregistrent annuellement les pays en développement, nous faciliterons la construction d'infrastructures durables, accessibles, résilientes et de qualité dans les pays en développement, grâce à un renforcement de l'appui technique et financier. Nous saluons le lancement de nouvelles initiatives relatives aux infrastructures et destinées à combler ces lacunes, notamment la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, le Global Infrastructure Hub, la Nouvelle Banque de développement, l'Asia Pacific Project Preparation Facility, le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, du Groupe de la Banque mondiale, et l'Africa50 Infrastructure Fund, ainsi que l'accroissement du capital de la Société interaméricaine d'investissement. Nous recommandons la mise en place d'une instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui jouera un rôle clef dans la réalisation des objectifs de développement durable et qui s'inspirera des mécanismes multilatéraux de collaboration existants, pilotés par les banques multilatérales de développement. Cette instance se réunira périodiquement pour améliorer l'harmonisation et la coordination entre, d'une part, les initiatives nouvelles ou anciennes relatives aux infrastructures, les banques multilatérales ou nationales de développement, les organismes des Nations Unies et, d'autre part, les institutions nationales, les partenaires de développement et le secteur privé. Elle encouragera l'expression d'opinions plus diversifiées, provenant notamment des pays en développement, l'occasion étant ainsi donnée à ces voix de mettre au jour et d'aborder les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, particulièrement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. Elle mettra en lumière les possibilités d'investissement et de coopération et veillera à la viabilité environnementale, sociale et économique des investissements.

15. Promouvoir une industrialisation inclusive et durable. Nous tenons à souligner l'importance cruciale que revêt le développement industriel pour les pays africains, en tant que source vitale pour la croissance économique, la diversification économique et la création de la valeur ajoutée. Nous nous attacherons à promouvoir un développement industriel inclusif et durable, afin de relever les grands défis que posent, par exemple, la croissance et l'emploi, les ressources et l'efficacité énergétique, la pollution et les changements climatiques, le partage des connaissances, l'innovation et l'inclusion sociale. Dans cette optique, nous nous félicitons de la coopération engagée avec le système des Nations Unies, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en vue de promouvoir les liens entre le développement des infrastructures, l'industrialisation inclusive et durable et l'innovation.

16. Assurer un plein emploi productif et un travail décent pour tous et promouvoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Pour permettre à tous de tirer parti de la croissance, nous ferons du plein emploi productif et du travail décent pour tous des objectifs fondamentaux de nos stratégies

nationales de développement. Nous encouragerons la participation pleine et entière des femmes et des hommes, y compris les personnes handicapées, au marché du travail structuré. Nous notons que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui créent la majorité des emplois dans de nombreux pays, n'ont souvent pas accès au financement. Nous nous engageons à œuvrer, en collaboration avec les acteurs privés et les banques de développement, à la promotion d'un accès adéquat, facile et stable au crédit en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances pour tous, particulièrement les jeunes et les entrepreneurs. Nous nous emploierons à promouvoir des stratégies nationales appelées à jouer un rôle clef dans la satisfaction des besoins et des aspirations des jeunes. Nous nous engageons également, d'une part, à élaborer et à mettre en œuvre, avant la fin de 2020, une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes et, d'autre part, à mettre en application le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

17. Protéger nos écosystèmes dans l'intérêt de tous. Toutes nos actions doivent s'appuyer sur notre volonté résolue de protéger et de préserver notre planète et nos ressources naturelles, notre biodiversité et notre climat. Nous nous engageons à instituer un plan directeur et des cadres cohérents relatifs au financement, à la commercialisation et aux techniques, en vue de protéger, de gérer et de restaurer nos écosystèmes, y compris les écosystèmes marins et terrestres, et de promouvoir leur utilisation durable, d'assurer la résilience, de réduire la pollution et de lutter contre les changements climatiques, la désertification et la dégradation des sols. Nous savons combien il importe d'éviter les activités préjudiciables. Les États, les entreprises et les ménages devront tous modifier leurs comportements en vue d'adopter des modes de consommation et de production viables. Nous nous emploierons à promouvoir la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable, y compris la communication d'informations relatives aux répercussions de leurs activités sur l'environnement, la société et la gouvernance, afin de contribuer à assurer la transparence et la responsabilisation. Les investissements publics et privés consacrés aux innovations et aux techniques non polluantes seront nécessaires même si, à elles seules, les techniques nouvelles ne peuvent se substituer aux mesures destinées à éviter les gaspillages ou à utiliser efficacement les ressources naturelles.

18. Promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Nous soulignons le fait qu'il importe, d'une part, de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en vue de la réalisation du développement durable et, d'autre part, de créer des institutions efficaces, comptables de leurs actes et inclusives à tous les niveaux. La bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'accès, dans des conditions d'égalité, à des systèmes judiciaires équitables et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites feront partie intégrante de nos interventions.

19. Le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, peut se réaliser dans le cadre d'une relance du partenariat mondial pour le développement durable, soutenue par les politiques et les mesures définies dans le présent programme d'action.

II. Domaines d'intervention

A. Ressources publiques intérieures

20. Dans tous les pays, les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de notre poursuite commune du développement durable et donc des Objectifs de développement durable. Forts des résultats considérables obtenus dans beaucoup de pays depuis la conférence de Monterrey, nous restons soucieux de renforcer encore la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures. Nous constatons que les ressources intérieures sont avant tout engendrées par la croissance économique, moyennant un environnement favorable à tous les niveaux. Pour atteindre nos objectifs il faut des politiques sociales, environnementales et économiques bien conçues, comprenant des mesures budgétaires anticycliques, une marge de manœuvre budgétaire adéquate, une bonne gouvernance à tous les niveaux et des institutions démocratiques et transparentes répondant aux besoins de la population. Le climat de l'activité économique intérieure doit être favorable, et nous devons notamment renforcer le respect de la légalité et lutter contre la corruption à tous les niveaux et sous toutes ses formes. La société civile, une presse indépendante et les autres acteurs non étatiques ont également un rôle important à jouer.

21. Les faits montrent que l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et leur pleine et égale participation à l'économie et à la direction de celle-ci sont des conditions indispensables pour réaliser le développement durable et améliorer de façon appréciable la croissance économique et la productivité. Nous sommes désireux, par le choix de nos politiques, de promouvoir une société sans exclusive. Nous adopterons et appliquerons une législation non discriminatoire, mettrons en place une infrastructure sociale et des politiques de développement durable et nous faciliterons une participation réelle et égale des femmes à l'économie en leur accordant un accès égal au processus de décision et aux postes de direction.

22. Nous constatons que des ressources publiques intérieures supplémentaires appréciables, complétées au besoin par une aide internationale, seront d'importance critique pour le développement durable et pour atteindre les Objectifs de développement durable. Nous nous engageons à améliorer l'administration fiscale, par des systèmes fiscaux modernisés et progressifs, par une politique fiscale mieux conçue et par une collecte plus efficace des impôts. Nous nous attacherons à améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et le rendement de notre fiscalité, notamment en élargissant l'assiette fiscale et en continuant de nous efforcer à intégrer le secteur informel dans l'économie formelle, en fonction des caractéristiques de chaque pays. À ce sujet, nous renforcerons la coopération internationale pour aider à accroître la capacité des pays en développement notamment par une meilleure aide publique au développement (APD). Nous saluons les efforts accomplis par certains pays pour définir les objectifs et les calendriers de l'amélioration des recettes publiques intérieures dans le cadre de leur stratégie de développement durable et nous aiderons les pays en développement qui en ont besoin à atteindre ces objectifs.

23. Nous n'épargnerons aucun effort pour réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer complètement, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale. Nous

réduirons aussi les possibilités d'évasion fiscale et envisagerons d'introduire dans toutes les conventions fiscales des clauses réprimant les abus. Nous faciliterons la divulgation des données fiscales aux autorités fiscales compétentes et la transparence fiscale aussi bien dans les pays d'origine que les pays de destination, notamment en assurant la transparence de toutes les transactions financières entre les pouvoirs publics et les entreprises. Nous nous assurerons que toutes les entreprises, y compris les entreprises multinationales, paient bien des impôts aux autorités des pays où a lieu l'activité économique et où la valeur ajoutée est créée, conformément à la législation et aux politiques nationales et internationales.

24. Nous prenons note du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Nous invitons les autres régions à se livrer à des exercices similaires. Pour combattre les flux financiers illicites, nous invitons le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les Nations Unies à aider les pays d'origine comme les pays de destination. Nous invitons également les institutions internationales et organisations régionales appropriées à publier des estimations du volume des flux financiers illicites et leur composition. Nous repérerons, évaluerons et combattons les risques de blanchiment d'argent, notamment en appliquant au mieux les normes du Groupe d'action financière relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et sur le financement du contre-terrorisme. En même temps, nous encouragerons un échange d'informations entre les institutions financières pour éviter que la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme n'ait pour effet de restreindre l'accès aux services financiers.

25. Nous engageons instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention des Nations unies contre la corruption¹¹ et nous engageons les parties à examiner son application. Nous ferons en sorte que la Convention soit un instrument efficace pour décourager, détecter, prévenir et combattre la corruption active et passive, pour poursuivre les auteurs de faits de corruption et pour récupérer et restituer les avoirs volés au pays d'origine. Nous encourageons la communauté internationale à adopter des pratiques optimales sur la restitution des actifs volés. Nous soutenons l'Initiative des Nations Unies et de la Banque mondiale pour le recouvrement des actifs volés et d'autres initiatives internationales qui encouragent le recouvrement des actifs volés. Nous préconisons en outre une mise à jour des conventions contre la corruption et leur ratification. Nous nous efforcerons d'éliminer les paradis fiscaux et tout ce qui crée des incitations au transfert à l'étranger d'actifs volés et de flux financiers illicites. Nous nous appliquons à renforcer la réglementation à tous les niveaux pour améliorer encore la transparence et la responsabilisation des institutions financières et du secteur des entreprises ainsi que des administrations publiques. Nous renforcerons la coopération internationale et les institutions nationales chargées de lutter contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

26. Les pays fortement dépendants des exportations de ressources naturelles se heurtent à des difficultés particulières. Nous encourageons l'investissement dans la création de valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles et la diversification de l'activité productive, et nous nous engageons à éliminer progressivement les incitations fiscales excessivement avantageuses s'appliquant à ces investissements en particulier dans les industries extractives. Nous réaffirmons

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

que chaque État exerce pleinement sa souveraineté permanente sur l'ensemble de ses ressources naturelles et sur son activité économique. Nous soulignons combien il importe d'assurer la transparence et la responsabilisation de toutes les entreprises, notamment dans les industries extractives. Nous encourageons les pays à appliquer les mesures propres à assurer la transparence et nous prenons acte des initiatives volontaires telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Nous continuerons à diffuser les pratiques optimales et à encourager l'apprentissage par les pairs et la création de capacités pour la négociation des contrats aboutissant à des accords équitables et transparents relatifs aux concessions, aux recettes et aux droits d'exploitation, ainsi qu'au suivi de l'application des contrats.

27. Nous nous engageons à intensifier la coopération fiscale internationale. Nous engageons les pays, conformément à leurs capacités et leur situation propres, à travailler ensemble pour renforcer la transparence et adopter des politiques appropriées notamment l'obligation pour les entreprises multinationales de faire connaître pays par pays aux autorités fiscales les activités menées dans tous les pays où elles opèrent, l'accès des autorités compétentes à l'information sur le propriétaire effectif et, au besoin, la réalisation progressive de l'échange automatique d'informations fiscales entre les autorités fiscales avec une assistance aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés qui en auraient besoin. Les incitations fiscales peuvent parfois être un instrument approprié. Cependant, pour mettre un terme à une surenchère fiscale ruineuse, les pays devraient entamer des pourparlers volontaires sur les incitations fiscales, dans des instances régionales et internationales.

28. La coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et nous soulignons qu'il faut tenir compte de tous les besoins et capacités différents de tous les pays, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. Nous accueillons avec satisfaction la participation des pays en développement ou de leurs réseaux régionaux à cette activité et nous préconisons de tout faire pour que ces efforts profitent à tous les pays sans exclusive. Nous accueillons aussi avec satisfaction les efforts en cours, notamment les travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales, et tenant compte du travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le Groupe des 20 sur l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des profits. Nous approuvons le renforcement des réseaux régionaux d'administrateurs fiscaux. Nous prenons note des efforts en cours, notamment ceux du Fonds monétaire international sur la création de capacités et l'initiative de l'OCDE intitulée « inspecteurs des impôts sans frontières ». Nous constatons la nécessité d'une assistance technique par le canal de la coopération multilatérale, régionale, latérale et Sud-Sud, en fonction des différents besoins des pays.

29. Nous affirmons qu'il faut que la coopération et le dialogue entre les autorités fiscales nationales sur les questions fiscales internationales soit sans exclusive. À ce sujet, nous accueillons avec satisfaction l'action du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et en particulier de ses sous-comités. Nous avons décidé de continuer à chercher à améliorer ses ressources afin de le rendre plus efficace encore et d'augmenter ses capacités opérationnelles. À cette fin, nous augmenterons la fréquence de ses sessions, pour la porter à deux par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail. Nous intensifierons la participation de ce comité aux travaux du Conseil économique et social grâce à la

réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer encore le traitement intergouvernemental des questions fiscales. Les membres du Comité continueront à rendre compte directement au Conseil économique et social. Nous continuons à engager instamment les États membres à soutenir le Comité et ses organes subsidiaires, au moyen du fonds d'affectation spéciale volontaire, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment pour faciliter une participation accrue des experts des pays en développement aux réunions de ses sous-comités. Les membres du Comité, qui agiront en leur qualité d'experts, seront choisis dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration fiscale. Les gouvernements proposeront des candidats suivant le principe d'une répartition géographique équitable afin que différents systèmes fiscaux soient représentés, puis le Secrétaire général désignera les membres du Comité, en concertation avec les États Membres.

30. Nous renforcerons les mécanismes nationaux de contrôle, notamment les cours des comptes nationales, ainsi que, au besoin, les autres institutions de contrôle indépendant. Nous augmenterons la transparence et la participation égale des femmes et des hommes à la budgétisation et encourageons une budgétisation et un suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité des sexes. Nous établirons un cadre transparent pour la passation des marchés publics, instrument stratégique indispensable pour renforcer le développement durable. Nous prenons note du travail du Partenariat pour un gouvernement ouvert, qui encourage la transparence, la responsabilisation et la réactivité des gouvernements à l'opinion des administrés, dans le but d'améliorer la qualité des institutions de gouvernement et des services publics.

31. Nous réaffirmons notre volonté de rationaliser les subventions inefficaces sur les combustibles fossiles, qui encouragent leur gaspillage, en éliminant les distorsions qui faussent le marché, selon les caractéristiques de chaque pays et éventuellement en restructurant la fiscalité et en éliminant progressivement celles de ces subventions qui sont néfastes afin de tenir compte de leurs effets sur l'environnement, mais tout en tenant pleinement compte des besoins et des caractéristiques des pays en développement et en réduisant au minimum les conséquences adverses possibles sur leur développement, de façon à protéger les pauvres et les populations affectées.

32. Les maladies non transmissibles font peser un fardeau très lourd sur les pays développés comme sur les pays en développement. Ces coûts sont particulièrement lourds pour les petits États insulaires en développement. Nous constatons en particulier que dans le cadre d'une stratégie détaillée de prévention et de contrôle de ces maladies, les prix et les mesures fiscales pesant sur le tabac peuvent être un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac et donc les coûts des soins de santé, et que ces mesures pourraient dégager un flux de recettes qui permettraient de financer le développement dans beaucoup de pays.

33. Si elles fonctionnent bien, les banques nationales et régionales de développement peuvent contribuer au financement du développement durable, en particulier dans les segments du marché du crédit où les banques commerciales ne sont pas vraiment présentes et où il existe de vastes lacunes dans le financement, mais il faudrait pour cela des modalités de prêt et des garanties sociales et environnementales appropriées. Cela concerne les domaines tels que les équipements collectifs durables, l'énergie, l'agriculture, l'industrialisation, la

science, la technologie et l'innovation, ainsi que la finance équitable et le financement des microentreprise, petites et moyennes entreprises. Nous constatons que ces banques nationales et régionales de développement peuvent aussi jouer un rôle anticyclique précieux, notamment durant les crises financières, quand les institutions privées deviennent frileuses. Nous engageons les banques nationales et régionales de développement à accroître leur contribution dans ces secteurs et nous engageons en outre les acteurs internationaux publics et privés compétents à soutenir ces banques dans les pays en développement.

34. Nous constatons que les décisions sur les dépenses et les investissements de développement durable sont maintenant souvent prises au niveau territorial, qui a rarement les capacités techniques et technologiques adéquates ou les moyens de financement et le soutien nécessaires. Nous nous engageons donc à intensifier la coopération internationale pour mieux aider les municipalités et autres autorités locales. Nous aiderons les municipalités et collectivités locales et en développement en particulier dans les PMA et dans les petits États insulaires en développement, à réaliser des équipements résistant aux risques et écologiquement rationnels, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'adduction d'eau et de l'assainissement, ainsi que des constructions durables et résistantes au moyen de matériaux locaux. Nous nous efforcerons d'aider les collectivités locales à mobiliser les recettes nécessaires. Nous contribuerons à l'urbanisation viable à terme et profitant à tous, et au renforcement des liens économiques, sociaux et environnementaux entre les zones urbaines, périurbaines et rurales en améliorant la planification nationale et régionale du développement dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable. Nous aiderons à améliorer la gestion de la dette et, au besoin, à établir ou renforcer des marchés d'obligations municipales pour aider les collectivités territoriales à financer les investissements nécessaires. Nous encourageons aussi les opérations de prêt des institutions financières et des banques de développement parallèlement aux mécanismes de réduction des risques tels que ceux prévus par l'Agence multilatérale de garantie des investissements, tout en gérant le risque de change. En menant ces efforts, nous encouragerons la participation des habitants aux décisions qui les touchent telles que par exemple l'amélioration de l'adduction d'eau potable et des moyens d'assainissement. D'ici à 2020, nous augmenterons le nombre des villes et des établissements humains qui auront adopté des politiques et des plans cohérents d'insertion sociale, l'amélioration de l'efficacité des ressources, l'atténuation des effets du changement climatique et les moyens d'adaptation à ceux-ci et d'augmentation de la capacité de résistance aux catastrophes. Nous développerons et appliquerons des méthodes globales de gestion du risque de catastrophe à tous les niveaux conformément au Cadre de Sendai¹². À ce sujet, nous soutiendrons la capacité nationale et locale de prévention et d'adaptation et d'atténuation des effets des chocs extérieurs, et de gestion des risques.

B. Entreprise privée et finances intérieures et internationales

35. L'entreprise privée, l'investissement, l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises

¹² Résolution 69/283, annexe II.

à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous les invitons à s'engager comme partenaires dans le processus de développement, à investir dans les domaines critiques pour le développement durable et à passer à des modes de production et de consommation plus viables à terme. Nous saluons la croissance appréciable de l'activité du secteur privé intérieur et de l'investissement international depuis la conférence de Monterrey. Les flux internationaux de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct (IED) et un système financier international stable sont des compléments essentiels des efforts de développement national. Néanmoins, il existe des lacunes dans les investissements réalisés dans plusieurs secteurs essentiels pour le développement durable. L'investissement étranger direct est concentré dans quelques secteurs, dans beaucoup de pays en développement, et bien souvent il se désintéresse des pays qui en auraient le plus besoin; en outre les capitaux internationaux sont souvent orientés vers le court terme.

36. Nous élaborerons des politiques et, au besoin, nous renforcerons la réglementation pour mieux faire converger les incitations adressées au secteur privé et les objectifs publics, notamment les mesures qui incitent le secteur privé à adopter des pratiques viables à terme, et des politiques qui encouragent des investissements de qualité réalisés pour le long terme. Les États doivent prendre des mesures pour créer les conditions favorables, à tous les niveaux, et le cadre réglementaire nécessaire pour encourager l'entreprise et le dynamisme du secteur des entreprises. La conférence de Monterrey nous a donné pour tâche d'instaurer un climat d'investissement qui soit transparent, stable et prévisible, de façon que tous les contrats soient scrupuleusement appliqués, et qui respecte les droits de propriété, ancrés dans des politiques et des institutions macro-économiques solides. Beaucoup de pays ont fait des progrès remarquables dans ce domaine. Nous continuerons à promouvoir et à créer des conditions intérieures et internationales favorables à un investissement du secteur privé qui soit viable à terme et qui profite à tous, avec des règles transparentes et stables et des conditions justes et équitables de concurrence propices à la réalisation des politiques de développement national.

37. Nous encouragerons le secteur des entreprises dynamiques et fonctionnelles, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents tels que les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme¹³ et les normes de droit du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant¹⁴ et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les États qui sont parties à ces accords. Nous nous réjouissons du nombre grandissant d'entreprises qui ont adopté un modèle d'activité qui tienne compte des effets sur l'environnement, la société et les institutions de gouvernement, de leurs activités et nous engageons toutes les autres à faire de même. Nous encourageons l'investissement d'impact, c'est-à-dire ayant un impact non financier, autre que le simple retour sur investissement. Nous encouragerons des pratiques d'entreprise viables à terme, incluant notamment au besoin les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la publication des résultats des entreprises, les pays devant décider du juste équilibre à trouver entre

¹³ A/HRC/17/31, annexe.

¹⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531

les directives volontaires et les règles obligatoires. Nous encourageons les entreprises à adopter des principes de responsabilité dans l'activité et l'investissement et nous soutenons à cet égard le travail accompli sous l'égide du Pacte mondial des Nations Unies. Nous nous efforcerons d'harmoniser les diverses initiatives prises sur l'entreprise et le financement viables à terme, en veillant à repérer les lacunes, notamment s'agissant de l'égalité des sexes, et en renforçant les mécanismes et incitations à la conformité.

38. Nous constatons l'importance de l'adoption de réglementations robustes reposant sur l'appréciation du risque dans toutes les activités d'intermédiation financière depuis la micro finance jusqu'à la banque internationale. Certaines mesures d'atténuation des risques peuvent avoir des conséquences imprévues, par exemple celle de compliquer l'accès aux services financiers des micros, petites et moyennes entreprises. Nous chercherons à nous assurer que nos politiques et notre réglementation sont bien favorables à la stabilité des marchés financiers et encouragent de façon équilibrée l'ouverture à tous des services financiers, avec une protection adéquate du consommateur. Nous nous efforcerons de définir des politiques, notamment une réglementation des marchés financiers, au besoin comprenant des incitations à investir le long de la filière d'investissement, et qui soient conformes aux indicateurs de performance et de viabilité à long terme et réduisent la volatilité excessive.

39. Beaucoup de gens, en particulier des femmes, n'ont toujours pas accès aux services financiers et n'ont pas de compétences financières élémentaires, ce qui est pourtant une condition de leur bonne insertion sociale. Nous nous efforcerons d'élargir l'accès aux services financiers formels pour tous. Nous adopterons nos stratégies d'ouverture financière à tous en consultation avec les acteurs compétents et nous ferons figurer l'ouverture financière comme objectif de politique générale dans la réglementation financière conformément aux priorités et aux législations nationales. Nous encouragerons nos banques commerciales à s'ouvrir à tous, notamment à ceux qui se heurtent actuellement à des obstacles dans l'accès aux services financiers et à l'information. Nous soutiendrons aussi au besoin les institutions de microfinance, les banques de développement, les banques agricoles, les opérateurs de réseaux de téléphonie mobile, les réseaux d'agents, les coopératives, les banques postales et les caisses d'épargne. Nous encouragerons l'utilisation d'instruments novateurs, notamment les transactions bancaires sur téléphone mobile, les plates-formes de paiement et le paiement numérisé. Nous développerons l'apprentissage par les pairs et l'échange d'expérience entre pays et régions, notamment par le canal de l'Alliance pour l'inclusion financière et des organisations régionales. Nous nous engageons à renforcer le développement des capacités des pays en développement notamment par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies pour le développement, et nous encouragerons la coopération et la collaboration entre les initiatives visant à améliorer l'inclusion financière.

40. Nous constatons la contribution positive des travailleurs migrants à une croissance et un développement durables profitant à tous dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. Les transferts de salaire des travailleurs migrants, dont la moitié sont des femmes, vont généralement à leur famille, avant tout pour couvrir une partie des besoins des ménages destinataires. On ne saurait confondre ce phénomène avec les autres flux financiers internationaux tels que les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement et les autres sources publiques de financement du développement. Nous veillerons à ce que des

services financiers adéquats et abordables soient bien offerts aux travailleurs migrants et à leur famille aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Nous nous efforcerons de ramener le coût de transaction moyen des transferts de salaire des travailleurs migrants en 2030 au plus tard à moins de 3 % du montant transféré. Nous sommes particulièrement préoccupés par le coût élevé des transferts de salaire dans les filières dont le volume est faible et le coût est élevé. Nous nous efforcerons de ramener à moins de 5 % en 2030 les commissions perçues sur les transferts de salaire dans toutes les filières, sans oublier la nécessité d'assurer une couverture adéquate de ces services, en particulier en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Nous aiderons les autorités nationales à réduire les principaux obstacles à la progression des transferts de salaires des travailleurs migrants, et notamment la tendance de certaines banques à abandonner ce type de prestation, de façon à faciliter l'accès de tous les travailleurs migrants à des services de transfert international de fonds. Nous améliorerons la coordination entre les autorités réglementaires nationales pour éliminer les obstacles que rencontrent les prestataires de services non bancaires de transfert des salaires des travailleurs migrants dans l'accès à l'infrastructure de paiement, et encouragerons les conditions nécessaires à un transfert moins coûteux, plus rapide et plus sûr des salaires des travailleurs migrants aussi bien dans le pays d'origine que les pays bénéficiaires, notamment en facilitant le fonctionnement à des conditions compétitives et transparentes de ce marché. Nous exploiterons les technologies nouvelles, encouragerons une alphabétisation financière et l'inclusion financière, et améliorerons la collecte des données.

41. Nous sommes attachés à réaliser l'égalité, avec les hommes, des droits des femmes et des filles et de leurs possibilités d'accéder aux décisions politiques et économiques et à la répartition des ressources, et à éliminer les obstacles à la participation des femmes à l'économie. Nous prenons la résolution d'entreprendre des réformes législatives et administratives pour donner aux femmes l'égalité avec les hommes des droits exercés sur les ressources économiques, notamment s'agissant de l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et aux autres formes de propriété, au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles et aux nouvelles technologies appropriées. Nous encouragerons en outre le secteur privé à contribuer à l'égalité des sexes en s'efforçant d'assurer aux femmes un emploi à temps complet et productif et un travail décent, en respectant le principe de l'égalité de rémunération à travail égal, d'accorder aux femmes l'égalité des chances, et à les protéger contre la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail. Nous approuvons les principes de l'autonomisation des femmes définis par ONU-Femmes et par le Pacte mondial des Nations Unies, et nous encourageons à augmenter l'investissement dans les entreprises détenues par des femmes.

42. Nous saluons la croissance rapide des donations philanthropiques et l'importante contribution financière et non financière apportée par les philanthropes à la réalisation de nos objectifs communs. Nous constatons la flexibilité et la capacité d'innovation et de prise de risque des donateurs philanthropiques et leur aptitude à lever des fonds supplémentaires par des partenariats à acteurs multiples. Nous encourageons les autres donateurs à se joindre à ceux qui apportent déjà une contribution. Nous saluons les efforts faits pour augmenter la coopération entre les acteurs philanthropiques, les gouvernements et les autres acteurs du développement. Nous préconisons une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation dans le domaine de la philanthropie. Nous encourageons les

donateurs philanthropiques à tenir dûment compte des situations locales et à respecter les politiques et priorités nationales. Nous nous engageons aussi les philanthropes à envisager de gérer leurs donations en les orientant vers des investissements d'impact, qui retiennent comme critère d'investissement non seulement le profit mais aussi l'impact non financier.

43. Les microentreprises, petites et moyennes entreprises en particulier celles qui sont la propriété de femmes ont souvent du mal à obtenir des moyens de financement. Pour encourager les opérations de prêt à ces entreprises, la réglementation financière doit permettre une utilisation de formes de garantie non classiques, ménager des exceptions appropriées aux règles de capitalisation minimale, et réduire les coûts d'entrée et de sortie afin d'encourager la concurrence et permettre aux institutions de microfinance de mobiliser l'épargne en recevant des dépôts. Nous nous appliquerons à aider les institutions financières à entreprendre des évaluations plus coûteuses des demandes de crédit, notamment par des programmes de formation et en établissant, au besoin, des bureaux de crédit. Les banques nationales de développement, les coopératives de crédit et d'autres institutions financières nationales peuvent jouer un rôle vital dans l'accès aux services financiers. Nous encourageons les banques de développement internationales et nationales à financer les microentreprises, petites et moyennes entreprises, notamment dans l'industrie manufacturière, en ouvrant des lignes de crédit à leur intention et en leur fournissant une assistance technique. Nous saluons le travail accompli par la Société financière internationale et d'autres initiatives prises dans ce domaine, et nous encourageons la création de capacités et l'échange de connaissances au niveau régional et mondial. Nous reconnaissons aussi le potentiel des nouveaux véhicules d'investissement tels que les fonds de capitaux à risque orientés vers le développement, éventuellement avec des partenaires publics, le financement mixte, les divers instruments de réduction des risques et les structures novatrices de financement de la dette entrant dans le cadre réglementaire de la gestion des risques. Nous encouragerons aussi la création de capacités dans ces domaines.

44. Pour répondre aux besoins de financement à plus long terme, nous nous emploierons à développer les marchés financiers nationaux, en particulier, au besoin, les marchés des obligations à long terme et des assurances notamment des assurances des récoltes à des conditions n'entraînant pas de distorsions de prix. Nous cherchons aussi à renforcer la supervision prudentielle, les modalités de compensation et de liquidation des transactions et la gestion des risques. Nous soulignons que les marchés financiers régionaux sont un bon moyen d'augmenter l'échelle et la profondeur des marchés, ce qui n'est pas toujours réalisable quand les dimensions des marchés nationaux sont trop faibles. Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation des opérations de prêt dans les monnaies nationales par les banques multilatérales de développement et nous encourageons la croissance de ce type de transaction. Nous encourageons les banques de développement à faire largement usage des instruments de gestion des risques, notamment la diversification. Nous constatons que la nature des investissements internationaux de portefeuille a évolué au cours des 15 dernières années et que les investisseurs étrangers peuvent maintenant jouer un rôle appréciable dans les marchés des capitaux de certains pays en développement, ainsi que l'importance d'une bonne maîtrise de la volatilité ainsi introduite. Nous améliorerons le soutien international au développement des marchés financiers des pays en développement en particulier

dans les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous nous efforcerons de renforcer la création de capacités dans ce domaine notamment par des réunions régionales, interrégionales et mondiales facilitant l'échange de connaissances, l'assistance technique et le partage des données.

45. Nous constatons l'importance de la contribution de l'investissement direct, notamment l'investissement étranger direct, au développement durable, en particulier quand les projets sont conformes aux stratégies de développement durable nationales et régionales. Les politiques suivies par les gouvernements peuvent renforcer les retombées positives des investissements étrangers directs, sous forme notamment de savoir-faire et de technologie, ou de l'établissement de liens avec les fournisseurs intérieurs, ou encore en encourageant l'intégration des entreprises locales, notamment les microentreprises, les petites et les moyennes entreprises des pays en développement dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales. Nous encourageons les organismes de promotion des investissements, notamment, à concentrer leur action sur la préparation des projets. Nous accorderons la priorité aux projets les plus prometteurs pour la création d'emplois à plein temps et productifs et le travail décent pour tous, l'adoption de modes de consommation et de production durables, la transformation structurelle et l'industrialisation viable à terme, la diversification économique et l'agriculture. Sur le plan international, nous soutiendrons ces efforts par une aide financière et technique et la création de capacités, ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les organismes des pays d'origine et des pays de destination des investissements. Nous étudierons l'utilisation possible d'assurances et de garanties des investissements, en particulier par le canal de l'AMGI et au moyen de nouveaux instruments financiers, pour susciter l'investissement étranger direct dans les pays en développement notamment les PMA, les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral, ainsi que les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

46. Nous notons avec préoccupation que beaucoup de PMA n'attirent toujours pas les investissements étrangers directs qui leur permettraient de diversifier leur économie, malgré une amélioration du climat de l'investissement dans ces pays. Nous prenons la résolution d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion des investissements à l'intention des PMA. Nous offrirons également une aide financière et technique à la préparation des projets et à la négociation des contrats, un soutien consultatif à la résolution des différends liés aux investissements, à l'accès à l'information sur les facilités d'investissements et l'assurance et les garanties contre les risques telles que celles offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements, comme le demandent les PMA. Les petits États insulaires en développement, quant à eux, ont des difficultés pour avoir accès aux crédits internationaux en raison des caractéristiques structurelles de leur économie. Les PMA vont continuer à améliorer le climat de l'activité économique. Nous redoublerons également d'efforts pour combler le déficit de financement et remédier à la faiblesse des investissements directs, causes de difficultés pour les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, et aussi de nombreux pays à revenu intermédiaire, pays en conflit et pays sortant d'un conflit. Nous encourageons l'utilisation de mécanismes et de partenariats novateurs pour stimuler la participation des capitaux internationaux privés au fonctionnement de ces économies.

47. Nous constatons que divers obstacles retardent l'investissement privé dans l'infrastructure, aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Cette insuffisance de l'investissement est due en partie à la rareté des plans d'équipement et des projets bancables bien préparés, s'ajoutant à l'insuffisance des structures incitatives du secteur privé, qui ne sont pas nécessairement adaptées à l'investissement dans de nombreux projets à long terme, et à la perception du risque par les investisseurs. Pour desserrer ces contraintes, nous ferons figurer dans nos stratégies nationales de développement durable des plans d'investissement dans des ouvrages d'équipement de qualité et robustes, tout en renforçant les conditions favorables à l'activité intérieure. Sur le plan international, nous apporterons un soutien technique pour aider les pays à traduire leurs plans en filières de projets concrets et en projets réalisables, notamment des études de faisabilité, la négociation de contrats complexes et la gestion des projets. À ce sujet, nous prenons note du programme de l'Union africaine pour le développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA). Nous constatons avec préoccupation la diminution des opérations de prêt d'équipement des banques commerciales. Nous engageons les organismes normatifs à signaler les ajustements qui encourageraient l'investissement à long terme dans le cadre d'un contrôle prudentiel robuste. Nous encourageons les nouveaux investisseurs institutionnels à long terme, tels que les caisses de pension et les fonds souverains, qui gèrent de vastes capitaux, à allouer un pourcentage plus élevé de ces capitaux aux ouvrages d'équipement, en particulier dans les pays en développement. À ce sujet, nous encourageons les investisseurs à prendre des mesures pour stimuler l'investissement à long terme, notamment par un examen des structures de rémunération et des critères de performance.

48. Nous constatons que l'investissement public et l'investissement privé ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans le financement des infrastructures, notamment par le canal des banques de développement, des institutions de financement du développement et des instruments et mécanismes tels que les partenariats public-privé, le financement mixte, qui allie le financement public concessionnel et le financement privé aux conditions commerciales et des connaissances spécialisées provenant du secteur public et du secteur privé, les véhicules financiers à vocation spéciale, le financement des projets sans recours, les instruments de réduction des risques et les fonds communs de placement. Les instruments mixtes tels que les partenariats public-privé servent à réduire les risques afférents à des investissements déterminés et à stimuler un financement supplémentaire par les soins du secteur privé dans l'ensemble des principaux secteurs de développement répondant aux politiques et aux priorités régionales, nationales et territoriales en matière de développement durable. Pour exploiter le potentiel des instruments mixtes de financement pour le développement durable, il faut prêter attention à la structure la plus indiquée et à l'utilisation des instruments mixtes de financement. Les projets utilisant ce type de financement et notamment les partenariats public-privé doivent partager les risques et prévoir une rémunération équitable, inclure des mécanismes bien précis de responsabilité et obéir aux normes sociales et environnementales du pays. Nous faciliterons donc la conclusion de partenariats public-privé, notamment en vue de la planification, la négociation des contrats de la gestion, de la comptabilité de la budgétisation des passifs éventuels. Nous nous engageons aussi à tenir des discussions transparentes, ouvertes et sans exclusive au moment d'élaborer et d'adopter des directives et une documentation pour l'utilisation des partenariats public-privé, et à nous appuyer sur une base de

connaissances et à échanger, dans les instances régionales et mondiales, les enseignements acquis.

49. Nous encouragerons l'investissement public et privé dans l'équipement énergétique et l'adoption d'écotechnologies énergétiques, notamment pour la capture et la séquestration du carbone. Nous augmenterons substantiellement la part des énergies renouvelables et doublerons le rythme mondial d'amélioration de l'efficacité et de la conservation énergétiques, dans le but d'assurer un accès universel à des services énergétiques d'un prix abordable, fiables, modernes et durables pour tous en 2030 au plus tard. Nous intensifierons la coopération internationale pour fournir une aide adéquate et faciliter l'accès à la recherche sur la technologie des énergies propres, nous développerons les infrastructures et améliorerons le niveau technologique pour fournir des services énergétiques modernes et viables à terme dans tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Nous accueillons avec satisfaction l'Initiative du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous, qui est un cadre utile, et notamment ses pôles régionaux, et au besoin la formulation de plans d'action et de prospectus d'investissement au niveau national. Nous appelons à l'action pour donner suite à ces recommandations, qui permettraient sans doute de lever plus de 100 milliards de dollars d'investissements annuels en 2020, moyennant des initiatives venant du marché, des partenariats et de la mobilisation des banques de développement. Nous reconnaissons les facteurs de vulnérabilité et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, et nous saluons l'initiative Power Africa, la vision du NEPAD pour la production d'électricité en Afrique et le réseau de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) pour l'énergie renouvelable dans les petits États insulaires.

C. Coopération internationale pour le développement

50. Le financement international joue un rôle important de complément aux efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques en interne, s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables et les moins dotés en ressources internes. Notre ambitieux programme est notablement exigeant en ce qui concerne les budgets et les moyens publics, ce qui suppose un soutien international plus ample et plus efficace, y compris des financements concessionnels et non concessionnels. Nous nous félicitons de l'augmentation de toutes les formes de financement international public depuis Monterrey et nous sommes déterminés à accentuer nos efforts respectifs de soutien au programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes conscients que nous avons en partage des objectifs communs et des ambitions communes consistant à renforcer la coopération internationale pour le développement et à en maximiser l'efficacité, l'efficience, la transparence, les effets et les résultats. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'élaboration des principes qui doivent régir nos efforts respectifs visant à accroître l'impact de notre coopération. Nous continuerons d'approfondir notre dialogue en vue de parvenir à une compréhension commune et à un meilleur partage des connaissances.

51. Nous nous félicitons de l'augmentation du volume de l'APD enregistrée depuis Monterrey. Nous estimons néanmoins préoccupant que de nombreux pays soient encore en retrait par rapport à leurs engagements en matière d'APD et nous réitérons qu'il demeure capital que ces engagements soient honorés. Les

fournisseurs d'APD réaffirma leurs engagements respectifs en la matière, notamment l'engagement pris par nombre de pays développés d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour le ratio APD/RNB et l'objectif de 0,15 % à 0,20 % pour ce même ratio dans le cas de l'aide aux pays les moins avancés. Nous exhortons tous les autres à redoubler d'efforts en vue d'accroître leur APD et de faire des efforts concrets supplémentaires en vue d'atteindre les objectifs y relatifs. Nous nous félicitons de la décision de l'Union européenne réaffirmant son engagement collectif de celle-ci à parvenir à l'objectif de 0,7 % pour le ratio APD/RNB dans les délais afférents au programme de développement pour l'après-2015 et énonçant son engagement à atteindre collectivement et à court terme l'objectif de 0,15 % à 0,20 % de ce même ratio s'agissant de l'aide de aux pays les moins avancés, en visant le ratio de 0,20 % dans les délais établis par le programme pour l'après-2015. Nous encourageons les fournisseurs d'APD à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés.

52. Nous sommes conscients qu'il importe de concentrer les ressources les plus concessionnelles sur les pays où les besoins sont les plus grands et la capacité de mobiliser d'autres ressources la plus faible. À cet égard, nous notons avec une grande préoccupation le recul de la part de l'APD consacrée aux pays les moins avancés et nous nous engageons à inverser cette évolution. Nous jugeons encourageant le fait que certains consacrent au moins 50 % de leur APD aux pays les moins avancés.

53. Nous soulignons qu'il importe de mobiliser au plan interne un soutien accru en faveur de la réalisation des objectifs en matière d'APD, notamment par une sensibilisation accrue du public, la présentation de données sur l'efficacité de l'aide et la démonstration de ses résultats concrets. Nous encourageons les pays partenaires à tirer parti des progrès réalisés s'agissant de veiller à ce que l'APD soit mise efficacement au service des buts et objectifs de développement. Nous encourageons la publication de plans prospectifs qui rendent à l'avenir la coopération pour le développement plus claire, prévisible et transparente, conformément aux processus de budgétisation nationaux. Nous exhortons les pays à suivre et signaler les affectations de ressources pour l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes.

54. Un usage important du financement international public, de l'APD notamment, consiste à susciter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. Il peut contribuer à améliorer la collecte de l'impôt et aider à renforcer en interne des environnements favorables et mettre en place des services publics essentiels. Il peut aussi servir à débloquer des fonds supplémentaires par le biais de mécanismes de financement mixte ou centralisé et d'atténuation des risques, notamment pour les infrastructures et autres investissements qui contribuent au développement du secteur privé.

55. Nous engagerons des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'APD et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et nous affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris.

56. La coopération Sud-Sud constitue un élément important de la coopération internationale pour le développement en tant que complément, et non substitut, à la

coopération Nord-Sud. Nous sommes conscients de son importance accrue, de son histoire différente et de ses particularités, et nous soulignons que la coopération Sud-Sud devrait être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs. Elle doit continuer d'être guidée par les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et des avantages mutuels.

57. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous encourageons les pays en développement à accentuer volontairement leurs efforts visant à renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud¹⁵. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

58. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement convenus d'un commun accord. Nous alignerons les activités sur les priorités nationales, notamment en réduisant leur fragmentation, en accélérant le passage à une aide non liée, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des pays qui sont le plus dans le besoin. Nous favoriserons la prise en main des activités par les pays eux-mêmes, le primat des résultats et le renforcement des systèmes nationaux, le recours à des approches fondées sur des programmes chaque fois que cela se justifie, le renforcement des partenariats pour le développement, la réduction des coûts de transaction et l'accroissement de la transparence et de la responsabilisation mutuelle. Nous ferons en sorte que le développement soit plus efficace et prévisible en fournissant aux pays en développement, de manière régulière et en temps voulu, des données indicatives sur le soutien prévu à moyen terme. Nous prolongerons ces efforts dans le cadre du Forum de la coopération pour le développement du Conseil économique et social et, à cet égard, nous tiendrons également compte des efforts faits dans d'autres instances pertinentes telles que le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, de manière complémentaire. Nous envisagerons aussi de ne pas exiger des exonérations d'impôt sur les biens et services fournis de gouvernement à gouvernement, en commençant par renoncer au remboursement des taxes sur la valeur ajoutée et des taxes sur les importations.

59. Nous sommes conscients que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁶ et la Conférence des Parties à cet instrument est la principale instance intergouvernementale habilitée à négocier, au plan international, une intervention mondiale face aux changements climatiques. Nous nous félicitons de l'appel de Lima en faveur de l'action en matière de climat¹⁷ et nous estimons

¹⁵ Résolution 64/222, annexe.

¹⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

¹⁷ FCCC/CP/2014/10/Add.1.

encourageant l'engagement pris par la Conférence des Parties de parvenir, lors de sa réunion à Paris en 2015, à un accord ambitieux qui soit applicable à toutes les Parties et conforme au principe de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives, compte tenu des différences entre les situations nationales.

60. Nous réaffirmons qu'il importe d'honorer intégralement les engagements existants en vertu des conventions internationales, s'agissant notamment des changements climatiques et des défis globaux connexes. Nous sommes conscients qu'il faudra accroître le financement, toutes sources confondues, y compris les sources bilatérales et multilatérales publiques et privées et les sources alternatives, afin d'investir dans de multiples domaines, notamment en faveur d'un développement à faible émission de carbone et climatiquement résilient. Nous sommes conscients que, dans le contexte de mesures d'atténuation et de transparence significatives concernant la mise en œuvre, les pays développés se sont fixé comme objectif de mobiliser collectivement auprès de diverses sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement. Nous sommes conscients de la nécessité de se doter de méthodes transparentes d'établissement de rapports sur le financement dans le domaine du climat et nous nous félicitons des travaux en cours dans le cadre de la Convention.

61. Nous nous félicitons de la réussite en temps voulu du premier processus de mobilisation des ressources du Fonds vert pour le climat, qui devient ainsi le plus grand fonds spécifiquement consacré au climat et est en mesure de démarrer ses activités de soutien aux pays en développement parties à la Convention. Nous nous félicitons également de la décision du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat concernant le démarrage du processus d'approbation des projets et programmes au plus tard à sa troisième réunion en 2015, ainsi que de sa décision relative au processus officiel de reconstitution des ressources du Fonds. Nous nous félicitons en outre de la décision du Conseil d'administration de viser à terme une répartition équilibrée 50/50 en équivalents-dons entre l'atténuation et l'adaptation et de se donner pour objectif d'affecter au minimum 50 % des fonds destinés à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables, notamment aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays africains. Il importe de continuer de soutenir les efforts visant à combler les lacunes qui subsistent quant aux capacités de mobilisation et de gestion des financements nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

62. Nous sommes conscients qu'il importe de tenir compte des trois dimensions du développement durable. Nous encourageons les pays à prendre en considération la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes dans le financement du développement afin d'assurer la durabilité des résultats en matière de développement. Nous sommes conscients que des interventions bien conçues peuvent produire de multiples avantages aux plans local et mondial, notamment des avantages en rapport avec les changements climatiques. Nous nous engageons à investir dans les efforts visant à renforcer la capacité de gestion et de financement des acteurs nationaux et locaux en ce qui concerne les risques de catastrophe, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable, et à faire en sorte que les pays puissent compter sur l'aide internationale en cas de besoin.

63. Nous sommes conscients de l'importance capitale de la biodiversité et de l'utilisation durable de ses composantes pour l'élimination de la pauvreté et pour le

développement durable. Nous nous félicitons de la mise en œuvre par les Parties à la Convention sur la diversité biologique¹⁸ du Plan stratégique mondial pour la biodiversité¹⁹ pour la période 2011-2020 et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et nous invitons toutes les Parties à participer à la treizième Conférence des Parties qui doit se tenir en 2016 au Mexique. Nous encourageons à mobiliser des ressources financières de toutes sources et à tous les niveaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, notamment pour promouvoir la gestion durable des terres, lutter contre la désertification, les tempêtes de poussière et les inondations, restaurer les terres et les sols dégradés et promouvoir la gestion durable des forêts. Nous nous félicitons de ce que les États parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification²⁰ se soient engagés à soutenir et renforcer la mise en œuvre de cet instrument. Nous nous engageons à soutenir les efforts faits par les pays pour progresser dans la voie de la conservation et de la restauration, notamment l'initiative de la Grande muraille verte de l'Union africaine, ainsi qu'à aider les pays qui en ont besoin à mieux mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action.

64. Nous sommes conscients que les océans, les mers et les zones côtières constituent une composante intégrée et essentielles de l'écosystème terrien et revêtent une importance capitale pour sa durabilité et que le droit international, tel qu'il ressort de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer²¹, fournit le cadre nécessaire pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources. Nous insistons sur l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources au service du développement durable, notamment par leur contribution à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique soutenue, à la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance durables et d'emplois décents, parallèlement à la protection de la biodiversité et de l'environnement marin et à la lutte contre les effets des changements climatiques. Nous nous engageons donc à protéger, et restaurer, la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins et à maintenir leur diversité biologique, permettant ainsi leur conservation et leur utilisation durable pour les générations présentes et futures, et à appliquer effectivement une approche écosystémique et le principe de précaution en matière de gestion, conformément au droit international, des activités qui ont des répercussions sur l'environnement marin, afin de produire des résultats pour les trois dimensions du développement durable.

65. Nous sommes conscients que l'élévation des températures à l'échelle mondiale, du niveau des mers, de l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques a de graves répercussions sur les zones côtières et les pays côtiers de basse altitude, notamment nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement, en même temps que les événements climatiques extrêmes mettent en péril la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Nous nous engageons à renforcer le soutien aux pays les plus vulnérables afin de les aider à relever ces défis critiques et à s'y adapter.

¹⁸ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2.

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

²⁰ *Ibid.*, vol. 1954, n° 33480.

²¹ *Ibid.*, vol. 1833, n° 31363.

66. Le financement du développement peut aider à réduire les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques et permettre aux pays de prévenir ou contrer les situations de crise chronique induites par des conflits ou des catastrophes naturelles. Nous sommes conscients de la nécessité d'une cohérence dans le financement du développement et de l'action humanitaire pour se doter d'approches plus rapides, globales, appropriés et rentables de la gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence extrême et de l'atténuation de leurs effets. Nous nous engageons à promouvoir des mécanismes de financement innovants pour permettre au pays de mieux prévenir et gérer les risques et d'élaborer des plans d'atténuation. Nous investirons dans les efforts visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de gestion et de financement de la réduction des risques de catastrophe et à permettre ainsi aux pays de tirer avec efficacité et efficacité parti de l'aide internationale en cas de besoin. Nous prenons note de la création du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de l'action humanitaire et du Sommet humanitaire mondial qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) les 26 et 27 mai 2016.

67. Nous sommes conscients de la grande difficulté de parvenir à une paix et un développement durables dans les pays en situation de conflit ou de postconflit. Nous sommes également conscients du déficit de financement de la consolidation de la paix et du rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous redoublerons d'efforts en vue d'aider les pays à accéder au financement de la consolidation de la paix et du développement en situation de postconflit. Nous sommes conscients de la nécessité de veiller à ce que l'aide soit fournie de manière efficace, par des mécanismes simplifiés, un renforcement et un usage accru des systèmes nationaux et le renforcement des capacités des institutions nationales et locales, prioritairement dans les pays en situation de conflit ou de postconflit, tout en insistant sur l'importance de la maîtrise et du leadership des pays eux-mêmes tant pour la consolidation de la paix que pour le développement.

68. Nous nous félicitons des travaux entrepris actuellement par les institutions compétentes pour soutenir les efforts faits par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour renforcer leurs capacités nationales de réaction à divers types de chocs, dont les crises financières, les catastrophes naturelles et les urgences sanitaires, notamment par la création de fonds et d'autres outils.

69. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis Monterrey pour développer et mobiliser le soutien aux sources et mécanismes innovants de financement supplémentaire, en particulier par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Nous invitons davantage de pays à se joindre volontairement à la mise en place de mécanismes, instruments et modalités innovants, qui ne font pas peser une charge indue sur les pays en développement. Nous encourageons à examiner comment les mécanismes existants, par exemple la Facilité financière internationale pour la vaccination, pourraient être reproduits pour faire face à des besoins de développement plus vaste. Nous encourageons aussi à étudier d'autres mécanismes innovants reposant sur des modèles qui combinent les ressources publiques et privées telles que les obligations vertes, les obligations-vaccination, les prêts triangulaires et les mécanismes d'incitation, et les mécanismes de tarification du carbone.

70. Nous sommes conscients du potentiel non négligeable des banques multilatérales de développement et autres banques internationales de développement pour ce qui est de financer le développement durable et de fournir du savoir-faire. Les banques multilatérales de développement peuvent accorder des prêts contrecyclique, y compris à des conditions de faveur le cas échéant, pour compléter les ressources nationales en cas de choc financier ou économique, de catastrophes naturelles et de pandémie. Nous invitons les banques multilatérales de développement et autres banques internationales de développement à continuer d'assurer un financement du développement concessionnel et non concessionnel, stable et à long terme, par l'effet levier et de contributions et de capitaux et par la mobilisation de ressources provenant des marchés financiers. Nous insistons sur le fait que les banques de développement devraient faire un usage optimal de leurs ressources et de leurs bilans, en veillant au maintien de leur intégrité financière, et actualiser et perfectionner leurs politiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable. Nous encourageons les institutions multilatérales de financement du développement à mettre en place un processus d'examen de leur propre rôle, de leur portée et de leur financement afin de pouvoir s'adapter et réagir comme il se doit au programme de développement durable.

71. Nous sommes conscients que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour parvenir au développement durable. Pour faire en sorte que les acquis d'aujourd'hui soient durables il faudrait accentuer les efforts faits pour surmonter les difficultés actuelles par les échanges d'expériences, une meilleure coordination et un soutien amélioré et recentré du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et d'autres parties prenantes. Nous demandons à ces parties prenantes de faire en sorte que les besoins variés et spécifiques des pays à revenu intermédiaire soient convenablement pris en considération et satisfaits, de manière adaptée, dans leurs stratégies et politiques pertinentes afin de promouvoir une approche cohérente et globale à l'égard de chaque pays. Nous sommes également conscients que l'APD et d'autres financements confessionnels demeurent importants pour un certain nombre de ces pays et ont un rôle à jouer pour des résultats ciblés, tenant compte des besoins spécifiques de ces pays.

72. Nous sommes aussi conscients de la nécessité de concevoir des méthodes permettant de mieux prendre en compte les réalités complexes et diverses des pays à revenu intermédiaire. Nous notons avec préoccupation que l'accès au financement confessionnel diminue avec l'augmentation des revenus des pays et que ces pays ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir auprès d'autres sources un financement abordable suffisant par rapport à leurs besoins. Nous encourageons les actionnaires des banques multilatérales de développement à concevoir en matière de passage des pays d'une catégorie à l'autre des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles. Nous encourageons aussi ces banques à étudier les moyens de faire en sorte que leur aide corresponde au mieux aux possibilités et difficultés inhérentes à la diversité des situations des pays à faible revenu. À cet égard, nous voyons dans l'exception en faveur des petits États insulaires en développement de la Banque mondiale une réponse digne d'intérêt aux difficultés financières que connaissent ces pays. Nous soulignons également l'importance des mécanismes d'atténuation des risques, notamment par l'entremise de l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

73. Nous sommes conscients que le processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés devrait s'accompagner de mesures permettant de faire en sorte que leur développement ne soit pas compromis et que leur progression vers la réalisation des objectifs du développement durable soient maintenue. Nous notons en outre que le niveau de concessionnalité du financement international public devrait prendre en compte le niveau de développement de chaque pays bénéficiaire, y compris son niveau de revenu, sa capacité institutionnelle et sa vulnérabilité, ainsi que la nature du projet à financer, y compris sa viabilité commerciale.

74. Nous insistons sur l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes, pertinent, cohérent, efficient et efficace dans son soutien à la réalisation des objectifs du développement durable et nous appuyons le processus de positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Nous nous emploierons à renforcer la maîtrise et le leadership des pays eux-mêmes sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans les pays de programme et la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de ce système, afin d'améliorer sa coordination et ses résultats, y compris en progressant davantage sur l'approche volontaire « Unis dans l'action », entre autres modalités et approches opérationnelles, et pour améliorer la collaboration de l'ONU avec les parties prenantes et partenaires pertinents.

75. Les banques de développement peuvent jouer un rôle important d'allègement des contraintes qui pèsent sur le financement du développement, notamment par un investissement dans des infrastructures de qualité, y compris au moyen de prêts infrasouverains. Nous nous félicitons des efforts faits par les nouvelles banques de développement pour concevoir des systèmes de sauvegarde, en consultation ouverte avec les parties prenantes et sur la base de normes internationales officielles, et nous encourageons toutes les banques de développement à créer ou maintenir des systèmes de sauvegarde sociale et environnementale, touchant notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes, qui soient transparents, efficaces, efficients et d'actualité. Nous encourageons les banques multilatérales de développement à continuer de mettre au point des instruments propres à orienter les ressources des investisseurs à long terme vers le développement durable, notamment par le développement infrastructurel à long terme et les obligations vertes. Nous soulignons que les investissements régionaux dans les principaux secteurs prioritaires nécessitent un élargissement des nouveaux mécanismes de financement et nous appelons les institutions multilatérales et régionales de financement du développement à soutenir les organisations et programmes régionaux et sous-régionaux.

76. Nous sommes conscients que de véritables partenariats multipartites prenantes efficaces et durables peuvent jouer un rôle important de promotion du développement durable. Nous encouragerons et favoriserons ce type de partenariat à tous l'appui de priorités et de stratégies définies par les pays eux-mêmes, en partant des enseignements tirés et des compétences disponibles. Nous sommes aussi conscients que les partenariats sont des moyens efficaces et efficients de mobiliser des ressources humaines et financières, des expériences, des technologies et des connaissances. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) assure une fonction d'intégration des préoccupations environnementales aux efforts de développement et fournit des ressources à titre de dons ou à des conditions de faveur pour soutenir

les projets environnementaux dans les pays en développement. Nous soutenons le renforcement des capacités de ces pays, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement en particulier, pour ce qui est de leur accès aux fonds disponibles et nous nous donnons pour but d'accroître les contributions publiques et privées au FEM.

77. Des partenariats multipartis prenantes, tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Gavi) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ont également obtenu des résultats dans le domaine de la santé. Nous préconisons une meilleure harmonisation entre toutes ces initiatives et les encourageons à améliorer leur contribution au renforcement des systèmes de santé. Nous prenons acte du rôle essentiel joué par l'Organisation mondiale de la santé en tant qu'autorité d'orientation et de coordination de l'action sanitaire internationale. Nous améliorerons la coordination internationale et la création d'environnements favorables à tous les niveaux afin de renforcer les systèmes nationaux et de parvenir à la couverture santé universelle. Nous nous engageons à renforcer les capacités des pays, des pays en développement en particulier, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux, ainsi qu'à accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les Parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac²² renforceront également dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention, et appuieront les mécanismes de sensibilisation et de mobilisation des ressources. Nous nous félicitons des approches novatrices visant à susciter l'émergence de ressources supplémentaires, nationales et internationales, publiques et privées, a consacré aux femmes et aux enfants, qui ont été touchés de manière disproportionnée par nombre de problèmes sanitaires, s'agissant notamment de la contribution prévue du Fonds mondial de financement du soutien à toutes les femmes et tous les enfants.

78. Nous sommes conscients qu'il importe de dispenser une éducation de qualité à toutes les filles et tous les garçons pour réaliser le développement durable. Il faudra pour cela toucher les enfants vivant dans l'extrême pauvreté, les enfants handicapés, les enfants migrants et réfugiés et les enfants vivant dans des situations de conflit ou de postconflit, et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous. Nous accroîtrons les investissements et la coopération internationale pour faire en sorte que tous les enfants acquièrent une éducation préscolaire, primaire et secondaire gratuite, équitable, inclusive et de qualité, notamment par l'expansion et le renforcement d'initiatives telles que le Partenariat mondial pour l'éducation. Nous nous engageons à veiller à ce que les établissements scolaires soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes et à accroître le pourcentage d'enseignants qualifiés dans les pays en développement, y compris par la coopération internationale, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

²² Ibid., vol. 2302, n° 41032

D. Le commerce international, moteur du développement

79. Le commerce international est un moteur d'une croissance économique profitant à tous et un moyen de réduire la pauvreté; il contribue au développement durable. Nous continuerons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et nous sommes favorables à une vraie libéralisation des échanges. Ce système commercial encourage les investissements à long terme dans les capacités productives d'un pays. Moyennant des politiques bien conçues, moyennant une bonne infrastructure et une main-d'œuvre instruite, le commerce peut également aider à créer des emplois productifs et un travail décent, promouvoir l'autonomisation des femmes et assurer la sécurité alimentaire, tout en réduisant les inégalités et en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

80. Nous constatons que des efforts sont encore nécessaires pour parachever les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, même si nous reconnaissons que l'adoption du paquet de Bali, en 2013, est un résultat important. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer le système commercial multilatéral. Nous appelons tous les membres de l'OMC à appliquer intégralement et rapidement toutes les décisions consignées dans l'accord de Bali, notamment celles prises en faveur des pays les moins avancés, la décision relative à la constitution de stocks publics de denrées alimentaires à des fins de sécurité alimentaire, et le programme de travail sur les petites économies, et à ratifier rapidement l'Accord sur la facilitation du commerce. Les membres de l'OMC qui se déclarent en mesure de le faire devraient notifier leur traitement préférentiel commercialement significatif pour les secteurs de service et le mode de fourniture des pays les moins avancés, conformément à la décision de Bali de 2011-2013 sur l'application pratique de la dérogation concernant les services pour les PMA et en réponse à la demande collective de ces pays allant dans ce sens.

81. Nous constatons que les difficultés d'accès aux moyens de financer le commerce peuvent limiter le potentiel commercial d'un pays et lui faire perdre des occasions d'utiliser le commerce comme un moteur du développement. Nous accueillons avec satisfaction le travail accompli par le Groupe d'experts de l'OMC sur le financement du commerce, et nous nous engageons à étudier les moyens d'utiliser des incitations commerciales pour élargir le financement du commerce conformément aux règles de l'OMC et d'augmenter les crédits commerciaux disponibles, d'améliorer les garanties, les assurances, l'affacturage, les lettres de crédit et les instruments financiers novateurs, notamment en faveur des micro, petites et moyennes entreprises des pays en développement. Nous appelons les banques commerciales à offrir en plus grande quantité des moyens de financer le commerce et à examiner les moyens de remédier aux défaillances du marché des moyens du financement du commerce.

82. Alors que depuis la conférence de Monterrey, les exportations de beaucoup de pays en développement ont notablement augmenté, la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays africains au commerce mondial des marchandises et des services demeure faible et le commerce mondial semble incapable de retrouver le dynamisme et les forts taux de croissance qu'il a connus avant la crise financière mondiale. Nous nous efforcerons d'augmenter notablement les échanges mondiaux

d'une façon qui soit compatible avec les objectifs de développement durable, notamment les exportations des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés, dans l'espoir de doubler leur part des exportations mondiales en 2020 au plus tard, comme le prescrit le Programme d'action d'Istanbul. Nous intégrerons le développement durable dans la politique commerciale à tous les niveaux. Étant donné les facteurs propres de vulnérabilité des petits États insulaires en développement, nous soutenons activement leur participation aux accords commerciaux et économiques mondiaux. Nous soutenons aussi l'intégration plus complète des petites économies vulnérables dans les marchés régionaux et mondiaux.

83. Pour accélérer la croissance des échanges mondiaux, nous demandons aux membres de l'OMC de n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement²³ et de réaffirmer que les préoccupations de développement font partie intégrante de ce programme, qui place les besoins et les intérêts de ces pays et notamment des pays les moins avancés au cœur du programme de travail de Doha²³. L'amélioration de l'accès aux marchés, des règles bien équilibrées et bien ciblées, des programmes d'assistance technique de création de capacités durablement financés ont un rôle important à jouer. Nous nous engageons à combattre le protectionnisme sous toutes ses formes. Conformément à l'un des éléments du mandat du Programme de Doha pour le développement, nous engageons les membres de l'OMC à prévenir et à corriger les restrictions et distorsions commerciales existant sur le marché mondial des denrées agricoles, notamment par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent. Nous appelons les membres de l'PMC à s'engager aussi à renforcer les disciplines concernant les subventions dans le secteur de la pêche, notamment en interdisant certaines formes de subvention qui contribuent à un excès de capacités et à la surpêche, conformément au mandat du Programme de Doha pour le développement et de la Déclaration ministérielle de Hongkong. Nous engageons instamment les membres de l'OMC à poursuivre les efforts qu'ils font pour accélérer l'accession de tous les pays en développement qui ont engagé des négociations en vue de leur admission à l'OMC et nous accueillons avec satisfaction le renforcement, en 2012, de la rationalisation et l'application pratique des directives relatives à l'accession à l'OMC des pays les moins avancés.

84. Les membres de l'OMC continueront à appliquer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, conformément aux accords de l'OMC. Nous nous réjouissons de la création du mécanisme de suivi chargé d'analyser et de passer en revue tous les aspects de l'application des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, convenues à Bali, en vue de renforcer ces dispositions, de les préciser, de les rendre plus efficaces et opérationnelles et de faciliter l'intégration des pays en développement et des PMA avancés membres de l'OMC dans le système c

85. Nous engageons les pays développés membres de l'OMC et les pays en développement membres de l'OMC qui se déclarent en mesure de le faire d'appliquer rapidement l'accès en franchise de droits et sans contingent, de façon durable, de tous les produits provenant des pays les moins avancés, conformément aux décisions de l'OMC. Nous leur demandons de prendre toutes les mesures

²³ Voir A/C.2/56/7, annexe.

nécessaires pour faciliter l'accès aux marchés des produits des pays les moins avancés, notamment en élaborant des règles d'origine simples et transparentes applicables aux importations en provenance des pays les moins avancés, conformément aux directives adoptées par les membres de l'OMC à la conférence ministérielle de Bali de 2013.

86. Nous réaffirmons le droit des membres de l'OMC de tirer avantage des flexibilités offertes par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et réaffirmons que l'Accord sur les ADPIC n'empêche pas et ne doit pas empêcher les membres de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé publique. À cette fin, nous demandons instamment à tous les membres de l'OMC qui ne l'ont pas encore fait d'accepter, avant la date limite de la fin de 2015, l'amendement à l'Accord sur les ADPIC autorisant l'accès amélioré des pays en développement à des médicaments d'un prix abordable. Nous accueillons avec satisfaction la décision prise en juin 2013 de proroger la période de transition pour tous les pays les moins avancés. Nous invitons le Conseil général de l'OMC à examiner comment l'OMC peut contribuer au développement durable.

87. Nous constatons que l'intégration économique et l'interconnectivité régionales peuvent de façon appréciable promouvoir la croissance et le développement durable profitant à tous et nous nous engageons à renforcer les accords de coopération régionale et les accords commerciaux régionaux. Nous améliorerons la cohérence et la consistance des accords bilatéraux et régionaux portant sur le commerce et les investissements, et nous nous assurerons qu'ils sont compatibles avec les règles de l'OMC. L'intégration régionale peut également apporter une forte impulsion à la réduction des barrières commerciales, à l'application des réformes et à l'intégration des entreprises et notamment des micro, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Nous soulignons la contribution possible des mesures de facilitation des échanges à cet objectif. Nous engageons instamment la communauté internationale et notamment les institutions financières internationales et les banques multilatérales et régionales des membres à accroître leur soutien aux projets et aux cadres de coopération qui servent cette intégration régionale et sous régionale, notamment en Afrique, et qui améliorent la participation et l'intégration des entreprises et notamment des petites entreprises industrielles, en particulier celles des pays en développement, dans les chaînes de valeur mondiales et les marchés mondiaux. Nous encourageons les banques multilatérales de développement, notamment les banques régionales, en collaboration avec d'autres parties prenantes, à éliminer les lacunes de l'infrastructure régionale de facilitation des échanges, de transport et de transit, notamment en achevant les tronçons manquants pour relier à leur réseau régional les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

88. Comme le commerce international et l'investissement offrent des possibilités mais exigent également des actions complémentaires nationales, nous renforcerons les mesures intérieures créatrices d'un climat porteur et appliquerons des mesures et des réformes intérieures judicieuses pour concrétiser pleinement les possibilités offertes par le commerce accélérer la croissance et le développement durable profitant à tous. Nous constatons en outre qu'il faut que les pays en développement augmentent la valeur ajoutée de leur production et poursuivent l'intégration de leurs micro, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur. Nous réaffirmons le rôle important, que nous entendons encore renforcer, de la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) comme plaque tournante, dans le système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et de développement et des questions voisines s'agissant de la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable.

89. Nous approuvons les efforts et les initiatives de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui est le principal organe juridique, dans le système des Nations Unies, s'occupant du droit commercial international, et qui visent à mieux coordonner, par une meilleure coopération, les activités juridiques des organisations internationales et régionales actives dans le domaine du droit du commerce international et à promouvoir le respect de la légalité à l'échelon national et international dans ce domaine.

90. L'aide pour le commerce peut jouer un rôle majeur. Nous pensons ici avant tout à l'aide pour le commerce en faveur des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés, notamment par le canal du Cadre intégré élargi pour l'assistance technique liée au commerce accordée aux pays les moins avancés. Nous nous efforcerons d'allouer une proportion grandissante des ressources de l'aide pour le commerce aux pays les moins avancés, qui doit être fournie conformément aux principes de l'efficacité de la coopération pour le développement. Nous nous réjouissons aussi des progrès de la coopération entre pays en développement à cette fin. Constatant le rôle critique que jouent les femmes dans la production et le commerce, nous chercherons à éliminer les obstacles à la participation active des femmes, à égalité avec les hommes, au commerce national, régional et international. L'assistance technique et l'amélioration de la logistique du commerce et du transit sont d'importance essentielle pour permettre aux pays en développement sans littoral de participer pleinement aux négociations commerciales multilatérales, d'en profiter pleinement, et d'appliquer au mieux les politiques et la réglementation visant à faciliter le transport et le commerce et à diversifier leurs exportations.

91. La volonté de protéger et d'encourager l'investissement ne doit pas compromettre notre capacité de poursuivre des objectifs de politique publique. Nous nous efforcerons de rédiger des accords relatifs au commerce et à l'investissement comportant des garanties appropriées de façon à ne pas empêcher l'adoption de politiques et de lois allant dans le sens de l'intérêt général. Nous appliquerons ces accords en toute transparence. Nous nous engageons à faciliter la création de capacités et notamment par des filières bilatérales et multilatérales, en particulier dans les pays les moins avancés, afin qu'ils profitent des perspectives ouvertes par les accords relatifs aux échanges et aux investissements internationaux. Nous prions la CNUCED de poursuivre son programme actuel de réunions et de consultations avec les États Membres sur les accords relatifs aux investissements

92. Nous constatons également que le commerce illégal de faune et de flore sauvages, la pêche illégale non enregistrée et non réglementée, l'abattage illégal de bois, l'exploitation minière illégale sont des problèmes qui touchent de nombreux pays. Ces activités peuvent entraîner des dégâts considérables, notamment une perte de recettes et une montée de la corruption. Nous prenons l'engagement d'améliorer le soutien mondial aux efforts faits pour lutter contre le braconnage et le trafic de espèces protégées, le trafic de déchets dangereux et le trafic de produits minéraux, notamment en renforçant la coopération internationale et la réglementation

nationale, et en améliorant la capacité des collectivités locales d'exploiter les possibilités de trouver des moyens d'existence durables. Nous améliorerons en outre la capacité de surveillance et de contrôle des bateaux de pêche de façon à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illégale, non enregistrée et non réglementée, notamment par la création de capacités institutionnelles.

E. Dette et viabilité de la dette

93. L'emprunt est un outil important de financement des investissements indispensables à la réalisation du développement durable, y compris les objectifs de développement durable. Les emprunts souverains confèrent aussi aux finances publiques un rôle anticyclique tout au long des cycles économiques. Il convient cependant de les gérer avec prudence. Depuis le Consensus de Monterey, l'amélioration des politiques macroéconomiques, la meilleure gestion des finances publiques, la réduction substantielle de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont sensiblement réduit la vulnérabilité de nombreux pays face à la question de la viabilité de la dette. Pourtant, beaucoup d'entre eux demeurent vulnérables aux crises de la dette et certains en traversent une, c'est notamment le cas de nombreux pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et de quelques pays développés. Nous reconnaissons que les défis de viabilité de la dette que doivent relever de nombreux pays les moins avancés et petits États insulaires en développement exigent des solutions urgentes, et qu'il est important d'assurer cette viabilité pour une transition sans heurts des pays qui ne figurent plus sur la liste des pays les moins avancés.

94. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous continuons d'appuyer les autres pays remplissant les conditions de l'Initiative PPTTE qui s'efforcent d'en achever le processus d'application. Au cas par cas, nous pouvons examiner des initiatives tendant à soutenir les pays qui ne remplissent pas les conditions de l'Initiative PPTTE au moyen de politiques économiques saines leur permettant de faire face à la question de la viabilité de la dette. Nous soutenons le maintien de la viabilité de la dette dans les pays qui ont bénéficié de l'allègement de la dette et qui sont parvenus à des niveaux d'endettement soutenables.

95. Le suivi et la gestion prudente des engagements constituent un élément important des stratégies nationales globales de financement et un facteur indispensable de réduction des vulnérabilités. Nous saluons les efforts du FMI, de la Banque mondiale et du système des Nations Unies tendant à renforcer les outils analytiques d'évaluation de la viabilité de la dette et de la gestion prudente de la dette publique. À cet égard, l'analyse de la viabilité de la dette effectuée par le FMI et la Banque mondiale est un outil d'information précieux sur le niveau d'emprunt approprié. Nous invitons le FMI et la Banque mondiale à continuer de renforcer leurs outils analytiques en vue de la gestion de la dette souveraine dans un processus ouvert et sans exclusive avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes. Nous encourageons les institutions internationales à poursuivre leur assistance aux pays débiteurs pour leur permettre de renforcer les capacités de gestion de la dette, de gérer les risques et d'analyser les arbitrages entre les

différentes sources de financement, et pour les aider à se prémunir contre les chocs externes et leur assurer un accès régulier et stable à des financements publics.

96. Nous saluons les activités permanentes consistant à élaborer des normes méthodologiques, à mettre à la disposition du public des données sur la dette publique, la dette garantie par l'État et sur les obligations au titre de la dette extérieure des pays, et à assurer la publication trimestrielle plus complète de ces données. Nous invitons les institutions concernées à envisager la création d'un registre central de données incluant des informations sur la restructuration de la dette. Nous encourageons tous les gouvernements à améliorer la transparence en matière de gestion de la dette.

97. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable. Il incombe aux pays emprunteurs de maintenir l'endettement à un niveau soutenable; toutefois, nous reconnaissons que les prêteurs ont également la responsabilité de prêter de manière à ne pas compromettre la viabilité de la dette du pays concerné. À ce propos, nous prenons note des Principes de la CNUCED relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables. Nous prenons en considération les exigences prescrites par le FMI dans sa politique de limitation de la dette et par la Banque mondiale dans sa politique d'emprunts non concessionnels. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE a inclus dans son système statistique de nouvelles sauvegardes tendant à renforcer la viabilité de la dette des pays bénéficiaires. Nous rappelons la nécessité de renforcer l'échange d'informations et la transparence afin que les évaluations de viabilité de la dette reposent sur des données complètes, objectives et fiables. Nous œuvrons pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts ou de prêts souverains, en tirant parti des initiatives existantes.

98. Nous soulignons l'importance de structurer la dette en temps opportun, de manière ordonnée, efficace, équitable et négociée de bonne foi. Nous pensons qu'une sortie de crise de dette souveraine vise à rétablir la viabilité de la dette publique tout en préservant l'accès à des financements assortis de conditions favorables. Nous reconnaissons en outre qu'une restructuration réussie de la dette renforce l'aptitude du pays concerné à assurer le développement durable et les objectifs de développement durable. Nous continuons d'être préoccupés par l'absence de coopération de certains créanciers qui ont montré leur aptitude à compromettre l'achèvement de la restructuration de la dette à temps.

99. Nous reconnaissons que des améliorations importantes sont intervenues depuis Monterrey en matière de renforcement des processus de restructuration coopérative des obligations souveraines, tant au Club de Paris, qui regroupe les créanciers publics, que sur le marché, où de nouvelles clauses types concernant les obligations d'État sont acceptées. Cependant, nous reconnaissons l'existence de stocks d'obligations souveraines émises sans ces clauses d'action collective. Nous admettons qu'il est possible d'améliorer les dispositions mises en place pour assurer la coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers, afin de limiter au minimum tant pour les créanciers que pour les débiteurs les risques moraux et de faciliter une répartition équitable du fardeau et une restructuration ordonnée, en temps opportun et de manière efficace, qui respecte les principes de responsabilité partagée. Nous prenons note du travail que mènent actuellement le FMI et le système des Nations Unies dans ce domaine. Nous prenons en

considération l'initiative « Forum de Paris » prise récemment par le Club de Paris et visant à favoriser le dialogue entre créanciers et débiteurs souverains sur les questions relatives à la dette. Nous encourageons les efforts de recherche d'une solution durable aux problèmes d'endettement des pays en développement, afin d'y promouvoir croissance économique et développement durable.

100. Nous sommes préoccupés par le fait que certains porteurs d'obligations minoritaires peu enclins à coopérer ont les moyens de contrarier la volonté des porteurs majoritaires qui acceptent de restructurer les obligations d'un pays traversant une crise de la dette, compte tenu des répercussions éventuelles sur d'autres pays. Nous prenons note des mesures législatives prises par certains pays afin de prévenir de tels agissements et nous encourageons tous les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent. Par ailleurs, nous prenons note des discussions au sein du système des Nations Unies sur les questions de la dette. Nous nous félicitons de la réforme des clauses pari passu et d'action collective proposée par l'Association internationale des marchés de capitaux et entérinée par le FMI, tendant à réduire la vulnérabilité des États souverains face aux créanciers récalcitrants. Nous encourageons les pays, en particulier ceux qui émettent des obligations de droit étranger, à prendre des mesures supplémentaires pour inclure ces clauses dans toutes leurs émissions obligataires. Nous accueillons également avec satisfaction l'octroi d'un appui financier pour assistance juridique aux pays les moins avancés et nous nous engageons à renforcer l'appui international aux services juridiques consultatifs. Nous envisageons un contrôle international renforcé des actions en justice engagées par des créanciers après la restructuration de la dette.

101. Nous constatons l'émission croissante d'obligations souveraines en monnaie locale de droit interne, et la possibilité qu'ont les pays de renforcer librement la législation nationale afin de tenir compte des principes directeurs concernant la résolution des crises de la dette souveraine de manière efficace, rapide, ordonnée et équitable.

102. Nous reconnaissons que des catastrophes naturelles et des chocs sociaux ou économiques graves peuvent menacer la viabilité de la dette d'un pays, et nous constatons que les créanciers publics ont entrepris d'alléger les obligations liées au remboursement de la dette en la rééchelonnant ou en l'annulant à la suite d'un tremblement de terre, d'un tsunami ou encore dans le contexte de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Nous encourageons la prise en compte de mesures supplémentaires d'allègement de la dette, le cas échéant, et d'autres mesures concernant des pays ainsi menacés, là où cela est possible. Nous encourageons également l'étude de nouveaux instruments financiers applicables aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui sont en situation de surendettement, en tenant compte des expériences d'échange de dettes contre des programmes sanitaires et de conversion de dettes en investissements écologiques.

F. Résoudre les problèmes systémiques/questions liées aux systèmes

103. Le Consensus de Monterey souligne l'importance d'une amélioration continue de la gouvernance économique mondiale et du renforcement permanent du rôle de premier plan de l'ONU pour promouvoir le développement. Il insiste également sur l'importance de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires,

financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement. Depuis Monterrey, nous sommes de plus en plus conscients de la nécessité de tenir compte des défis économiques, sociaux et environnementaux, y compris la perte de biodiversité, les catastrophes naturelles et le changement climatique, et de renforcer la cohérence des politiques dans les trois dimensions du développement durable. Nous entendons prendre des mesures pour améliorer et renforcer la gouvernance économique mondiale et parvenir à une architecture internationale du développement durable plus cohérente, plus intégratrice et plus représentative, tout en respectant le mandat des organisations respectives. Nous sommes conscients de l'importance que revêt la cohérence des politiques pour le développement durable et nous invitons les pays à évaluer les incidences de leurs politiques à cet égard.

104. La crise économique et financière mondiale de 2008 a mis en évidence, d'une part, la nécessité d'une réglementation rationnelle des marchés financiers afin d'améliorer la stabilité financière et économique et, d'autre part, l'impératif d'un filet de sécurité financière mondiale. Nous accueillons avec satisfaction les mesures importantes prises depuis Monterrey, en particulier au lendemain de la crise de 2008, pour renforcer la capacité de résistance, réduire la vulnérabilité aux perturbations financières internationales et amoindrir les effets de contagion des crises financières mondiales, particulièrement dans les pays en développement, dans le cadre d'un programme de réforme dont l'aboutissement reste hautement prioritaire. Les États membres du FMI ont renforcé sa capacité de prêt et les banques de développement multilatérales et nationales ont joué un rôle anticyclique important pendant la crise. Les principaux centres financiers du monde ont œuvré de concert pour limiter les risques systémiques et l'instabilité financière en renforçant la réglementation financière, notamment les règles de Bâle III et le programme élargi de réformes financières.

105. Les vides réglementaires et les incitations mal harmonisées constituent toujours un risque pour la stabilité financière, notamment le risque d'effets de contagion des crises financières dans les pays en développement, d'où la nécessité d'entreprendre des réformes supplémentaires du système financier et monétaire international. Nous continuons de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale. Nous avons à cœur de prévenir et de réduire les risques et les incidences de crises financières, en étant conscients que des décisions de politique nationale peuvent avoir des effets systémiques bien au-delà des frontières des États, notamment sur les pays en développement. Nous nous engageons à poursuivre des politiques macroéconomiques saines qui contribuent à la stabilité mondiale, à une croissance équitable et viable, ainsi qu'au développement durable, tout en renforçant nos systèmes financiers et nos institutions économiques. Face aux risques liés à des flux de capitaux importants et instables, la marge de manœuvre de la politique macroéconomique porte sur des mesures macroprudentielles et, le cas échéant, de gestion des flux de capitaux.

106. Nous réaffirmons notre engagement à élargir la participation des pays en développement et à leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions et la définition de normes économiques internationales et dans la gouvernance économique mondiale. Nous reconnaissons qu'il est important de surmonter les obstacles à l'augmentation prévue des ressources et aux réformes de la gouvernance du FMI. La mise en œuvre des réformes du FMI proposées en 2010 demeure la priorité absolue et nous demandons instamment que ces réformes soient

ratifiées au plus tôt. Nous réaffirmons notre engagement à réformer davantage la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale. Nous invitons le Comité de Bâle sur la supervision bancaire et autres principaux organes chargés de définir le cadre normatif international à poursuivre les efforts tendant à donner davantage voix au pays en développement dans la définition des normes afin que leurs préoccupations puissent être prises en compte. En qualité de parties prenantes des principales institutions financières internationales, nous nous engageons à sélectionner leurs responsables de manière ouverte et transparente, en tenant compte de l'égalité entre les sexes et du mérite, et à promouvoir la diversité du personnel.

107. Parallèlement, nous jugeons important de renforcer le filet permanent de sécurité financière internationale. Nous continuons de prôner le maintien d'un FMI fort, fondé sur le principe des quotes-parts et doté de ressources suffisantes pour assumer ses responsabilités systémiques. Nous attendons avec intérêt cette année son examen quinquennal des droits de tirages spéciaux. Nous encourageons le dialogue entre les arrangements financiers régionaux et le renforcement de la coopération entre le FMI et ces arrangements, dans le respect de l'indépendance des institutions respectives. Nous invitons les institutions financières internationales concernées à renforcer encore leurs dispositifs d'alerte précoce afin de pouvoir signaler assez tôt les risques macroéconomiques et financiers. Nous engageons aussi le FMI à poursuivre ses efforts tendant à répondre aux besoins des pays en développement en leur proposant des solutions plus complexes et plus souples. Nous demandons aux institutions financières internationales de continuer à aider les pays en développement à élaborer de nouveaux instruments de gestion des risques financiers et de renforcement des capacités. Nous appelons le FMI à fournir, conformément à son mandat, un appui financier d'un niveau suffisant aux pays en développement qui s'efforcent de parvenir à un développement durable, pour les aider à gérer les pressions exercées sur leur balance des paiements. Nous soulignons qu'il est important de veiller à la cohérence entre les règles, les normes et les accords internationaux, et entre ceux-ci et les progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable. Nous encourageons les institutions de financement du développement à aligner leurs pratiques de fonctionnement sur le programme de développement pour l'après-2015.

108. Nous sommes préoccupés par l'instabilité excessive des prix des produits de base, y compris des denrées alimentaires et des produits agricoles, et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale et sur l'amélioration de la nutrition. Nous comptons adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et nous invitons les organismes réglementaires concernés à adopter des mesures qui facilitent l'accès rapide, précis et transparent aux informations commerciales afin que les marchés des produits de base reflètent correctement l'évolution sous-jacente de l'offre et de la demande et qui contribuent à limiter l'instabilité excessive des cours des produits de base. À cet égard nous prenons note du Système d'information sur les marchés agricoles hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Nous garantissons également aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés, en tenant compte des pratiques de gestion durable ainsi que des initiatives qui ajoutent de la valeur aux produits de la pêche artisanale.

109. Nous prenons note des travaux du Conseil de stabilité financière portant sur la réforme du marché financier et nous nous engageons à soutenir ou renforcer nos cadres de réglementation macroprudentielle et de volants anticycliques. Nous comptons achever rapidement le programme de réforme de la réglementation du marché financier, y compris l'évaluation et, si nécessaire, la réduction des risques systémiques liés au système bancaire parallèle, au marché des produits dérivés, aux prêts de titres et aux prises en pension. Nous nous engageons également à faire face aux risques créés par les institutions financières réputées trop grandes pour faire faillite, et à tenir compte des éléments transfrontaliers dans la résolution effective des difficultés des institutions financières systématiquement importantes.

110. Nous sommes déterminés à réduire la prise en compte automatique des notations de crédit faites par des agences de notation, notamment en matière de réglementation. Pour améliorer la qualité des notations, nous entendons promouvoir une concurrence accrue et des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts en matière de notation de crédit. Nous saluons les efforts que le Conseil de stabilité financière et d'autres institutions déploient dans ce domaine. Nous appuyons les exigences de transparence accrue dans les normes d'évaluation des agences de notation. Nous entendons poursuivre le travail mené sur ces questions, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies.

111. Nous considérons que les migrations internationales recouvrent des réalités multiples qui sont d'importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination qu'il convient d'aborder d'une manière cohérente, globale et équilibrée. Nous entendons coopérer à l'échelle internationale et faire en sorte que les migrations s'opèrent dans la sécurité, en bon ordre et en toute régularité, dans le plein respect des droits de l'homme. Nous tenons à renforcer la coopération sur l'accessibilité et la transférabilité des avantages acquis, à améliorer la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'enseignement acquis à l'étranger, à baisser le coût de recrutement des migrants, et à lutter contre les recruteurs sans scrupules, en fonction des particularités et des lois du pays. Nous tenons en outre à mettre en œuvre des stratégies efficaces de communication sociale sur la contribution des migrants au développement durable dans toutes ses dimensions, en particulier dans les pays de destination, afin de lutter contre la xénophobie, de faciliter l'intégration sociale, et de protéger les droits de l'homme des migrants au moyen des dispositifs nationaux. Nous réaffirmons la nécessité de promouvoir et défendre efficacement les libertés et droits fondamentaux de tous les migrants, en particulier les femmes et les enfants, quel que soit leur statut migratoire.

112. Nous avons l'intention d'affermir les institutions régionales, nationales et infranationales afin de prévenir toute forme de violence, de lutter contre le terrorisme et la criminalité, et de mettre fin à la traite des êtres humains et à l'exploitation des personnes, en particulier les femmes et des enfants, conformément au droit international relatif aux droits de l'homme. Nous comptons renforcer efficacement les institutions nationales de lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme, qui ont de graves répercussions sur le développement économique et la cohésion sociale. Nous entendons accroître la coopération internationale en vue du renforcement des capacités dans ces domaines à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement. Nous nous

engageons à assurer l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée²⁴.

113. En tirant parti de la vision formulée dans le Consensus de Monterrey, nous sommes déterminés à renforcer la cohérence et la cohésion des institutions et des programmes multilatéraux chargés des politiques et cadres financiers, d'investissement, de commerce et de développement, et à renforcer la coopération entre les principales institutions internationales, dans le respect de leurs mandats et de leurs structures de gouvernance. Nous nous engageons à mieux tirer parti des forums pertinents des Nations Unies pour promouvoir une cohérence universelle et globale et les engagements internationaux en faveur du développement durable.

G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

114. La création, le perfectionnement et la diffusion de nouvelles innovations et technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Toutefois, nous constatons avec préoccupation la persistance de la « fracture numérique » et l'inégalité de la capacité d'innovation, de la connectivité et de l'accès aux technologies, notamment aux technologies de l'information et des communications, à l'intérieur de nos pays et entre nos différents pays. Nous allons promouvoir le développement et l'utilisation des infrastructures de technologies de l'information et des communications, ainsi que le renforcement des capacités, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment l'accès rapide et universel à Internet à un coût abordable. Nous allons promouvoir également l'accès aux technologies et à la science pour les femmes, les jeunes et les enfants. Nous faciliterons l'accès aux technologies pour les personnes handicapées.

115. Le renforcement des capacités fera partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Nous lançons un appel à l'intensification de l'appui international et à la création de multipartenariats pour assurer la mise en œuvre, de manière ciblée et efficace, d'un programme de renforcement des capacités dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les pays africains et les pays en conflit ou se relevant d'un conflit, afin de financer les plans nationaux pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Les programmes de renforcement des capacités doivent être dirigés par les pays eux-mêmes; ils doivent répondre aux besoins particuliers des pays, tenir compte de leurs situations particulières et être conformes aux stratégies et priorités nationales de développement durable. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines. Il est essentiel de renforcer aussi l'action menée au niveau national par les pays en développement pour accroître leurs capacités dans des domaines tels que : les finances et l'administration publiques; la budgétisation sociale et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets; le financement hypothécaire; la réglementation et le contrôle financiers; la productivité agricole; les pêcheries; la gestion de la dette; les services climatologiques, y compris la planification et la gestion aux fins tant de l'adaptation

²⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, n° 39574.

aux effets du changement climatique que de la réduction de ces effets; les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement.

116. Nous formulerons des politiques propres à encourager la création de nouvelles technologies et la recherche et à appuyer l'innovation dans les pays en développement. Nous sommes conscients qu'il importe d'instaurer à tous les niveaux un climat propice, notamment un cadre de réglementation et de gouvernance, pour favoriser la science, l'innovation, la diffusion des technologies, en particulier auprès des micro, petites et moyennes entreprises, la diversification industrielle et l'apport de valeur ajoutée aux produits de base. Nous sommes également conscients qu'il importe d'assurer convenablement, de manière équilibrée et efficace, la protection des droits de propriété intellectuelle aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, conformément aux priorités nationales définies et dans le respect intégral des règles de l'OMC. Nous savons que les communautés de brevets établies volontairement et d'autres modèles commerciaux peuvent faciliter l'accès aux technologies et favoriser l'innovation. Nous allons promouvoir l'innovation sociale pour assurer le bien-être social et des moyens d'existence durables.

117. Nous encouragerons la mutualisation des connaissances et la promotion de la coopération et des partenariats entre parties prenantes, notamment entre les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires et la société civile, dans les secteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous allons promouvoir l'entrepreneuriat, notamment en appuyant les pépinières d'entreprises. Nous affirmons que la mise en place de cadres réglementaires plus ouverts et non discriminatoires peut promouvoir la collaboration et soutenir notre action. Nous encouragerons aussi l'établissement de liens entre les entreprises multinationales et le secteur privé au niveau national pour faciliter le développement et le transfert de technologies, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, de connaissances et de compétences, notamment des programmes d'échange de compétences, en particulier au profit des pays en développement, sur la base de politiques appropriées. Parallèlement, nous sommes conscients que les savoirs, innovations et pratiques traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales peuvent soutenir le bien-être social et les moyens d'existence durables, et nous réaffirmons que les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles.

118. Nous savons que les finances et les politiques publiques jouent un rôle important dans la recherche-développement technologique. Nous envisagerons d'utiliser des financements publics pour permettre aux projets d'une importance cruciale de rester dans le domaine public et nous nous emploierons à ouvrir l'accès à la recherche aux projets financés par les pouvoirs publics, selon que de besoin. Nous envisagerons également de créer au besoin des fonds de l'innovation sur une base ouverte et concurrentielle pour soutenir des entreprises innovantes, en particulier pendant les phases de recherche-développement et de démonstration. Nous sommes conscients de la valeur d'une « approche par portefeuille », selon laquelle des fonds publics et privés investissent dans divers ensembles de projets pour diversifier les risques et profiter de la tendance à la hausse des entreprises prospères.

119. Nous décidons d'adopter des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation pour aider à renforcer la mutualisation des connaissances et la collaboration. Nous intensifierons les investissements dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et renforcerons l'enseignement et la formation techniques, professionnels et supérieurs, veillerons à assurer aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à ces niveaux d'enseignement et de formation et encouragerons celles-ci à y participer. Nous augmenterons le nombre de bourses d'étude dont pourront bénéficier les étudiants dans les pays en développement pour accéder à l'enseignement supérieur. Nous intensifierons la coopération en vue de renforcer les systèmes d'enseignement supérieur et chercherons à accroître l'accès à l'enseignement en ligne dans des domaines relatifs au développement durable.

120. Nous encouragerons la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert d'écotechnologies aux pays en développement, à des conditions favorables, y compris des conditions libérales et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Nous nous emploierons à intensifier la collaboration et la coopération internationales dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation, notamment dans le cadre de partenariats public-privé et de multipartenariats, sur la base de l'intérêt commun et des avantages mutuels, l'accent étant mis sur les besoins des pays en développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Nous continuerons d'aider les pays en développement à renforcer les capacités scientifiques et technologiques et la capacité d'innovation qui leur permettront de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables, notamment par la mise en œuvre du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Nous intensifierons la coopération internationale dans ces domaines, y compris l'aide publique au développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique. Nous encouragerons également d'autres formes de coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud pour compléter ces efforts.

121. Nous appuierons la recherche-développement en matière de vaccins et de médicaments, ainsi que les mesures préventives et les traitements des maladies transmissibles et non transmissibles, surtout celles qui touchent particulièrement les pays en développement. Nous soutiendrons les initiatives pertinentes, telles que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), qui incitent à l'innovation tout en élargissant l'accès dans les pays en développement. Pour réaliser la sécurité alimentaire, nous nous engageons à accroître les investissements, notamment en intensifiant la coopération internationale, dans les domaines de l'observation de la Terre, des infrastructures rurales, de la recherche agricole et des services de vulgarisation agricole, et à développer les technologies et augmenter ainsi les capacités de production agricole dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, par exemple en créant des banques de gènes de plantes et d'animaux. Nous allons accroître la connaissance scientifique, développer les capacités de recherche et transférer les technologies marines, en tenant compte des Critères et principes directeurs concernant le transfert de techniques marines adoptés par la Commission océanographique intergouvernementale afin d'améliorer la santé des océans et renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en

développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

122. Nous nous félicitons des initiatives concernant la science, la technologie et le renforcement des capacités, y compris la Commission de la science et de la technique au service du développement, le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les services consultatifs du Centre et Réseau des technologies climatiques, le renforcement des capacités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les réseaux de centres nationaux pour une production propre de l'ONUDI. Nous invitons les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies dont les mandats ont un important volet technologique à promouvoir davantage le développement et la diffusion des sciences et des technologies pertinentes et le renforcement des capacités dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs. Nous sommes résolus à renforcer la cohérence et les synergies entre les initiatives concernant la science et la technologie au sein du système des Nations Unies, l'objectif étant d'éliminer les doubles emplois et d'identifier les nombreuses activités couronnées de succès qui sont menées dans ce domaine.

123. Nous décidons de créer un mécanisme de facilitation de la technologie. Ce mécanisme sera lancé au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 pour appuyer les objectifs de développement durable.

- Nous décidons que le mécanisme de facilitation de la technologie sera fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs; il sera composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.
- Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies pour les initiatives en la matière, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités. En tirant parti des ressources existantes, il collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne; il formulera des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne. Les 10 représentants seront nommés par le Secrétaire général pour des mandats de deux ans. Le groupe de travail sera ouvert à la participation de toutes les institutions et de tous les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des commissions techniques du Conseil économique et social. Il sera composé initialement des entités qui font actuellement partie du groupe de travail officiel sur la facilitation de la technologie, à savoir le Département des affaires

économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la CNUCED, l'Union internationale des télécommunications, l'OMPI et la Banque mondiale.

- La plateforme en ligne servira à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et sera un portail d'accès à ces informations. Elle facilitera l'accès aux informations, aux connaissances et aux données d'expérience, ainsi qu'aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience, en ce qui concerne les initiatives et les politiques de facilitation de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle facilitera également la diffusion de publications scientifiques pertinentes qui sont produites en accès libre dans le monde entier. Elle sera établie sur la base d'une évaluation technique indépendante qui tiendra compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés d'autres initiatives, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, de sorte qu'elle complète les informations figurant sur les plateformes existantes, facilite l'accès à ces informations et fournisse des informations appropriées, en évitant les doubles emplois et en renforçant les synergies.
- Le forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se réunira une fois par an, pendant deux jours, pour discuter de la coopération en matière de science, technologie et innovation sur une base thématique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Il facilitera l'interaction, la mise en relation des parties prenantes et la création de réseaux entre elles et de partenariats; il permettra de définir et d'examiner les besoins technologiques et les lacunes dans ce domaine, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et aussi de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les réunions du forum seront convoquées par le Président du Conseil économique et social avant la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social, ou bien à l'occasion d'autres forums ou conférences, comme il conviendrait, compte étant tenu du thème qui sera examiné et sur la base d'une collaboration avec les organisateurs des forums ou conférences concernés. Les réunions du forum seront coprésidées par deux États Membres et déboucheront sur un résumé des débats établi par les deux coprésidents qui alimentera les travaux du forum politique de haut niveau qui sera organisé dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.
- Les réunions du forum politique de haut niveau s'inspireront du résumé du forum multipartite. Les thèmes des forums multipartites ultérieurs sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seront examinés par le Forum politique de haut niveau, qui tiendra compte des apports des experts du groupe de travail interinstitutions.

124. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe de haut niveau que le Secrétaire général a chargé de donner des conseils sur l'organisation et le fonctionnement de la banque de technologie et du mécanisme de renforcement des capacités en matière de science, technologie et innovation qu'il est proposé de créer spécialement pour les pays les moins avancés. Nous tiendrons compte des recommandations du Groupe de haut niveau sur la portée, les fonctions, les liens institutionnels et les aspects organisationnels du projet de banque, l'objectif étant de la rendre opérationnelle d'ici à 2017, et nous nous emploierons à promouvoir les synergies avec le mécanisme de facilitation de la technologie.

III. Données, contrôle et suivi

125. Des données ventilées de grande qualité constituent un facteur essentiel pour la prise de décisions rationnelles et transparentes, y compris en appui au programme de développement pour l'après-2015 et aux moyens de sa mise en œuvre, et elles peuvent améliorer l'élaboration des politiques à tous les niveaux. Pour renforcer les capacités, la transparence et la responsabilisation au niveau interne dans le cadre du partenariat mondial, il importera particulièrement de mettre l'accent sur les données quantitatives et qualitatives, y compris les données ouvertes, et sur les systèmes et administrations statistiques aux niveaux national et infranational. Les systèmes nationaux de statistique ont un rôle central à jouer dans la production, la diffusion et l'administration des données. Les données qu'ils fournissent devraient être complétées par les données et analyses des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé.

126. Nous chercherons à accroître et à utiliser des données de haute qualité fiables et actuelles, ventilées par sexe, âge, zone géographique, niveau de revenu, race, ethnie, statut migratoire, type de handicap et autres caractéristiques pertinentes d'un contexte national. À cette fin, nous intensifierons l'appui au renforcement des capacités des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et fournirons une coopération internationale, notamment un appui technique et financier, pour renforcer les capacités des autorités et bureaux statistiques nationaux. Nous demandons aux institutions compétentes de renforcer et de normaliser les données relatives à la mobilisation et à l'utilisation des ressources nationales et internationales, ainsi que les données sur les autres moyens de mise en œuvre. À cet égard, nous accueillerons avec satisfaction des propositions relatives à l'établissement d'indicateurs statistiques améliorés pour tous les moyens de mise en œuvre. Nous demandons également à la Commission de statistique, travaillant en collaboration avec les services et forums de statistique internationaux compétents, de faciliter l'amélioration du suivi des données relatives à tous les financements transfrontières et autres flux financiers économiquement pertinents de manière à réconcilier les bases de données existantes, d'évaluer régulièrement la pertinence des statistiques internationales relatives à la mise en œuvre du programme de développement durable et de faire rapport à ce sujet. On pourrait améliorer la disponibilité de données actuelles et fiables au service du développement en appuyant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui permettent de réunir des informations pour l'établissement des plans nationaux et la promotion des possibilités d'investissement.

127. Nous estimons qu'une plus grande transparence est essentielle et qu'elle peut être assurée si des informations complètes et prospectives sont publiées sur les

activités de développement, selon qu'il conviendra, dans un format électronique commun ouvert. L'accès à des données et statistiques fiables aide les gouvernements à prendre des décisions en toute connaissance de cause, permet à tous les acteurs de suivre les progrès, de comprendre les avantages et les inconvénients, et favorise un climat de responsabilité mutuelle. Nous tirerons des enseignements des initiatives existantes en matière de transparence et des normes de données ouvertes en vigueur, et prenons note de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Nous considérons qu'il importe que les pays prennent en main le programme de développement pour l'après-2015 et soulignons qu'il importe également de préparer les évaluations des besoins des pays dans les différents domaines prioritaires afin d'assurer plus de transparence et une plus grande efficacité en appariant les besoins et l'appui, en particulier dans les pays en développement.

128. Toutefois, l'accès aux données ne suffit pas à lui seul à réaliser pleinement le potentiel que celles-ci peuvent offrir aussi bien à la réalisation des objectifs de développement durable, qu'à leur suivi et à leur examen. Nous devrions nous employer à assurer un large accès aux outils nécessaires pour transformer les données en informations utiles auxquelles il est possible de donner suite. Nous appuierons les efforts visant à assurer l'interopérabilité des normes de données, et permettre à des données de différentes sources d'être plus facilement comparables et exploitables. Nous demandons aux acteurs compétents des secteurs public et privé de formuler des propositions pour accroître sensiblement la compréhension, l'accessibilité et l'exploitation des données, à l'appui du programme de développement pour l'après-2015.

129. Nous demandons en outre au système des Nations Unies, en consultation avec les institutions financières internationales, d'établir des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant, en tirant parti des initiatives existantes, selon qu'il conviendra. Ces mesures devraient comprendre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la production intérieure et les lacunes structurelles à tous les niveaux. Nous chercherons à mettre au point et à utiliser des outils pour institutionnaliser le développement durable et surveiller l'incidence de celui-ci sur différentes activités économiques, y compris le tourisme durable.

130. Des mécanismes de suivi et d'examen seront essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable et les moyens de leur mise en œuvre. Nous sommes résolus à nous impliquer pleinement, sur les plans national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi des décisions touchant au financement du développement et de tous les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'assurer la participation des ministères compétents, des autorités locales, des parlements nationaux, des banques centrales et des organes de réglementation financière, ainsi que des principales parties prenantes institutionnelles, des banques de développement internationales et d'autres institutions compétentes, de la société civile, du monde des affaires et du secteur privé. Nous encourageons les commissions régionales de l'ONU, en coopération avec les banques et organisations régionales, à mobiliser leurs compétences et les mécanismes existants, qui pourraient se concentrer sur les aspects thématiques du présent programme d'action.

131. Nous apprécions le rôle joué par le mécanisme de suivi du financement du développement de l'ONU. Nous sommes conscients de la corrélation qui existe entre le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et soulignons la nécessité de prévoir un mécanisme spécial de suivi et d'examen des décisions touchant au financement du développement ainsi que de tous les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, lequel sera intégré dans le processus de suivi et d'examen de l'après-2015 qui sera arrêté au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Le processus de suivi devrait évaluer les progrès accomplis, identifier les obstacles et les problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, promouvoir la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, se pencher sur de nouvelles questions présentant un intérêt pour la mise en œuvre de ce programme, selon les besoins, et formuler des recommandations d'ordre politique concernant les mesures que prendra la communauté internationale. Nous allons renforcer la coordination, promouvoir l'efficacité des activités organisées dans le cadre des Nations Unies et éviter le double emploi et les chevauchements dans les débats.

132. Nous sommes résolus à continuer de nous employer à la mise en œuvre de cet important programme dans le cadre d'un processus spécial et renforcé de suivi qui utilisera les mécanismes institutionnels existants et comprendra un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la participation, au niveau intergouvernemental, sera universelle et qui sera lancé pendant le cycle actuel du Conseil. Les modalités de participation à ce forum seront les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement. Le forum durera au maximum cinq jours dont l'un sera consacré à la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, ainsi que d'autres acteurs institutionnels et autres parties prenantes en fonction des priorités et de la portée de la réunion; quatre jours au maximum seront consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seront intégrées au suivi et à l'examen, dans son ensemble, de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les délibérations du Forum pour la coopération en matière de développement seront prises en considération, conformément à son mandat. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendra immédiatement avant ou après le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale.

133. Pour assurer un processus renforcé de suivi au niveau mondial, nous encourageons le Secrétaire général à convoquer un groupe de réflexion interinstitutions, dont feront partie les principaux acteurs institutionnels et les organismes des Nations Unies, y compris les fonds et programmes et les institutions spécialisées, dont les mandats ont trait au suivi, en tirant parti de l'expérience du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe de réflexion interinstitutions rendra compte

annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et donnera au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre, et formulera des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier, compte étant tenu des dimensions nationale et régionale.

134. Nous examinerons la nécessité de tenir une conférence de suivi d'ici à 2019.

Résolution 2*

Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

S'étant réunie à Addis-Abeba, du 13 au 16 juillet 2015, à l'invitation du Gouvernement éthiopien,

1. *Remercie vivement* Son Excellence Hailemariam Dessalegn, Premier Ministre de l'Éthiopie, pour la façon remarquable dont il a contribué, en tant que Président de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au succès de cette dernière;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement éthiopien pour avoir accueilli la Conférence en Éthiopie et pour l'excellence des locaux, du personnel et des services qu'il a mis à sa disposition;

3. *Prie* le Gouvernement éthiopien de transmettre à la ville d'Addis-Abeba et au peuple éthiopien la gratitude de la Conférence pour leur hospitalité et le chaleureux accueil qu'ils ont réservé à ses participants.

* Adoptée à la 8^e séance plénière, le 16 juillet 2015; pour le débat, voir chap. VIII.

Résolution 3*
Pouvoirs des représentants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹ et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

* Adoptée à la 8^e séance plénière, le 16 juillet 2015; pour le débat, voir chap. VI.

¹ A/CONF.227/7, par. 13.

Chapitre II

Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, conformément aux résolutions 68/204, 68/279 et 69/278 de l'Assemblée générale. Durant cette période, la Conférence a tenu huit séances plénières et six tables rondes de partie prenante.

B. Participation

2. Les 174 États suivants et l'Union européenne étaient représentés à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papua New Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint Siège, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

3. Étaient représentés par des observateurs les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes : Académie internationale de lutte contre la corruption, Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Autorité intergouvernementale pour le développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le

développement, Centre Sud, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth, Communauté des Caraïbes, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, Fonds mondial de lutte contre le sida la tuberculose et le paludisme, Forum des îles du Pacifique, Groupe de la Banque islamique de développement, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Ordre souverain de Malte, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale pour les migrations, Union africaine, Union économique et monétaire ouest-africaine et Union internationale pour la conservation de la nature, Union interparlementaire.

4. Étaient représentées les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes : Banque mondiale, Fonds international de développement agricole, Fonds monétaire international, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale du tourisme et Union internationale des télécommunications.

5. Étaient représentés les organes de l'ONU suivants : Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Convention sur la diversité biologique, Centre du commerce international, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Convention des Nations Unies sur la désertification, Fonds d'équipement des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Office des Nations Unies à Nairobi, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Volontaires des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), Programme alimentaire mondial.

6. Un grand nombre d'entités et d'organisations du secteur privé ont participé à la Conférence (voir A/CONF.227/INF.2/Add.1).

7. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence (voir A/CONF.227/INF.2/Add.1).

8. La liste des participants sera publiée sous la cote A/CONF.227/INF.2.

C. Ouverture de la Conférence

9. La Conférence a été ouverte le 13 juillet 2015 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

10. La Conférence a élu par acclamation à sa présidence le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Hailemariam Dessalegn.

11. À la 1^{re} séance plénière, le 13 juillet 2015, conformément à la résolution 69/278 de l'Assemblée générale du 8 mai 2015, des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la Conférence, Hailemariam Dessalegn, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, Sam Kahamba Kutesa, le Président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Roberto Azevêdo, et le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, Zhu Min, au nom du Directeur général du Fonds.

12. À la même séance, avec l'assentiment de la Conférence, le Président de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, a prononcé une allocution de bienvenue.

13. À l'ouverture de la 2^e séance plénière, le 13 juillet 2015, conformément à la résolution 69/278 de l'Assemblée générale, des déclarations ont été faites par la Vice-Présidente du Conseil économique et social de l'ONU, María Emma Mejía Vélez, au nom du Président du Conseil, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Mukhisa Kituyi, et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'exprimait en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, Helen Clark.

14. À la même séance, également conformément à la résolution 69/278 de l'Assemblée générale, des déclarations ont été faites par la Présidente-Directrice générale d'UBS and Society, Caroline Anstey, en tant que représentante du secteur des entreprises et par Rama Salla Dieng et Stefano Prato, en tant que représentants de la société civile.

D. Adoption du règlement intérieur

15. À sa 1^{re} séance, la Conférence a adopté le règlement intérieur (A/CONF.227/2), tel que recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/278.

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

16. À sa 1^{re} séance, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.227/1) ci-après, tel que recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/278 :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du règlement intérieur.

4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, y compris création de la grande commission.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général sur le financement du développement :
 - a) Échange de vues général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, la redynamisation et le renforcement du suivi du financement du développement, le recensement des obstacles et difficultés rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés par ces instruments ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, l'examen des problèmes nouveaux et potentiels, notamment dans le contexte des activités récemment entreprises au niveau multilatéral en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement, compte tenu de l'évolution actuelle du climat dans ce domaine, de l'interdépendance de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;
 - b) Examen du projet de document final de la Conférence.
9. Tables rondes des parties prenantes :
 - a) Le partenariat mondial et les trois dimensions du développement durable (tables rondes 1, 3 et 5);
 - b) Veiller à la cohérence des politiques et assurer un environnement propice au développement durable à tous les niveaux (tables rondes 2, 4 et 6).
10. Adoption du document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.
12. Clôture de la Conférence.

F. Élection des autres membres du Bureau

17. À ses 1^{re}, 6^e et 7^e séances, tenues les 13, 15 et 16 juillet 2015, la Conférence a élu les vice-présidents suivants :

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh, Chypre, État de Palestine et Iran (République islamique d');

États d'Europe orientale : Croatie, Estonie et Pologne;

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil, Colombie, Équateur, Guyana et Nicaragua;

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne, Danemark, Luxembourg, Norvège et Suisse.

18. À la même séance, le Ministre éthiopien des finances et du développement économique, Sufian Ahmed, a été élu par acclamation Vice-Président de droit de la Conférence.

19. À sa 7^e séance plénière le 16 juillet 2015, la Conférence a nommé Andreas Mavroyiannis (Envoyé ministériel spécial de Chypre) Rapporteur général.

G. Organisation des travaux, y compris création de la grande commission

20. À sa 1^{re} séance, en application de l'article 46 de son règlement intérieur, la Conférence a décidé de créer une grande commission qui serait présidée par le Ministre éthiopien des affaires étrangères, Tedros Adhanom Ghebreyesus, élu par acclamation. La Conférence a également décidé de renvoyer à la grande commission le point 8 b) de l'ordre du jour intitulé « Examen du projet de document final de la Conférence ». On trouvera le rapport de la grande commission aux paragraphes 61 à 68 ci-après.

H. Pouvoirs des représentants à la Conférence

21. À la même séance, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, la Conférence a désigné les États ci-après membres de la Commission de vérification des pouvoirs, en s'appuyant sur la composition de celle de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session : Bangladesh, Brésil, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Namibie et Sénégal.

I. Documentation

22. On trouvera la liste des documents dont la Conférence était saisie figure à l'annexe du présent rapport.

III. Débat général sur le financement du développement

A. Déclarations des États participants

23. Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, au cours de ses huit séances plénières tenues du 13 au 16 juillet 2015, la Conférence a procédé à un débat général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, la redynamisation et le renforcement du suivi du financement du développement, le recensement des obstacles et difficultés rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés par ces instruments ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, l'examen des problèmes nouveaux et potentiels, notamment dans le contexte des activités récemment entreprises au niveau multilatéral en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement, compte tenu de l'évolution actuelle du climat dans ce domaine, de l'interdépendance de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

24. À la 1^{re} séance, le 13 juillet 2015, ont pris la parole : le Président du Bénin, M. Boni Yayi, le Président du Guyana, M. David Arthur Granger, le Président du Kenya, M. Uhuru Kenyatta, la Présidente du Libéria, M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, le Président du Sénégal, M. Macky Sall, le Président de Namibie, M. Hage G. Geingob et le Président de la Somalie, M. Hassan Sheikh Mohamud.

25. À la 2^e séance, le 13 juillet 2015, ont pris la parole : le Président des Comores, M. Ikililou Dhoinine, le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, M. Gaston Alphonso Browne, le Chef d'État du Lesotho, le Roi Letsie III, le Vice-Président de la République islamique d'Iran, M. Mohammad Shariatmadari, le Vice-Président des Seychelles, M. Danny Faure, et le Premier Vice-Président du Soudan, M. Bakri Hassan Salih, le Premier Ministre de la Suède, M. Stefan Löfven, le Premier Ministre du Swaziland, M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Des déclarations ont également été faites par le Ministre de la coopération économique et du développement de l'Allemagne, M. Gerd Müller, le Ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Kristian Jensen, la Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande, M^{me} Lenita Toivakka, et le Ministre des finances de la Zambie, M. Alexander Chikwanda.

26. À la 3^e séance plénière, le 14 juillet 2015, des déclarations ont été faites par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la coopération au développement, de l'agenda numérique, des télécommunications et de la poste de Belgique, M. Alexander De Croo, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la Slovaquie, M. Miroslav Lajčák, le Vice-Premier Ministre de la Turquie, M. Ali Babacan, et le Vice Premier Ministre et Ministre des finances et du développement économique des Tuvalu, M. Maatia Toafa.

27. À la même séance, la Conférence a entendu le Premier Ministre de l'Italie, M. Matteo Renzi, puis le Ministre des finances de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), M. Nhlanhla Musa Nene, le Ministre des finances de l'Arabie saoudite, M. Ibrahim Abdulaziz Al-Assaf, le Ministre de l'économie et des finances du Cambodge, M. Pornmoniroth Aun, le Ministre des finances de la Chine, M. Lou Jiwei, la Ministre du développement social de l'Équateur (au nom de la

Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), M^{me} Cecilia Vaca Jones, le Secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique, M. Jacob Lew, le Ministre de la planification et de la coopération internationale de la Jordanie, M. Imad Najib Fakhoury, la Ministre des affaires sociales et du travail et Ministre d'État de la planification et des affaires de développement du Koweït, M^{me} Hind Subaih Barrak Al Subaih, le Ministre des finances, de la planification et du développement économiques du Malawi, M. Goodall Gondwe, le Ministre de l'économie et des finances du Maroc, M. Mohamed Boussaid, le Ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Børge Brende, le Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, M. Matia Kasaija, le Ministre de l'économie et des finances du Panama, M. Dulcideo de la Guardia, la Ministre des finances de la République-Unie de Tanzanie, M^{me} Saada Mkuya Salum, la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie, M^{me} Kori Udovicki, le Ministre des finances et du développement économique du Zimbabwe, M. Patrick Chinamasa et le Commissaire à la coopération internationale et au développement de l'Union européenne, M. Neven Mimica.

28. À la 4^e séance, le 14 juillet 2015, la Conférence a entendu une allocution du Vice-Président du Nigéria, M. Yemi Osinbajo. Des déclarations ont également été faites par le Ministre des affaires étrangères et de l'immigration des Bahamas, M. Frederick Mitchell, le Ministre du commerce et de l'industrie du Botswana, M. Vincent Seretse, le Ministre du développement international et Ministre de la Francophonie du Canada, M. Christian Paradis, le Vice-Ministre des finances de la Colombie, M. Andrés Escobar Arango, la Ministre de l'économie et des finances de la Côte d'Ivoire, M^{me} Nialé Kaba, la Première Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la Croatie, M^{me} Vesna Pusić, le Ministre des affaires étrangères des Fidji, M. Ratu Inoke Kubuabola, la Secrétaire d'État au développement et à la Francophonie de la France, M^{me} Annick Girardin, le Ministre des forêts, de l'environnement et des ressources naturelles du Gabon, M. Noël-Nelson Messone, le Ministre des finances et des affaires économiques de la Gambie, M. Abdou Kolley, le Ministre des finances et de la planification économique du Ghana, M. Seth Terkper, le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, M. Carlos Raúl Morales, le Ministre d'État aux affaires étrangères du Japon, M. Minoru Kiuchi, la Ministre par intérim pour le développement et Secrétaire d'État parlementaire aux affaires européennes de la Lettonie, M^{me} Zanda Kalnina-Lukaševica, le Ministre des finances et de la planification de la Libye, M. Kamal Al-Hassi, la Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des affaires culturelles du Liechtenstein, M^{me} Aurelia Frick, le Ministre de la coopération au développement et des affaires humanitaires du Luxembourg, M. Romain Schneider, le Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et du commerce international de Maurice, M. Joseph Noël Etienne Ghislain Sinatambou, le Ministre de l'économie et des finances du Mozambique, M. Adriano Meleiane, le Ministre et Secrétaire personnel du Président chargé des politiques nationales du Nicaragua, M. Paul Herbert Oquist Kelley, le Ministre des finances de la Pologne, M. Mateusz Szczurek, le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, M. Yun Byung-se, la Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, M^{me} Justine Greening, le Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Samoa, M. Faamoetauloa Ulaitino Faale Tumaalii, le Ministre des finances et du développement économique de la Sierra Leone, M. Kaifala Marrah, le Ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement du Togo, M. Kossi

Assimaidou, et le Conseiller auprès du Premier Ministre pour les affaires islamiques et relatives aux fonds arabes de l'État de Palestine, M. Jawad Naji.

29. À la 5^e séance, le 15 juillet 2015, des déclarations ont été faites par le Ministre pour les affaires maghrébines, l'Union africaine et la Ligue des États arabes de l'Algérie, M. Abdelkader Messahel, la Ministre du développement social de Bahreïn, M^{me} Faeqa Bint Saeed Al-saleh, le Ministre auprès du Cabinet du Premier Ministre de la Barbade, M. Darcy Boyce, le Ministre des finances du Bhoutan, M. Namgay Dorji, le Ministre de l'économie et des finances du Burkina Faso, M. Jean Gustave Sanon, le Ministre des finances et de la planification du développement économique du Burundi, M. Tabu Abdallah Manirakiza, la Ministre des finances et de la planification de Cabo Verde, M^{me} Cristina Duarte, le Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun, M. Emmanuel Nganou Djoumessi, le Ministre des finances de l'Égypte, M. Hany Kadry Dimian, le Secrétaire général de la coopération internationale pour le développement de l'Espagne, M. Gonzalo Robles, le Secrétaire d'État au Ministère des finances et du budget de la Guinée équatoriale, M. Eusebio Ipico Penda, le Ministre d'État aux finances de l'Inde, M. Jayant Sinha, le Président de la délégation iraquienne, le Ministre des affaires étrangères de l'Islande, M. Gunnar Bragi Sveinsson, le Ministre des finances et de la planification de la Jamaïque, M. Peter Phillips, la Ministre des affaires étrangères de Madagascar, M^{me} Béatrice Atallah, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale du Mali, M. Abdoulaye Diop, le Vice-Ministre des finances du Mexique, M. Fernando Aportela Rodriguez, le Trésorier des Philippines, M. Roberto Tan, le Directeur du développement international au Ministère des affaires étrangères du Qatar, M. Ahmed Al Muraikhi, le Vice-Ministre de la coopération économique de la République bolivarienne du Venezuela, M. Ramon Gordils, la Ministre de l'économie, de la planification et de la coopération internationale de la République centrafricaine, M^{me} Florence Limbio, le Ministre de l'économie, de la planification et du développement de la République dominicaine, M. Juan Temístocles Montás Domínguez, le Ministre du développement durable, de l'énergie, de la science et de la technologie de Sainte-Lucie, M. James Fletcher, la Vice-Ministre des finances, du commerce, de l'investissement et de la planification économique du Soudan du Sud, M^{me} Mary Jervase Yak, le Ministre d'État aux affaires étrangères de la Suisse, M. Manuel Sager, le Vice-Ministre des finances du Timor-Leste, M. Helder Lopes, le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, M. Winston Dookeran.

30. À la 6^e séance, le 15 juillet 2015, des déclarations ont été faites par le Directeur général à la coopération pour le développement et aux affaires humanitaires au Ministère des affaires européennes, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche, M. Peter Launsky-Tieffenthal, le Directeur de l'Agence de développement international de l'Azerbaïdjan, M. Ashraf Shikhaliyev, le Ministre d'État aux finances et à la planification du Bangladesh, M. Muhammad Abdul Mannan, la Ministre de la planification et de la coopération internationale du Tchad, M^{me} Mariam Mahamat Nour, le Directeur général adjoint aux affaires multilatérales et mondiales du Ministère des affaires étrangères du Chili, M. Eduardo Galvez, le Ministre des forêts, de l'environnement et du développement durable du Congo, M. Henri Djombo, le Vice-Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Eduardo Tregos Lall, le Directeur général adjoint aux affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères de Cuba, M. Pedro Luis Pedroso, le Vice-Ministre

des affaires étrangères de la République tchèque, M. Martin Tlapa, le Vice-Ministre à la coopération pour le développement et aux relations économiques d'El Salvador, M. Jaime Alfredo Miranda Flamenco, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, M. Väino Reinart, le Vice-Ministre des finances de la Fédération de Russie, M. Sergei Storchak, le Vice-Secrétaire d'État à la coopération internationale de la Hongrie, M. Ádám Zoltán Kovács, le Ministre d'État auprès du Département des affaires étrangères de l'Irlande, M. Seán Sherlock, le Directeur de l'Agence de coopération internationale pour le développement du Ministère des affaires étrangères d'Israël, M. Gil Haskel, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie, M. Rolandas Kriščiūnas, le Directeur général adjoint du Groupe de la planification économique du Département du Premier Ministre de la Malaisie, M. Yogeesvaran Kumaraguru, le Ministre des finances de Malte, M. Edward Scicluna, le Vice-Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro, M. Milorad Šćepanović, le représentant de la Commission nationale de planification du Népal, M. Swarnim Wagle, la Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement des Pays-Bas, M^{me} Lilianne Ploumen, la Vice-Ministre des finances de la République démocratique populaire lao, M^{me} Thipphakone Chanthavongsa, le Ministre des finances et de la planification économique du Rwanda, M. Claver Gatete, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, M. Don Pramudwinai, le Vice-Ministre des finances du Viet Nam, M. Truong Chi Trung et les Présidents des délégations de l'Angola, de la Bulgarie, du Saint-Siège et de la Tunisie.

31. À la 7^e séance, le 16 juillet 2015, des déclarations ont été faites par le Sous-Secrétaire aux négociations économiques internationales de l'Argentine, M. Adrian Roberto Nador, le Secrétaire adjoint du Ministère des affaires étrangères et du commerce de l'Australie, M. Ewen McDonald, l'Envoyé ministériel spécial de Chypre, M. Andreas Mavroyiannis, le Ministre des finances de la République démocratique du Congo, M. Henri Yav Mulang, le Ministre d'État et Ministre de l'économie et des finances de la Guinée, M. Mohamed Diaré, le Secrétaire d'État à la planification de la Guinée-Bissau, M. Degol Mendes, le Conseiller principal auprès du Ministre des finances et du Trésor des Maldives, M. Mohamed Jaleel, le Secrétaire adjoint au développement international du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, M. Jonathan Kings, le Ministre des finances et de la planification nationale des Tonga, M. 'Aisake Valu Eke, le Directeur général adjoint aux affaires politiques du Ministère des relations extérieures de l'Uruguay, M. Enrique Loedel et les Présidents des délégations du Brésil, du Honduras, des Îles Salomon, de l'Indonésie, du Liban, de Monaco, des Palaos, du Pakistan, du Paraguay, du Pérou, du Portugal, de la Roumanie, de Singapour, de la Slovénie, de la République arabe syrienne, du Sri Lanka, du Suriname, et du Vanuatu.

B. Déclarations de représentants des organisations intergouvernementales et d'autres entités qui ont été invités à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, à des conférences internationales et de représentants désignés par d'autres organisations intergouvernementales accréditées auprès de la Conférence

32. À sa 6^e séance, la Conférence a entendu une déclaration du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations et, à la 7^e séance, des déclarations du Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes, du Président et Secrétaire exécutif de l'Académie internationale de lutte contre la corruption et des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, du Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, du Secrétariat du Commonwealth, de Centre Sud, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

C. Déclarations de représentants d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées et d'organes de l'Organisation des Nations Unies

33. À sa 6^e séance, la Conférence a également entendu des déclarations de la Directrice exécutive du Centre du commerce international, du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et du représentant de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

34. À la 7^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation internationale du Travail et la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Union internationale des télécommunications et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

D. Comptes rendus des débats en séances plénières

35. Le compte rendu qui suit a été établi en application des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 1 de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale.

36. Dix-huit chefs d'État ou de gouvernement, 6 vice-présidents ou vice-premiers ministres, 66 ministres et 23 vice-ministres des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du commerce ainsi que d'autres responsables de haut rang appartenant à 38 gouvernements ont fait des déclarations

en séances plénières. Les déclarations fournies au Secrétariat sont affichées sur le site Web de la Conférence : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/statements/plenaries.html>.

37. Dans leurs déclarations, les États Membres ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, identifié les obstacles et les difficultés qui s'y opposent et proposé des mesures et initiatives propres à les surmonter. Ils ont également examiné les problèmes nouveaux et potentiels, notamment la nécessité d'exploiter toutes les sources de financement du développement et l'importance de mettre à profit les synergies qui existent entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable et d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

38. Les États Membres ont souligné que la Conférence se tenait à un moment historique, où la communauté internationale s'apprêtait à entrer dans une nouvelle ère de développement durable. Ils se sont généralement accordés à estimer que 2015 était une année d'action mondiale. La Conférence devait préparer la réussite du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui allait se tenir à New York, ainsi que l'aboutissement concret de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Les États Membres ont souligné que le Programme d'action d'Addis-Abeba propose un cadre de financement cohérent et global pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que des actions concrètes et un solide processus de suivi qui ne laisseraient personne de côté. À cet égard, les États Membres ont réaffirmé leur attachement à un partenariat mondial renouvelé en vue d'un développement durable centré sur l'être humain, qui autonomise les femmes et veille tout particulièrement à améliorer les conditions de vie des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les populations autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes déplacées et celles souffrant d'un handicap.

39. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, le monde a accompli dans l'ensemble d'importants progrès pour ce qui est de mobiliser des ressources financières, économiques et techniques pour le développement auprès d'un plus grand nombre d'acteurs. De nombreux pays en développement ont mis en place des cadres de décision qui contribuent à une mobilisation accrue des ressources nationales pour le développement, une croissance économique plus forte et un progrès social plus marqué. La part des pays en développement dans le commerce mondial a augmenté et, s'il n'a pas disparu, l'endettement de nombreux pays pauvres a diminué. Ces progrès ont contribué à des avancées notables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

40. Plusieurs intervenants ont toutefois souligné que les progrès restaient inégaux et que de nouveaux défis étaient apparus. De nombreux pays en développement continuent de se heurter à des obstacles de taille dans leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs de développement. Le retard de certains d'entre eux, en particulier les plus vulnérables, s'est même accentué. Parmi les difficultés persistantes figurent l'accroissement des inégalités dans beaucoup de pays et l'exclusion des femmes ainsi que des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables de la population.

41. Beaucoup d'intervenants ont rappelé en particulier combien l'environnement macroéconomique mondial était difficile. La croissance mondiale n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise. L'économie mondiale a connu une faible croissance et a été confrontée à de nouvelles difficultés, notamment l'instabilité de la bourse sur les marchés émergents, les crises de la dette dans les pays développés, l'endettement croissant de certains petits États et l'aggravation des conflits géopolitiques dans différentes régions du monde. Les participants ont également souligné que la situation de l'emploi demeure l'un des grands points faibles tant des pays développés que des pays en développement. Les risques et vulnérabilités du système économique et financier international, dont beaucoup ont été révélés au grand jour par la crise financière et économique mondiale de 2008, dénotent le caractère inachevé du programme visant à renforcer la cohésion et la cohérence du système financier international pour soutenir le développement durable. Dans un monde extrêmement interconnecté et « globalisé », les chocs provoqués par les crises économiques et financières (y compris la dette), ainsi que par les conflits, les catastrophes naturelles, le terrorisme et les épidémies (comme celle d'Ebola), peuvent se propager rapidement. Les participants se sont généralement accordés à estimer qu'il fallait qu'à l'avenir le progrès économique soit soutenu par de solides engagements favorisant l'inclusion, l'équité, la protection et la préservation de la planète, des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que par des mesures pour faire face aux changements climatiques. Dans ce contexte, plusieurs États Membres ont insisté sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

42. Les États Membres ont souligné qu'il importait que la croissance économique soit équitable, sans exclusive et durable. Ils ont mis en avant le fait que le Programme d'action d'Addis-Abeba respecte pleinement l'esprit du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Chaque pays est certes responsable de son propre développement économique et social, mais ses efforts doivent être soutenus par un environnement économique international propice. De nombreux intervenants ont exprimé leur attachement à l'Agenda 2063 pour l'Afrique et à son cadre stratégique commun pour une croissance sans exclusion et le développement durable.

43. Des participants ont insisté sur le fait que les besoins de financement, pour le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, sont énormes. Des fonds nettement plus conséquents devront être consacrés à la prestation de services sociaux de base et à l'établissement de filets de sécurité sociale. Les besoins d'investissements d'infrastructure dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des transports et dans d'autres secteurs se chiffrent en milliers de milliards de dollars par an. Il faut y ajouter les importants besoins de financement supplémentaires pour la fourniture de biens publics mondiaux liés notamment au climat. Dans le même temps, les petites et moyennes entreprises, pourtant essentielles à la création d'emplois, se heurtent à d'énormes insuffisances de crédits.

44. Les participants ont fait observer à cet égard que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays sortant d'un conflit se heurtent à des difficultés propres qui entraînent des besoins spécifiques de financement. Nombre de participants ont rappelé que les besoins de financement des pays à revenu intermédiaire doivent également être pris en compte.

45. De nombreux États Membres ont toutefois fait valoir que ces problèmes sont surmontables et que l'épargne mondiale (publique et privée) est suffisante pour y remédier. Les solutions consisteraient à faire appel à toutes les sources de financement (publiques, privées, intérieures et internationales) et mettre en œuvre des politiques, réglementations et initiatives nouvelles et efficaces visant à changer les modes de répartition, de consommation et de production existants. Les intervenants ont reconnu à cet égard le rôle central joué par les politiques publiques en matière de développement durable, notamment pour assurer la croissance à long terme, l'inclusion, l'équité et la protection de l'environnement. Des États Membres ont en outre insisté sur la nécessité de prêter une attention particulière aux pays les plus vulnérables et ont salué la décision, figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, de mettre en place des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

46. Des intervenants ont mis l'accent sur le caractère essentiel de la mobilisation des ressources publiques. Ils ont relevé que depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, d'importants progrès ont été accomplis dans les pays en développement en ce qui concerne l'augmentation du niveau de l'épargne intérieure et de la mobilisation des recettes. De nombreux pays rencontrent toutefois encore des difficultés à augmenter leurs recettes, en raison de la faiblesse de leur administration fiscale, de leur assiette fiscale limitée, de l'élasticité de l'impôt et de l'instabilité des secteurs imposés. Quelques participants ont souligné que l'aide publique au développement peut servir à renforcer les capacités des secteurs fiscal et douanier des pays en développement.

47. Il a été mentionné que la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales se traduit par une progression sensible des recettes des pays en développement. Certains participants ont toutefois souligné qu'il existe des limites au montant des recettes qui peuvent être levées grâce à une amélioration des politiques et de l'administration fiscales. Il a été souligné en particulier que d'importantes recettes sont perdues du fait de flux financiers illicites, y compris d'ordre fiscal. Un grand nombre d'intervenants ont réclamé une plus grande coopération internationale en matière fiscale afin d'endiguer les flux illicites de capitaux et une concurrence fiscale nuisible. Ils ont été nombreux aussi à saluer les efforts en cours en matière de coopération fiscale internationale, notamment par le truchement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et dans le cadre du plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt. De nombreux États Membres ont souligné qu'il importe de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organisme intergouvernemental doté de ressources adéquates pour veiller à ce que les pays en développement puissent se faire entendre dans les délibérations concernant l'établissement de normes mondiales.

48. On s'est généralement plu à reconnaître que l'aide publique au développement demeure une source essentielle de financement pour les pays en développement, en particulier pour ceux qui ont des besoins particuliers, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays sortant d'un conflit et d'autres pays vulnérables. Il a en outre été mentionné que, même après avoir atteint le statut de pays à revenu intermédiaire, un grand nombre de pays continueraient à avoir besoin d'accéder à des financements publics internationaux et qu'il fallait

réévaluer les critères de passage dans cette catégorie de même que les règles d'accès à un financement public international à un coût abordable.

49. Les donateurs ont été vivement invités à honorer leurs engagements en matière d'aide selon des calendriers précis. Il a été relevé avec une profonde inquiétude que la part de l'aide publique au développement allant aux pays les moins avancés a baissé. De nombreux participants ont souligné par ailleurs la nécessité pour les donateurs de porter à 0,2 % de leur revenu national brut l'aide publique au développement qu'ils consacrent aux pays les moins avancés. Plusieurs pays ont demandé aux donateurs de consacrer 50 % de leur aide publique au développement aux pays les moins avancés. Il a par ailleurs été souligné que la cohérence des politiques, le déliement de l'aide ainsi que l'harmonisation de ses modalités et son contrôle par les pays bénéficiaires étaient essentiels pour accroître l'efficacité de l'aide au développement. Plusieurs pays se sont prononcés en faveur du maintien de la définition actuelle de l'aide publique au développement.

50. Des intervenants ont invité les pays donateurs à respecter leur engagement de fournir des ressources additionnelles, en vue d'atteindre le montant de 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 pour soutenir les mesures concrètes prises par les pays en développement en vue d'atténuer les effets des changements climatiques. Certains ont appelé à un soutien accru aux efforts d'adaptation aux changements climatiques des pays les moins avancés. Il est nécessaire de continuer à rechercher en complément de l'aide publique au développement des sources novatrices de financement du développement durable, comme par exemple une taxe sur les transactions financières.

51. Les États Membres ont souligné les possibilités croissantes offertes par la coopération Sud-Sud en tant que complément de la coopération Nord-Sud. Ses principes sous-jacents mettent l'accent sur la souveraineté nationale, les intérêts communs et le partenariat. Des intervenants ont évoqué certaines nouvelles initiatives, telles que le Fonds d'infrastructure Africa 50, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Nouvelle Banque de développement, qui pourraient mobiliser des ressources pour appuyer l'investissement dans les domaines essentiels du développement durable, en particulier l'infrastructure.

52. Les participants ont souligné le fait que l'investissement privé est un moteur important de la croissance intérieure et de la création d'emplois. Ils ont toutefois relevé que le système financier n'alloue pas assez de ressources à certains domaines qui sont essentiels pour le développement durable, tels que l'infrastructure, les petites et moyennes entreprises et les services financiers pour tous. Il reste encore beaucoup à faire pour encourager l'investissement de ressources suffisantes à long terme, dans des domaines comme l'infrastructure. À cet égard, les participants ont accueilli avec satisfaction l'appel à la création d'un forum mondial de l'infrastructure en vue d'améliorer la cohérence et la coordination des initiatives existantes et nouvelles en la matière et de veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. D'aucuns ont réclamé un suivi des orientations générales afin d'encourager les investissements consacrés à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de l'inclusion sociale, à la fourniture d'emplois décents, à l'augmentation des revenus réels et à la viabilité environnementale. Certains intervenants ont fait observer que les financements mixtes, notamment les partenariats entre secteurs public et privé, peuvent débloquer des ressources supplémentaires pour le développement durable. Il importe toutefois de mettre en

place un cadre solide de réglementation des partenariats entre secteurs public et privé, afin d'équilibrer les risques assumés par les différentes parties et de les rendre abordables, accessibles et équitables.

53. De nombreux États Membres ont mis en avant la nécessité, pour les politiques publiques d'éviter toute distorsion inappropriée et d'introduire des mesures incitatives efficaces pour les acteurs privés soutenant la réalisation des objectifs de développement durable. Certains États Membres ont également souligné l'importance de développer des marchés des capitaux et systèmes financiers locaux pour les investissements à long terme, dans un cadre réglementaire solide visant à établir un équilibre entre stabilité et accès au crédit et à d'autres services financiers.

54. Des intervenants ont évoqué les possibilités offertes par l'investissement direct étranger dans la promotion du développement durable, en particulier les nouveaux investissements directs étrangers dans les pays en développement. Il a été mentionné que ce type d'investissement peut avoir un impact plus important sur la croissance que les fusions et acquisitions. Certains pays se sont dits préoccupés par le fait qu'une grande partie de l'investissement direct étranger se concentre sur le secteur extractif et un nombre limité de pays.

55. On a souligné que la part des pays en développement dans le commerce mondial a crû considérablement au cours des vingt dernières années. En revanche, les négociations mondiales sur le renforcement des règles du commerce international ont peu progressé. C'est pourquoi on a assisté à une prolifération d'accords bilatéraux, régionaux et interrégionaux de libre-échange et d'investissement et les pays en développement ont eu de plus en plus de difficultés à se retrouver dans un régime du commerce international et de l'investissement extrêmement fragmenté. Sur une note plus positive, les intervenants ont salué le train de mesures de Bali, adopté en 2013, qui comprend des éléments importants pour améliorer les capacités commerciales des pays les moins avancés, notamment des mesures concernant l'agriculture, telles que la constitution de stocks publics pour assurer la sécurité alimentaire et l'Accord sur la facilitation du commerce. Certains participants ont par ailleurs réclamé l'application complète et rapide du principe de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents à tous les pays figurant parmi les moins avancés. Quelques États Membres ont évoqué le caractère contre-productif des sanctions commerciales unilatérales.

56. Certains intervenants, conscients des progrès accomplis depuis la Conférence de Monterrey en ce qui concerne la dette et la viabilité de celle-ci, se sont cependant dits préoccupés par les difficultés liées au niveau tolérable d'endettement pour certains pays. Des participants ont insisté sur la nécessité d'étendre les mesures d'allègement de la dette (comme la conversion de créances pour le financement de projets de développement) aux pays exposés à un risque de surendettement qui ne sont pas couverts par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ou l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Certains participants ont relevé que débiteurs et créanciers portent une part de responsabilité dans les crises liées à la dette. Plusieurs intervenants ont préconisé la mise en place d'un mécanisme de règlement de la dette équitable, transparent et indépendant.

57. On a souligné que la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 exige que le système financier international facilite de manière plus stable l'octroi de crédits aux fins du développement durable. En dépit du renforcement du filet de sécurité financière mondial, de l'établissement de nouveaux mécanismes de

coordination et de la mise en place de réformes des réglementations, le système bancaire demeure vulnérable et les flux de capitaux internationaux restent extrêmement instables. De nombreux États Membres ont fait observer que le système actuel de gouvernance économique mondiale doit être réformé. Dans ce contexte, il a été préconisé de faire en sorte que les pays en développement puissent mieux se faire entendre et participer à la prise des décisions économiques et à l'élaboration des normes financières.

58. Un fort consensus s'est dégagé quant à l'importance primordiale de la science, de la technologie et de l'innovation pour relever les défis du développement durable. L'innovation technique et le renforcement des capacités technologiques peuvent aider les pays en développement à rattraper les pays développés. Dans ce contexte, les participants se sont félicités de l'adoption du nouveau mécanisme de facilitation des technologies comme moyen de combler le fossé technologique et de promouvoir, tant au niveau national qu'international, des mesures de financement de technologies, de renforcement des capacités et de transfert de technologies. Les États Membres ont également salué la décision, prise dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, de rendre opérationnelle la banque des technologies pour les pays les moins avancés.

59. Enfin, les États Membres ont souligné que le nouveau Forum annuel sur le financement du développement offre à la communauté internationale une nouvelle possibilité d'assurer un suivi intégré et direct du financement du développement. Il est essentiel à cet égard de disposer de données désagrégées de qualité pour l'élaboration des politiques et le suivi des progrès réalisés. C'est pourquoi les États Membres ont souligné la nécessité de renforcer les systèmes statistiques nationaux.

60. En dehors du renforcement des processus de suivi, les gouvernements et les institutions parties prenantes se sont engagés à traduire le Programme d'action d'Addis-Abeba en politiques et mesures nationales concrètes en faveur du développement durable. Plusieurs engagements et objectifs concrets ont été pris pour accroître les financements à l'appui du programme de développement pour l'après-2015. On trouvera sur le site Web de la Conférence la liste des initiatives et engagements nouveaux annoncés par les États Membres et d'autres parties prenantes lors des séances plénières et à l'occasion d'autres activités organisées au cours de la Conférence.

Chapitre IV

Travaux de la grande commission

61. Conformément à l'article 48 du règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Conférence a créé, à sa 1^{re} séance, une grande commission à laquelle elle a confié l'examen du projet de document final de la Conférence. Elle l'a, ce faisant, chargée d'arrêter le texte définitif du projet communiqué par le Président de l'Assemblée générale (A/CONF.227/6) présentant les résultats des discussions tenues par les États Membres et d'autres parties prenantes au cours des préparatifs de la Conférence qui ont eu lieu à New York, tels qu'en ont rendu compte les facilitateurs désignés par le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

62. À sa 1^{re} séance, la Conférence a élu par acclamation le Ministre éthiopien des affaires étrangères, Tedros Adhanom Ghebreyesus, comme Président de la grande commission.

A. Séances de la grande commission

63. Conformément à son mandat, la grande commission a tenu trois séances. La première a été ouverte par son président, le 14 juillet 2015, qui a informé la commission de l'état d'avancement des consultations sur le projet de document final de la Conférence (A/CONF.227/6). Le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

64. À sa 2^e séance, le 15 juillet, le Président a également fait part à la commission de l'état d'avancement des consultations informelles sur le projet de document final. Les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Canada, de la Fédération de Russie, du Japon, du Nicaragua et de l'Union européenne ont fait des déclarations.

65. À sa 3^e séance, qui s'est également tenue le 15 juillet, le Président a une nouvelle fois informé la commission de l'état d'avancement des consultations informelles sur le projet de document final.

66. Pour ses travaux, la commission était saisie du projet de document final de la Conférence que le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale avait transmis à la Conférence.

B. Examen du projet de document final de la Conférence et mesures prises par la grande commission

67. À sa 3^e séance, la grande commission a approuvé le projet de document final de la Conférence (A/CONF.227/6), et décidé de recommander son adoption en plénière, dans sa version modifiée par le texte présenté dans un document de séance (A/CONF.227/MC/CRP.3).

68. À cette même séance, la commission a examiné et approuvé le rapport sur ses travaux (A/CONF.227/MC/CRP.2).

Chapitre V

Tables rondes multipartites

69. Conformément à la résolution 69/278 de l'Assemblée générale, la Conférence a organisé, en marge des séances plénières, six tables rondes multipartites qui ont porté sur les thèmes suivants : « Le partenariat mondial et les trois dimensions du développement durable » (tables rondes 1, 3 et 5) et « Garantir la cohérence des politiques et un environnement propice à tous les niveaux au développement durable » (tables rondes 2, 4 et 6). La synthèse ci-après a été établie en application des dispositions du paragraphe 1 d) de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale.

A. Le partenariat mondial et les trois dimensions du développement durable

Table ronde 1

70. Les coprésidents de la table ronde 1, le Vice-Premier Ministre slovaque et Ministre des affaires étrangères et européennes, Miroslav Lajčák, et le Ministre somalien des affaires étrangères et de la promotion des investissements, Abdusalam Hadliyah Omer, ont formulé quelques observations liminaires.

71. Le Secrétaire et Envoyé spécial du Président de la Banque mondiale pour les objectifs du Millénaire pour le développement, le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et le développement financier, Mahmoud Mohieldin, a dirigé les débats de la table ronde au cours desquels le Premier Ministre suédois, Stefan Löfven, le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría, et la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture de l'Union africaine, Rhoda Peace Tumusiime, ont fait une déclaration. Sont également intervenus le Commissaire de l'Union européenne pour la coopération internationale et le développement, Neven Mimica, et la Directrice d'Oxfam International, Winnie Byanyima.

72. Dans son allocution liminaire, M. Lajčák a souligné que la communauté internationale devait tenir compte des enseignements tirés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement durable, dont la portée était plus générale en ce qu'ils prenaient en considération les questions sociales, économiques et environnementales, exigeaient, pour être atteints, une action collective s'inscrivant dans le cadre d'un solide partenariat mondial. Fort de l'expérience de son propre pays, M. Lajčák a souligné qu'il fallait aussi s'appuyer sur des partenariats multiples qui fassent appel à toutes les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé. L'aide publique au développement demeurerait une composante essentielle de la coopération financière et technique.

73. M. Omer a souligné que le cadre qui avait été défini pour les objectifs du Millénaire pour le développement permettait d'orienter celui-ci dans la bonne direction et facilitait la mise en place d'un véritable partenariat mondial. La communauté internationale devait tirer les leçons du passé et décider de la voie à suivre pour l'avenir. Le cadre envisagé pour l'après-2015 continuerait de favoriser

le développement économique et le bien-être de l'être humain. Il fallait que se manifeste une volonté générale de promouvoir une industrialisation durable, de mobiliser plus encore les ressources au plan national comme au niveau international, de renforcer les systèmes fiscaux et d'améliorer la transparence. Un nouveau partenariat mondial devrait s'appuyer sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. La collaboration entre les secteurs public et privé était également indispensable et devrait permettre des transferts de technologies, un accès équitable à l'éducation et une diversification économique. Les objectifs de développement durable étaient étroitement liés et pouvaient donc être considérés comme un seul et même objectif global qui exigeait la collaboration de tous.

74. M. Löfven a indiqué ce que devaient être les grands éléments d'un partenariat mondial. L'aide publique au développement demeurait certes importante, mais la coopération en matière d'investissements et d'échanges commerciaux était également cruciale. Le fait que les scientifiques, le secteur privé et la société puissent mettre leurs idées en commun permettrait de dégager de nouvelles solutions. Pour que l'économie mondiale soit plus respectueuse de l'environnement, il faudrait aussi prévoir une tarification plus élevée, mais équitable, des émissions de carbone. Il a également plaidé pour un pacte mondial garantissant un travail décent pour tous, dans le cadre duquel les partenaires sociaux concluraient des accords qui respecteraient les droits fondamentaux des travailleurs et accroîtraient la productivité. M. Löfven a insisté sur la nécessité d'une cohérence des orientations suivies, notamment entre les différentes politiques sectorielles. Le nouveau partenariat mondial ne parviendrait pas à régler les problèmes isolément : le développement durable et une véritable justice supposaient une approche cohérente.

75. M. Gurría a souligné que les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE avaient porté leur aide publique au développement à 135 milliards de dollars des États-Unis nonobstant les répercussions économiques de la crise financière mondiale. L'aide apportée aux pays les moins avancés avait néanmoins diminué – une tendance négative qu'il conviendrait d'inverser. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait accru son aide publique au développement, qui atteignait à présent 0,7 % de son produit national brut, tout en menant un programme d'ajustement strict. D'autres pays pourraient suivre une démarche politique similaire en s'inspirant de cet exemple. M. Gurría a fait observer que le Comité avait mis en place une nouvelle mesure dite d'« aide publique globale au développement durable », qui entendait refléter une notion plus large de coopération internationale que l'aide publique au développement. Il a également décrit deux initiatives menées par l'OCDE concernant la fiscalité : a) le Forum mondial sur la transparence et l'échange automatique d'informations en matière fiscale, dans le cadre duquel 127 pays s'employaient à instaurer des échanges automatiques de renseignements d'ordre fiscal, et b) une initiative, demandée par le Groupe des 20, visant à lutter contre les stratégies fiscales agressives de certaines entreprises multinationales. L'initiative commune de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement baptisée « Inspecteurs des impôts sans frontières », qui serait lancée lors de la Conférence, avait pour but d'aider les pays en développement à renforcer leurs administrations fiscales, en particulier leur capacité d'audit.

76. M^{me} Tumusiime a fait remarquer que la pauvreté, la faim et les maladies étaient, encore et toujours, les problèmes mondiaux les plus pressants. Des progrès remarquables avaient certes été accomplis, grâce aussi et surtout aux objectifs du

Millénaire pour le développement, mais nombre d'entre eux n'avaient pas été atteints dans les pays d'Afrique. Le nouveau partenariat mondial devrait être plus global et axé sur les personnes et leur bien-être. Il fallait chercher à donner aux garçons et aux filles d'Afrique l'espoir dans l'avenir. M^{me} Tumusiime a évoqué l'Agenda 2063 de l'Union africaine, indiquant qu'il incarnait la vision d'un continent africain intégré, pacifique, prospère et centré sur l'être humain. La sécurité alimentaire mondiale, l'atténuation des conséquences des changements climatiques, la compensation du retard pris dans les infrastructures, l'industrialisation et un bouquet énergétique judicieux constitueraient des facteurs importants pour un développement durable, et l'accès de tous les pays aux technologies serait ici crucial. Le continent africain devrait s'attacher à grimper des échelons dans la chaîne mondiale de valeur et favoriser les échanges intra-africains pour assurer son développement économique. M^{me} Tumusiime a souligné qu'il fallait prêter aux femmes toute l'attention qu'elles méritaient, en favorisant notamment leur participation à la vie active. Un partenariat mondial devrait reposer sur la compréhension et le respect mutuels, ainsi que sur la prise en compte de la diversité.

77. M. Mohieldin a, dans son intervention, appelé les États à tirer les enseignements qu'il fallait retenir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à les mettre à profit pour l'avenir. Il a mis en avant la nécessité de suivre les progrès accomplis et de veiller à obtenir les données pertinentes. Il a rappelé, par exemple, qu'en dépit de l'importance accordée à la lutte contre la pauvreté dans les objectifs du Millénaire pour le développement, seuls 57 pays avaient recueilli des données sur l'évolution de leurs niveaux de pauvreté.

78. M. Mimica a préconisé de redéfinir la démarche suivie par la communauté internationale pour unir ses efforts en vue d'offrir à tous les individus de meilleures conditions de vie. Il a déclaré qu'une approche globale qui fasse appel à des mécanismes de financement intégrés serait nécessaire. Il a souligné que l'Union européenne était disposée à aider les États à mobiliser leurs ressources nationales, en combattant la fraude et l'évasion fiscales, et en luttant contre les mouvements illicites de capitaux. Il convenait, selon lui, de redoubler d'efforts si l'on voulait que l'Union européenne respecte son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Cette aide devait servir de catalyseur et contribuer notamment à mobiliser d'autres moyens de mise en œuvre. Dans un contexte marqué par l'arrivée de mécanismes de financement novateurs, l'objectif devrait être de dégager 100 milliards d'euros d'investissement en recourant à des modalités mixtes. Le partenariat mondial nécessitait une cohérence au niveau des orientations et exigeait la participation des parlements, de la société civile, des entreprises et des milieux universitaires.

79. M^{me} Byanyima a mis en avant qu'un partenariat mondial devait reposer sur un sentiment profondément ancré de justice mondiale. Elle a estimé qu'il fallait revoir la gouvernance mondiale pour veiller au bien-être de tous les citoyens. Elle a fait remarquer que 1 milliard de personnes vivaient actuellement dans une situation d'extrême pauvreté et que les inégalités se creusaient. La fiscalité jouait un rôle important pour venir à bout de ces problèmes et pourvoir au bien public des citoyens. La fraude et l'évasion fiscales avaient fait perdre aux pays en développement près de 100 milliards de dollars des États-Unis, et les incitations fiscales 138 milliards de dollars. M^{me} Byanyima a déploré l'absence d'une véritable organisation internationale chargée de la fiscalité. Elle a estimé qu'il était temps de

mettre en place, sous les auspices des Nations Unies, une instance intergouvernementale pour les questions fiscales qui serait dotée d'un mandat et de moyens suffisants pour que tous les pays puissent participer à l'établissement de normes internationales en matière fiscale. Elle a exprimé l'espoir que des mesures seraient prises par les pays développés en vue de créer une structure qui soit ouverte à tous et où l'équilibre des pouvoirs serait plus équitable.

80. Au cours des débats, des déclarations ont été faites par les représentants d'un certain nombre d'États participants, à savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Burundi, le Congo, Cuba, les États-Unis d'Amérique, la France, la Gambie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Madagascar, le Mexique, le Mozambique, le Nigéria, la République dominicaine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et le Soudan, par les représentants de plusieurs organisations intergouvernementales et entités du système des Nations Unies, à savoir l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds monétaire international, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale du commerce, et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par les représentants de diverses organisations de la société civile, à savoir ActionAid International et Financial Transparency Coalition, ainsi que par les représentants de deux entités du secteur privé, à savoir Ericsson et Cités et Gouvernements Locaux Unis.

81. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Ministre sud-africain des finances, Nhlanhla Musa Nene, a fait observer que l'Organisation des Nations Unies était particulièrement bien placée pour renforcer la coopération internationale en faveur du développement durable et aider les pays en développement à s'intégrer plus encore dans les instances internationales. Sans nier que les États fussent responsables de leur propre développement, il a indiqué que les pays développés devaient eux aussi s'acquitter de leurs engagements en matière de développement. Il a déclaré que la viabilité du niveau d'endettement avait été un facteur crucial pour les pays en développement et a exhorté tous les États Membres à participer aux discussions internationales sur la restructuration de la dette souveraine. Pour réaliser les objectifs de développement durable, le principe d'universalité devait, selon M. Nene, aller de pair avec celui d'une responsabilité commune mais différenciée. Il a souligné que la coopération Nord-Sud devait rester au cœur du développement durable et du partenariat mondial, et que l'aide publique au développement sous sa forme traditionnelle devait être maintenue. Seul un partenariat mondial renforcé et élargi pourrait donner des résultats significatifs en termes de développement.

82. On retiendra de ce débat les quelques points ci-après :

- Une action collective à laquelle collaboreraient, en nombres variables, dans des combinaisons diverses et selon des cheminements différents des États, des institutions internationales, des organisations de la société civile, des citoyens et des structures du secteur privé serait nécessaire pour concrétiser les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015;
- Plusieurs participants ont indiqué qu'une collaboration internationale en matière fiscale, notamment les échanges automatiques d'informations sur les contribuables, pouvait offrir des avantages considérables. De tels échanges, auxquels participeraient 94 pays, devraient démarrer en 2017 ou 2018. L'accent

a aussi été mis sur l'utilité qu'il y avait pour l'administration fiscale de connaître l'identité du bénéficiaire d'une source de revenus;

- Des participants ont par ailleurs avancé l'idée de poursuivre les réformes fiscales, afin notamment d'endiguer l'économie souterraine. Ils ont également fait valoir que de nombreux pays en développement étaient tributaires des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés, mais que les grandes entreprises avaient réussi à arracher des allègements fiscaux aux gouvernements;
- Plusieurs participants ont observé que le Forum mondial de l'OCDE appliquait les politiques élaborées par le Comité des affaires fiscales de l'OCDE. À leurs yeux, les pays en développement devaient avoir voix au chapitre lors de l'élaboration des normes fiscales. À cet égard, ils ont demandé que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit élevé au rang d'instance intergouvernementale;
- Des intervenants ont appelé l'attention sur le fait qu'un tiers des investissements publics était gaspillé en raison de facteurs relevant d'un manque d'efficacité. Le Fonds monétaire international a annoncé qu'il envisageait de lancer un nouvel outil pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques;
- Il a en outre été suggéré, parmi les autres formes possibles de collaboration, de recourir à des méthodes visant à utiliser l'aide publique au développement comme catalyseur pour amener les entreprises privées, la société civile et d'autres parties prenantes à contribuer à la fourniture de services publics, l'accent étant mis sur le fait que de nombreux modèles de collaboration existaient en ce sens, notamment les financements mixtes et les engagements anticipés sur les marchés;
- Des intervenants ont rappelé que les partenariats avaient plus de chances de réussir lorsque les obligations des uns et des autres étaient bien comprises et que les partenaires acceptaient qu'un contrôle puisse être exercé pour s'assurer de leur respect. Ils ont noté que de nombreux partenariats conclus entre des entreprises privées, souvent appelés « alliances stratégiques », avaient échoué du fait que les obligations n'étaient pas bien définies ou qu'elles ne faisaient pas l'objet d'un suivi adéquat;
- Il a également été indiqué que les partenaires devraient poursuivre leur collaboration, même lorsqu'ils avaient des intérêts différents, dès lors qu'ils estimaient qu'une solution commune pourrait servir leurs intérêts respectifs. Un gouvernement donateur a ainsi déclaré avoir remis des fonds à des organisations non gouvernementales pour lutter contre la faim et avoir collaboré avec une entreprise du secteur agroalimentaire dans le but de tirer profit des compétences logistiques de cette dernière;
- Les participants n'ont toutefois pas manqué de souligner qu'il ne fallait pas idéaliser les partenariats public-privé. Ces derniers devaient prendre la forme de relations contractuelles solides obéissant à un cadre législatif rigoureux. Un service spécialement chargé de superviser la négociation et la mise en œuvre de ces partenariats devrait être constitué;
- Des intervenants ont fait observer que les partenariats devaient aussi faire l'objet d'une surveillance plus large, dans la mesure où certaines initiatives

pouvaient avoir des répercussions allant bien au-delà des partenaires directs et de leurs clients. À cet égard, les participants ont souligné que la cohérence des politiques était une question importante qui, si difficile à gérer soit-elle, était nécessaire;

- Les participants ont par ailleurs affirmé que les stratégies nationales de développement durable pourraient servir de base à l'élaboration des politiques correspondantes et au suivi de leur mise en œuvre, ajoutant que cela supposait que des données appropriées soient recueillies à cet effet;
- Différentes formes de financement pourraient être envisagées, telles que la *zakat* (dons obligatoires aux organismes de bienfaisance) et les mécanismes obéissant aux principes de la finance islamique respectueux de la charia, notamment pour les microentreprises;
- Certains participants ont suggéré de prendre en considération la question des migrants dans les politiques en faveur du développement, d'une part, pour protéger les droits de ces derniers et empêcher leur exploitation et, d'autre part, pour tenir dûment compte de leur contribution au développement des pays hôtes.

Table ronde 3

83. La troisième table ronde était coprésidée par la Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Justine Greening, et par le Ministre d'État chargé des finances du Bangladesh, Muhammad Abdul Mannan. L'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, a animé les débats. Des déclarations ont été faites par le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de la planification économique des Tuvalu, Maatia Toafa, par le Ministre norvégien des affaires étrangères, Borge Brende, par la Présidente du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, Julia Gillard, et par la Directrice exécutive du Fonds vert pour le climat, Hela Cheikhrouhou. Le Directeur de l'Earth Institute de l'Université de Columbia, Jeffrey Sachs, et le Vice-Président de la Banque européenne d'investissement, Ambroise Fayolle, sont intervenus dans les discussions.

84. M^{me} Greening et M. Mannan ont présenté le thème proposé pour cette table ronde. M^{me} Greening a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour suivre l'exemple du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a pris l'engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement – objectif désormais inscrit dans sa législation nationale – dans le but d'appuyer la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement. M. Mannan a rappelé aux participants que les besoins et demandes de financements supplémentaires en faveur du développement n'avaient jamais été aussi importants.

85. M^{me} Clark a insisté sur la nécessité de mettre en place un partenariat mondial pour le développement amélioré et redynamisé, dirigé par les gouvernements et bénéficiant du soutien de tous les autres acteurs. Elle a encouragé les participants à profiter, au moment de déterminer quel type de partenariat serait indiqué pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, des leçons tirées des

partenariats mondiaux auxquels il a été fait appel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

86. M. Toafa a souligné qu'un partenariat mondial pour le développement durable devrait permettre d'honorer les engagements pris à l'égard des petits États insulaires en développement et les aider à obtenir l'aide qui viendrait compléter les ressources intérieures mobilisées. Il a également souligné qu'il fallait imaginer des solutions plus innovantes pour financer le développement durable dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il a mis en exergue les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement de 2014 et insisté sur le fait qu'il fallait ouvrir plus largement l'accès aux différentes sources de financement, notamment celles relatives aux changements climatiques, et faciliter leur utilisation. M. Toafa a par ailleurs encouragé les États à harmoniser l'efficacité de l'aide, grâce notamment à des échanges d'informations Sud-Sud. Il a indiqué qu'ils avaient de précieux enseignements à partager quant au suivi et à l'examen du programme de développement des Nations Unis pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il a exhorté tous les partenaires à se servir des plateformes et mécanismes d'examen par les pairs qui existent aux niveaux régional et national afin de réduire la charge de travail liée à l'établissement de rapports, de favoriser la prise en main du programme par les autorités nationales, de renforcer les capacités des institutions, et d'appuyer, pour obtenir des résultats en termes de développement, les partenariats fondés sur le respect mutuel.

87. Rappelant l'engagement de la Norvège à consacrer 1 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement en 2015, M. Brende a vivement invité les gouvernements et le secteur privé à s'impliquer pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030. Il a souligné l'importance que revêtait l'aide publique au développement en ce sens qu'elle constituait un investissement dans la sécurité mondiale pour tous et servait de catalyseur en incitant par exemple les pays en développement à étendre leur assiette fiscale. Cela supposait que des initiatives, telles que l'instauration d'un « impôt pour le développement » soient prises en ce sens, de façon à garantir que les sociétés privées s'acquittent des impôts là où les revenus sont générés. M. Brende a en outre souligné qu'il était urgent d'établir des partenariats mondiaux plus innovants avec le secteur privé afin de mobiliser davantage de moyens, en s'inspirant des bons exemples à suivre en la matière – dans le secteur de la santé en particulier. Tout en insistant sur le rôle du secteur privé dans la création d'emplois, M. Brende a invité les participants à réfléchir aux moyens d'utiliser l'aide publique au développement pour encourager les investisseurs à créer les emplois supplémentaires qui seraient nécessaires d'ici à 2030.

88. M^{me} Gillard a souligné que 2015 serait une année cruciale s'agissant des progrès à réaliser dans le domaine de l'éducation au niveau mondial, comparable à l'élan suscité par les priorités en matière de santé issues de l'accord relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement. M^{me} Gillard a invité la communauté internationale à adhérer à une vision commune qui offre à chaque enfant une éducation de qualité. Elle a relevé que, malgré les réelles avancées enregistrées depuis 2000, il faudrait avoir recours à des investissements complémentaires et d'autres formes de coopération internationale en matière d'éducation pour réaliser plusieurs objectifs de développement durable dans ce domaine. Elle a souligné que le Partenariat mondial pour l'éducation pourrait permettre de mobiliser, encourager et obtenir un tel soutien pour l'éducation de la part de toutes les sources auxquelles il pourrait être fait appel; ce partenariat pourrait promouvoir la coordination, la

transparence et le respect du principe de responsabilité lors de la planification et de la mise en œuvre de programmes d'éducation menés par les pays au service de la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

89. M^{me} Cheikhrouhou a appelé à prendre des mesures décisives pour ce qui concerne le changement climatique afin de protéger les résultats durement acquis en matière de développement durable. Elle a par ailleurs présenté les activités du Fonds vert pour le climat. Elle a expliqué que le Fonds contribue à la réalisation de la majeure partie des objectifs de développement durable et est le fer de lance de l'évolution fondamentale à laquelle on assiste dans les pays en développement en faveur d'un développement à l'épreuve des changements climatiques. Elle a souligné que de nombreux engagements relatifs à la reconstitution du Fonds avaient déjà été signés et fait l'objet d'accords de contribution contraignants, permettant ainsi au Fonds de proposer des financements ciblés à des conditions favorables et de mettre à disposition d'autres instruments de financement par le biais de partenariats conclus avec des gouvernements et d'autres partenaires à tous les niveaux. Elle a également noté qu'en raison de la multiplication des demandes de soutien adressées au Fonds, des efforts avaient été consentis pour permettre un accès plus direct aux financements et que 500 millions de dollars avaient été déboursés en vue de solliciter des financements additionnels auprès du secteur privé. Estimant que la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques nécessite un investissement annuel de 200 milliards de dollars, M^{me} Cheikhrouhou a demandé aux nouveaux contributeurs proposant des financements à des conditions privilégiées d'appuyer le Fonds.

90. M. Sachs a relevé que la réalisation de l'ensemble des objectifs ambitieux de développement durable passait nécessairement par une évolution des mentalités à tous les niveaux. S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, M. Sachs a rappelé combien il était important de fixer les objectifs et de constituer des fonds mondiaux pour les concrétiser. Bien que les objectifs de développement durable soient plus complexes et même si les difficultés à surmonter n'ont jamais été aussi grandes, M. Sachs a indiqué que de nouvelles opportunités de lever des ressources existaient et répété que le cynisme n'avait pas sa place ici, car la vie de nos enfants dépendait de la réalisation des objectifs de développement durable.

91. M. Fayolle a insisté sur la nécessité de recourir aux partenariats et aux mécanismes institutionnels pour combler les carences en termes d'infrastructures de développement durable, grâce notamment à une utilisation judicieuse de l'aide publique au développement et des financements mixtes pour couvrir l'atténuation des risques, l'assistance technique et, parfois, l'obtention de fonds à des conditions favorables. M. Fayolle a également préconisé de recourir aux plateformes et instruments spécialement conçus pour permettre aux investisseurs institutionnels de fournir des moyens supplémentaires à des partenariats qui revêtent désormais une nouvelle signification dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

92. Les tables rondes ont été suivies d'un débat sur les politiques générales en la matière auquel ont notamment pris part les représentants des gouvernements et de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles.

93. Au cours de ce débat, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de Cabo Verde, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Hongrie, du

Liban, des Maldives, du Monténégro, des Philippines, de la République dominicaine, du Samoa, des Seychelles, de la Suède et de la Tunisie, par les représentants de différentes organisations intergouvernementales et entités du système des Nations Unies, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, le Programme alimentaire mondial, la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds international de développement agricole, par les représentants de plusieurs organisations de la société civile, à savoir le Forum national des ONG d'Ouganda, GESTOS et le Programme pour les droits sociaux et culturels des femmes, ainsi que par les représentants de diverses entités du secteur privé, à savoir la Fondation Bill and Melinda Gates, KPMG, Green Energy Biofuels et la Société de gestion d'actifs de la Société financière internationale.

94. On retiendra de ce débat les quelques points ci-après :

- Certains intervenants ont relevé l'annonce de nouveaux engagements à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ils y ont vu un point de départ crucial pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;
- Plusieurs participants issus des gouvernements, de la société civile, du milieu des affaires et des organisations internationales ont souligné que la réalisation des objectifs de développement durable nécessiterait des réformes politiques et des changements de comportements plus profonds que ceux auxquels ont donné lieu les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont indiqué que, pour financer ces efforts ambitieux, l'aide publique au développement devait servir d'accélérateur du changement et être utilisée de manière stratégique, avec d'autres instruments, principalement pour appuyer la mobilisation de ressources nationales. La société civile a également invité les donateurs à fournir cette aide sans l'assortir d'aucune condition et à faire en sorte qu'elle soit davantage tournée vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Un gouvernement a appelé à une plus grande cohérence entre l'aide humanitaire et l'aide au développement;
- Les participants ont également indiqué qu'ils soutenaient pleinement les investissements axés sur un partenariat mondial renouvelé pour un développement durable, considéré comme étant le principal moteur de la mise en œuvre du nouveau programme de développement universel. Compte tenu de la portée mondiale du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et des contextes nationaux spécifiques, les participants ont estimé que le partenariat mondial jouait un rôle essentiel en ce qu'il créait un environnement propice à la pleine et entière collaboration de tous les acteurs concernés. Il a également été souligné qu'il fallait procéder à un partage adéquat des attributions, des capacités et des responsabilités pour soutenir le programme de développement pour l'après-2015 et veiller à ce que les trois dimensions du développement durable soient prises en compte de manière équilibrée et intégrée;
- D'autres ont indiqué qu'en l'état actuel, le partenariat mondial pour le développement ne pouvait concourir à la réalisation des objectifs de développement durable. Un participant a posé la question de savoir s'il

suffirait, pour y parvenir, de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable ou s'il fallait totalement le modifier, eu égard à l'ampleur des problèmes auxquels doit aujourd'hui faire face l'économie mondiale. Les participants ont également préconisé la mise en place d'un système d'échanges multilatéral ouvert et prévisible, dans lequel l'Organisation mondiale du commerce jouerait un rôle central;

- Le représentant d'un gouvernement a engagé tous les acteurs à mettre à profit le nouveau partenariat mondial pour le développement pour passer à un modèle économique qui ne génère ni déchets ni gaspillage et qui cherche réellement à éradiquer la pauvreté et aborde la question de la durabilité sous tous ses aspects. Cela supposait, selon lui, qu'une volonté politique se manifeste en ce sens, que l'on agisse avec détermination et que l'on fasse appel à la coopération internationale dans différents domaines pour, par exemple, supprimer progressivement les coûteuses subventions accordées au secteur des combustibles fossiles. Ces mesures permettraient également de lever des fonds au profit du développement durable qui représenteraient trois à cinq fois le montant de l'aide publique au développement durable dans le monde. À cet égard, certains participants ont relevé qu'en théorie, d'importantes ressources financières étaient disponibles pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, mais qu'il convenait de définir et d'utiliser de nouveaux moyens pour y accéder;
- De nombreux orateurs et intervenants se sont accordés à dire qu'il fallait instaurer des partenariats à tous les niveaux pour bâtir l'avenir durable que nous voulons et faire en sorte que nul n'en soit exclu. De l'avis général, les partenariats étaient des instruments indispensables pour mobiliser les ressources essentielles, rapprocher les acteurs, veiller à la maîtrise nationale des projets et prendre en compte les trois dimensions du développement durable. Ils ont également souligné que les ressources philanthropiques, qui provenaient en partie des partenariats mondiaux, apportaient une contribution primordiale à la réalisation des objectifs de développement durable;
- De l'avis des participants, les initiatives impliquant plusieurs acteurs devaient, pour que s'instaure un climat de confiance entre les partenaires, être ciblées et adaptées aux besoins des pays et de leurs populations, bénéficier de la collaboration de tous les acteurs concernés, faire fond sur les institutions existantes et être suivies de manière efficace pour déterminer leurs retombées en les soumettant à des évaluations très pointues destinées à mesurer leurs résultats. À cet égard, de nombreux participants ont invité les partenaires à honorer leurs engagements en matière de financement du développement et autres enjeux mondiaux nécessitant une action collective, réaffirmant ici l'importance de la transparence, du principe de responsabilité et des résultats en matière de développement;
- La Banque mondiale a indiqué avoir lancé le Mécanisme mondial de financement de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » pour contribuer au financement du programme de développement, ainsi qu'un mécanisme d'intervention et de financement de mesures de préparation à une pandémie, afin de pouvoir réagir en cas de pandémie mondiale;
- Plusieurs partenariats innovants mis sur pied à l'échelle mondiale et régionale dans différents secteurs, allant des océans aux migrations en passant par

l'éducation de qualité et l'autonomisation des femmes, ont été cités en exemple pour illustrer qu'une complémentarité des efforts était possible, faisant ainsi écho aux interventions de certains orateurs. D'autres participants ont également souligné qu'il importait d'investir davantage dans la capacité des acteurs à encourager les innovations, notamment pour mesurer les retombées des partenariats;

- Les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ont fait valoir que les partenariats seraient particulièrement utiles après 2015 pour accroître la capacité d'adaptation des pays amenés à faire face à des facteurs spécifiques de vulnérabilité, et ce par le biais de formations, d'initiatives de renforcement des capacités et de mesures d'atténuation des risques;
- Des participants ont fait état des précieux enseignements tirés de certains partenariats, qui ont montré comment utiliser les sources de financement pour obtenir un soutien non financier, évoquant notamment les moyens innovants qu'offrent les technologies de l'information et des communications, ou pour éviter une gestion cloisonnée de la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux;
- Certains participants ont également mentionné d'autres mesures complémentaires visant à mobiliser les ressources et ont indiqué ce que l'on pouvait en attendre; ils ont ici évoqué la nécessité de renforcer les systèmes fiscaux, de mettre un terme aux mouvements illégaux de capitaux et de promouvoir les principes de bonne gouvernance, de primauté du droit et de bon fonctionnement des institutions;
- Les gouvernements et la société civile ont par ailleurs mis l'accent sur le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud, sur l'importance de l'action des autorités locales, ainsi que sur la nécessité d'une décentralisation des initiatives en faveur du développement, qui sont autant de facteurs déterminants de l'efficacité de la coopération internationale pour le développement;
- Selon de nombreux participants, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'innovation et la mise en œuvre des politiques. D'aucuns ont toutefois souligné que des investissements à long terme seraient nécessaires et qu'il faudrait convaincre les entreprises à s'engager en ce sens. Les représentants du secteur privé ont salué l'orientation sectorielle des objectifs de développement durable, mais ont regretté l'absence d'un environnement porteur et stable dans lequel les entreprises privées puissent prospérer. Ils ont ajouté que les solutions reposant sur des financements mixtes offraient des possibilités considérables pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Table ronde 5

95. Les coprésidents de la table ronde, à savoir Sean Sherlock, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères irlandais, et Winston Dookeran, Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, ont fait des déclarations liminaires.

96. L'animateur, Yi Xiaozhun, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce, a ouvert les débats, au cours desquels les experts suivants ont fait des déclarations : Jayant Sinha, Ministre d'État indien aux finances; Ngozi

Okonjo-Iweala, ancienne Ministre des finances du Nigéria; Li Yong, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, et Dereje Alemayehu, Coordonnateur de la Global Alliance on Tax Justice, ont également fait des déclarations.

97. M. Sinha a noté que la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement avait été clairement énoncée, en tant que huitième objectif du Millénaire pour le développement. Il a relevé cinq points essentiels pour revitaliser et renforcer le partenariat mondial. Premièrement, il convenait d'augmenter considérablement le montant des investissements affectés à l'élimination de la pauvreté. Deuxièmement, les pays en développement devaient disposer d'une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour instaurer des conditions leur permettant de produire leurs propres ressources économiques. Troisièmement, il convenait d'accorder la même importance aux trois piliers du développement durable et de ne pas considérer les priorités sociales et environnementales comme secondaires par rapport aux objectifs économiques mais de les intégrer pleinement dans les efforts déployés en vue d'atteindre la prospérité. Quatrièmement, les mécanismes de transfert des technologies et de l'innovation étaient indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Cinquièmement, il était essentiel d'assurer le suivi des progrès accomplis et de les examiner de manière adéquate et efficace pour que le programme de développement pour l'après-2015 produise les résultats escomptés au niveau international. Pour conclure, M. Sinha a souligné qu'il n'exagérerait pas en affirmant que la réussite du programme de développement dépendrait de ce partenariat mondial.

98. M^{me} Okonjo-Iweala a souligné que l'infrastructure était un élément déterminant du développement en Afrique, étant donné qu'elle entrait en ligne de compte dans les trois dimensions du développement durable et était le fondement de la croissance économique. L'alimentation en eau potable, le chauffage et les abris étaient plus nécessaires à la santé des populations que les interventions médicales; 80 % des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable seraient investies dans l'infrastructure, la majorité d'entre elles devant provenir de sources nationales. Dans cet objectif, M^{me} Okonjo-Iweala a souligné qu'il importait de renforcer la politique fiscale et prié les pays donateurs de doubler, voire tripler, le pourcentage de l'aide directement consacrée au renforcement de la capacité des pays à mobiliser des ressources nationales, qui était actuellement de 0,07 %. Pour conclure, elle a demandé que les efforts soient davantage axés sur l'amélioration des méthodes et des moyens de collecte des données dans le Sud et fait remarquer que l'adoption de mesures fondées sur des données factuelles était la seule manière d'assurer la mise en œuvre effective du programme de développement pour l'après-2015.

99. M. Yong a insisté sur le rôle fondamental que l'industrialisation jouait dans le développement économique et l'élimination de la pauvreté. L'industrialisation devait s'accompagner de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation de techniques de production non polluantes et profiter à tous. Par ailleurs, les partenariats avec le secteur privé pouvaient dynamiser la transition entre une économie axée sur l'agriculture et une économie basée sur l'industrie, mais il appartenait aux pouvoirs publics de superviser les principaux investissements nécessaires, notamment concernant le réseau routier et

l'approvisionnement en eau, et de créer une infrastructure propice à la participation du secteur privé. Si les États approuvaient cette répartition des responsabilités, le secteur privé pourrait se révéler un partenaire précieux pour le développement et contribuer à la création de milliers d'emplois, à l'autonomisation des femmes, à l'emploi des jeunes et à l'établissement d'un marché des biens national.

100. M. Lopes a exhorté les délégations à s'interroger en permanence sur la notion de développement durable afin de veiller à ce qu'elle tienne compte des changements au fil du temps et selon la conjoncture. Le développement durable était indispensable à la survie des petits États insulaires en développement; il nécessitait que des efforts majeurs soient déployés en matière de création d'emploi et d'industrialisation dans les pays les moins avancés et les pays d'Afrique; il supposait que les pays à revenu intermédiaire conservent leur résilience face à l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, tout en luttant contre la généralisation de la pauvreté; et il appelait les pays industrialisés à réduire les incidences de leurs activités sur l'environnement et à assurer la prospérité pour tous. La notion d'objectifs universels devait reposer sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée, étant entendu que l'humanité a un sort commun. Le contrat social entre le citoyen et l'État restait le principe fondamental régissant la relation entre les gouvernements élus démocratiquement et la société civile. Cela étant, M. Lopes a fait valoir que privilégier excessivement les partenariats multipartites affaiblissait la notion de responsabilité des nations envers leurs populations. Il convenait d'établir une nette différence entre la responsabilité de l'État d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable et le rôle que le secteur privé et les autres acteurs pouvaient jouer. Par ailleurs, M. Lopes a critiqué ce qu'il a qualifié d'approche « cappuccino » du développement durable : les priorités économiques représentaient la base (le café), les questions sociales formaient la mousse que l'on ajoute une fois que le développement économique est en place et les considérations environnementales correspondaient au chocolat que l'on saupoudre par-dessus. Une économie verte constituait une alternative humaine et respectueuse de l'environnement et il fallait accorder la même importance aux trois piliers dans la l'élaboration des politiques de développement. Enfin, il convenait que la communauté internationale appuie l'amélioration de la collecte de données et le renforcement des capacités en la matière.

101. M. Alemayehu a estimé que les trois principes ci-après étaient fondamentaux pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 : la mission de l'Organisation des Nations Unies ne devait pas être compromise; il ne fallait pas surestimer le rôle du secteur privé; le principe de la responsabilité commune mais différenciée devait s'appliquer à toutes les questions de développement et pas seulement au climat. Mettant l'accent sur la coopération internationale en matière fiscale, il a fait observer que l'Organisation de coopération et de développement économiques avait constaté à juste titre que le système fiscal mondial était « brisé », mais qu'elle n'avait pas pour mission de le réparer. À cet égard, il a rappelé que la Société des Nations, prédécesseur de l'Organisation des Nations Unies, avait en son temps établi des principes et des normes fiscales et que l'Organisation de coopération et de développement économiques compromettait actuellement la mission de l'ONU en créant un organe parallèle et non représentatif chargé des questions fiscales. Par ailleurs, M. Alemayehu a fait valoir que, si le secteur privé contribuait indéniablement au développement, les gouvernements jouaient un rôle unique et fondamental en élaborant des règlements afin d'éliminer les conflits entre

les groupes d'intérêts privés et les biens publics mondiaux. Il a fait sienne la préoccupation de M. Lopes selon laquelle privilégier les approches multipartites compromettrait le contrat entre l'État démocratique et ses citoyens. Enfin, M. Alemayehu a établi un parallèle entre le principe de responsabilité commune mais différenciée et le principe de responsabilité effective et fait remarquer que ce dernier sous-entendait que les plus puissants devaient aussi rendre compte aux plus faibles. Aucun programme universel de développement durable ne pourrait être mis en œuvre si le principe de responsabilité effective n'était pas respecté dans le monde entier; en conséquence, le principe de responsabilité commune mais différenciée devait donc être au cœur de tous les efforts de développement.

102. M^{me} Ishii, prenant note des préoccupations exprimées au sujet des partenariats multipartites, a souligné que la collaboration était essentielle pour résoudre des problèmes complexes comme les changements climatiques. Elle a formulé trois orientations pour concrétiser de bonnes propositions de manière rapide et efficace. Premièrement, il convenait de fixer des priorités claires et bien définies. Les activités en faveur du développement pouvaient être particulièrement efficaces lorsqu'elles étaient axées sur des localités ou des domaines précis, comme le secteur de l'énergie ou les régimes d'occupation des sols. Des directives devaient également être élaborées pour orienter les investissements à long terme; ainsi, la fixation du prix des émissions de carbone et la suppression progressive des subventions applicables aux combustibles fossiles pouvaient modifier sensiblement la situation de l'investissement. Deuxièmement, il convenait de résoudre les problèmes rencontrés en adoptant une approche multipartite et la question du financement pouvait rapprocher les différents acteurs et renforcer leurs intérêts communs. Troisièmement, la durabilité devrait être prise en compte dans les considérations économiques. M^{me} Ishii a demandé instamment aux décideurs de noter d'instamment que les écosystèmes constituaient la principale source de revenus des personnes pauvres et les plus marginalisées et étaient à la base de toute activité économique.

103. Au cours du débat interactif, des déclarations ont été faites par les représentants des États participants ci-après : Argentine, Bahamas, Barbade, Ghana, Guinée-Bissau, Italie, Lesotho et Nigéria. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies ci-après : Bureau pour la réduction des risques de catastrophe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme alimentaire mondial, Union internationale des télécommunications. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations de la société civile et des entités du secteur privé ci-après : European Network on Debt and Development, Confédération syndicale internationale, Oxfam GB, Biovision, KPMG, Centre pour l'entreprise privée internationale, AbzeSolar.

104. Au cours du débat interactif, les principaux points ci-après ont été abordés :

- Il importait de mobiliser des ressources publiques nationales en faveur du développement, notamment en mettant en œuvre des réformes visant à élargir l'assiette fiscale nationale et à renforcer l'administration fiscale. Il convenait d'enrayer les flux financiers illicites, qui épuisaient considérablement les ressources nationales de certains pays;
- Il importait d'instaurer un environnement favorable à l'esprit d'entreprise et à la création de petites et moyennes entreprises. Il était nécessaire de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises et d'assurer un financement

adéquat des transactions commerciales pour les entreprises. Il convenait également de se pencher sur les problèmes que rencontraient les petites et moyennes entreprises dans le secteur non structuré de l'économie. Enfin, des marchés des capitaux devaient être établis au niveau local;

- Certains intervenants ont annoncé qu'il fallait améliorer l'accès des pays en développement aux marchés internationaux des capitaux. Toutefois, cela pouvait entraîner une augmentation de la dette et il était possible que certains pays doivent renoncer aux apports financiers à court terme et attirer plutôt des investissements à long terme dans des secteurs essentiels comme l'infrastructure. Il importait également de disposer d'instruments permettant de mobiliser et d'attirer un financement privé à plus long terme, comme des marchés des obligations en monnaie locale;
- L'attention a été appelée sur la question des partenariats multipartites conclus en vue de promouvoir le développement durable, en particulier ceux associant le secteur public et le secteur privé. Les partenariats public-privé pouvaient favoriser considérablement le développement, mais ils devaient porter sur des domaines dans lesquels ils pouvaient apporter une valeur ajoutée supérieure à celle que les pouvoirs publics auraient pu obtenir par leurs propres moyens. De plus, ces partenariats ne devaient pas compromettre les obligations sociales incombant à l'État et le mode d'utilisation des ressources dans le cadre de ces partenariats devait être transparent, efficace et étroitement surveillé;
- Il importait d'établir un dialogue efficace et constructif entre les secteurs public et privé à tous les niveaux (national, régional et mondial). À cet égard, le Forum sur le commerce international, parallèlement à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, constituait le plus grand rassemblement mondial de hauts représentants du secteur privé consacré au développement. Le Forum avait réuni 800 participants et contribué à la tenue d'un dialogue mondial relatif à l'instauration d'un environnement favorable aux entreprises. Plusieurs initiatives et partenariats visant à promouvoir la participation et l'engagement à grande échelle y avaient été annoncés;
- Les intervenants ont souligné que l'aide publique au développement était primordiale, en particulier pour les pays les plus pauvres, les personnes les plus vulnérables et les domaines social et environnemental. Il était nécessaire que les pays honorent leurs engagements en la matière;
- Les participants ont insisté sur le fait que l'environnement international devait favoriser la prise de décisions par les pays en développement afin que ceux-ci puissent mobiliser effectivement les ressources nationales en faveur du développement durable. Il importait que ces pays disposent d'une marge de manœuvre décisionnelle. Il convenait également que le système de gouvernance économique mondiale favorise les progrès en la matière. Toutefois, il faudrait probablement trouver un compromis judicieux entre la représentativité et l'efficacité de ce système;
- Il a été demandé de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organisme intergouvernemental. L'universalité du Comité a été soulignée et il a été affirmé qu'aucun organisme mondial chargé de questions fiscales ne pourrait fonctionner si de nombreux

pays en développement ne pouvaient se prononcer sur des questions internationales relatives à la fiscalité;

- Les intervenants ont mis en lumière l'importance de la coopération régionale pour le financement du développement durable. La création de mécanismes régionaux destinés à endiguer les flux illicites et la mise en place de marchés boursiers et de marchés des obligations régionaux, entre autres, pouvaient grandement contribuer à la mobilisation des ressources en faveur du développement durable. Des progrès considérables avaient été effectués en Asie en la matière et les participants se sont félicités de la création de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure qui avait pour objet de mobiliser l'abondante épargne régionale au profit de l'infrastructure;
- Plusieurs intervenants ont évoqué les besoins des petits États insulaires en développement, en particulier leur vulnérabilité aux changements climatiques. Il était nécessaire que les mécanismes de financement de l'action contre les changements climatiques fonctionnent rapidement, pour que ces États puissent lutter sans tarder contre des problèmes tels que l'érosion des plages et la hausse du niveau des mers;
- Les participants ont également traité de la nécessité de combler le fossé numérique et de transformer la révolution numérique en une révolution du développement.

B. Assurer la cohérence des politiques et un environnement propice au développement durable à tous les niveaux

Table ronde 2

105. La table ronde était coprésidée par Per Bolund, Ministre suédois des marchés financiers et de la consommation, et Andres Escobar, Vice-Ministre colombien des finances. Zhu Min, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, a animé les débats. Les experts suivants ont fait des exposés : Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail; Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); Joseph Stiglitz, Professeur à l'Université Columbia; Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud et Président du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, constitué par l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. José Antonio Ocampo, Président du Comité des politiques de développement et coprésident de l'Initiative for Policy Dialogue, et Wellington Chibembe, Secrétaire général adjoint de la Confédération syndicale internationale, ont également participé aux débats.

106. Les coprésidents ont présenté les points qui allaient être examinés. M. Bolund a mis en lumière la croissance inégale de l'économie mondiale et les conséquences des flux de capitaux volatiles. Il a souligné que l'égalité des sexes jouait un rôle important dans l'amélioration du potentiel de croissance et l'élimination de la pauvreté. M. Escobar a insisté sur le fait que les objectifs de développement durable s'inscriraient dans une optique plus large que les objectifs du Millénaire pour le développement et que les moyens nécessaires à leur réalisation dépasseraient donc les modes de financement actuels. Il a souligné qu'il convenait de combler les

lacunes en matière de financement et de réglementation de l'infrastructure et de remédier à l'instabilité de la situation macroéconomique mondiale.

107. M. Zhu a fait observer que les notions de cohérence des politiques et d'environnement favorable avaient évolué et tenaient désormais compte d'un plus grand nombre d'acteurs et de questions. Il a affirmé que les États ne devaient plus seulement assurer la cohérence de leurs politiques fiscales et monétaires mais aussi celle de leurs politiques relatives à l'emploi, à la problématique hommes-femmes, à l'environnement et aux questions sociales. Au niveau international, les politiques commerciales, économiques et financières devaient être en accord avec les politiques sociales et environnementales.

108. M. Ryder a souligné qu'il importait que les politiques du marché du travail et les politiques sociales soient cohérentes avec les politiques économiques et financières. Les États s'efforçaient de redresser l'économie mondiale et de réformer le système financier à la suite de la crise financière de 2008 et, à cet égard, il convenait d'assurer un emploi productif et décent pour tous. M. Ryder a demandé que des politiques soient élaborées pour faire baisser le taux de chômage très élevé et qu'une protection sociale minimale soit assurée. Il a expliqué qu'en améliorant les possibilités d'emploi, un cercle vertueux se mettait en place, lequel se traduisait par la hausse des revenus, de l'épargne et des investissements. En matière de développement durable, l'emploi représentait donc à la fois la fin et les moyens. M. Ryder a vivement conseillé de promouvoir la création de micro, petites et moyennes entreprises et d'investir dans le travail décent afin de créer de l'emploi. Selon lui, le financement et l'emploi étaient deux éléments complémentaires indispensables au développement durable et il était nécessaire d'établir de nouveaux principes directeurs pour le nouveau programme de développement durable.

109. M^{me} Mlambo-Ngcuka a commencé par observer que 20 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, les fonds disponibles pour instaurer l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme étaient encore nettement insuffisants. Elle a fait remarquer, par exemple, que la part des budgets nationaux consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes était inférieure à 1 %. De nombreux pays avaient fortement et favorablement modifié leur politique, créé des lois, amélioré leur système d'éducation et leurs institutions et renforcé les mesures de lutte contre les problèmes touchant les filles, mais le financement de l'action relative aux priorités en matière d'égalité des sexes restait insuffisant. M^{me} Mlambo-Ngcuka a mis en lumière que les femmes étaient sous-représentées dans les sphères économique et politique. Aucun salaire minimum pour les femmes n'avait été fixé et un grand nombre d'entre elles avaient des emplois temporaires; en conséquence, certaines femmes n'avaient pas accès à des soins de santé et à des soins de maternité, ce qui avait des répercussions en termes de pauvreté. Si aucun changement n'était opéré et si l'on n'intervenait pas plus activement, il faudrait plusieurs décennies pour que les hommes et les femmes participent équitablement à l'activité politique et économique. De nombreux progrès avaient été accomplis sur le plan politique mais les décisions prises n'avaient pas toujours été appliquées.

110. M. Stiglitz a affirmé que, si le financement était essentiel au développement durable, le type de financement et les conditions dont il était assorti importaient également. Les besoins d'investissements étaient immenses, mais l'épargne mondiale était abondante. Cependant, le système financier n'était pas parvenu à mettre cette épargne au service du développement de manière efficace. Le système

était devenu trop axé sur le court terme alors que le développement durable nécessitait des investissements à long terme. M. Stiglitz a lancé un appel en faveur d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination entre les ministères et les institutions et demandé que les organisations universelles comme l'ONU jouent un rôle plus important. Il a affirmé qu'il convenait de mieux encadrer la gestion des effets des politiques et déploré les lacunes des règles régissant les trois domaines ci-après : la coopération, les cadres de restructuration de la dette souveraine, et les accords internationaux d'investissement en place et la réduction de la marge de manœuvre décisionnelle qu'ils supposent. M. Stiglitz a souligné qu'il importait de renforcer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Il s'est déclaré préoccupé par les conditions du plan de sauvetage de la Grèce, lesquelles avaient entraîné une des plus graves dépressions de l'histoire, caractérisée par un taux de chômage élevé. Il a mis l'accent sur la nécessité de mieux gérer les problèmes liés à la dette dans un cadre juridique global. Il a fait valoir que si le problème de restructuration de la dette pouvait être résolu au moyen de contrats, il n'aurait pas été nécessaire de créer des tribunaux des faillites au niveau national et il a appelé à la création d'une institution analogue au niveau international.

111. M. Mbeki a fait savoir que les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique inquiétaient les gouvernements africains. Ce problème compromettait grandement la mobilisation des ressources en faveur du développement durable; selon les estimations, les flux financiers illicites auraient privé l'Afrique de plus de mille milliard de dollars ces cinquante dernières années. M. Mbeki a affirmé que ces flux étaient dus principalement à la falsification des prix, notamment par les grandes entreprises, aux activités criminelles et à la corruption. Il a demandé que les différentes institutions gouvernementales renforcent leur coopération et que les cadres réglementaires et légaux soient cohérents. Il a également estimé que les pays de destination des flux financiers illicites devaient prendre des mesures supplémentaires et œuvrer de manière moins fragmentée. Comme M. Stiglitz avant lui, M. Mbeki a mis en avant l'importance que revêtaient les discussions sur la coopération internationale en matière fiscale qui se tenaient à l'Organisation des Nations Unies, où la question pouvait être abordée de manière globale et universelle.

112. M. Ocampo a réaffirmé qu'il importait que les pays en développement participent davantage à la prise des décisions économiques et à la définition des normes économiques et soient mieux représentés dans les instances compétentes. Il a annoncé que, selon lui, les politiques internationales manquaient de cohérence dans les trois domaines suivants: le dispositif de gouvernance relatif à la fiscalité internationale; un cadre de restructuration de la dette actualisé, méthodique, efficace et équitable, remarquable par son absence; la réforme du système monétaire international. Il s'est déclaré favorable à la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organe intergouvernemental et à l'élaboration d'une convention des Nations Unies relative à l'évasion fiscale et aux flux financiers illicites. Il a affirmé que les gouvernements devaient disposer d'une marge de manœuvre pour élaborer et appliquer des politiques et en évaluer les effets. Il a demandé au Fonds monétaire international d'augmenter l'émission de droits de tirage spéciaux lors de l'examen qu'il effectuera plus tard dans l'année.

113. Au cours des débats interactifs, des déclarations ont été faites par les représentants des États participants ci-après : Afrique du Sud (au nom du Groupe

des 77 et de la Chine), Argentine, Bhoutan, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Jamaïque, Mali, Namibie, République dominicaine, Seychelles, Soudan, Tchad et Zambie. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations intergouvernementales et des organismes des Nations Unies ci-après : Organisation mondiale de la Santé; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Conseil des droits de l'homme; et par l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse. Des déclarations ont également été faites par des représentants des organisations de la société civile et des entités du secteur privé ci-après : CGT-Argentina; Reality of Aid et Latinadd; European Foundation Centre; Association internationale de l'industrie des engrais; South African Local Governments Association.

114. Au cours de la discussion, Kingsley Mamabolo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a reconnu que le développement durable devait être pris en considération à tous les niveaux et souligné qu'il convenait de tenir compte du principe de responsabilité commune mais différenciée et de l'importance fondamentale de la coopération Nord-Sud. Il a également soutenu qu'il fallait respecter la marge de manœuvre décisionnelle des pays en développement. Jugeant nécessaire de renforcer la coopération internationale en matière fiscale, M. Mamabolo a demandé que le document final de la Conférence prévoie l'élaboration d'une définition officielle des flux financiers illicites et la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organe intergouvernemental. Par ailleurs, il a demandé aux pays développés d'augmenter le montant de l'aide publique au développement, notamment en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, d'accroître le partage des technologies, de veiller à ce que les régimes de propriété intellectuelle et les règles applicables de l'Organisation mondiale du commerce soient favorables au développement durable, d'adopter un mécanisme de facilitation des technologies et de mettre en place une banque de technologies pour les pays les moins avancés. M. Mamabolo a également demandé que davantage de progrès soient accomplis dans les questions relatives à la dette.

115. Les représentants des gouvernements, des institutions concernées, de la société civile et du secteur privé ont participé à un débat interactif au cours duquel les points suivants ont été abordés :

- Plusieurs délégations ont souligné que les stratégies nationales de développement durable étaient essentielles et qu'il incombait aux pays d'inclure des objectifs de développement durable dans leurs stratégies nationales. Elles devaient reposer sur un recensement et une évaluation des stratégies de développement durable et des cibles associées et s'accompagner de plans de mise en œuvre;
- Plusieurs intervenants ont affirmé qu'un mécanisme solide de suivi du financement du développement à plusieurs niveaux devait être en place et s'appuyer sur les données d'expérience nationales;
- De nombreux représentants ont soulevé la question du renforcement des capacités. Les ressources humaines étaient essentielles pour prendre des décisions politiques complexes et les mettre en œuvre. En matière de flux

financiers illicites, les capacités fondamentales consistaient à prévenir et à repérer les flux et à appliquer les règles;

- Les intervenants ont souligné que les petits États insulaires en développement étaient particulièrement vulnérables aux événements relatifs au commerce, à la soutenabilité de la dette et aux changements climatiques. Un représentant a proposé de créer de nouveaux mécanismes d'échange de créances qui prévoient une remise de dette si des investissements en faveur de la protection de l'environnement au niveau national étaient effectués, comme demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. De nouveaux outils devaient être élaborés pour les petits États insulaires en développement, notamment un indice de vulnérabilité;
- Les participants ont souligné l'importance des soins de santé et fait valoir que les coûts y afférents devaient être considérés comme des dépenses d'investissement et non de consommation, puisque ces services pouvaient stimuler le capital humain et créer des emplois, notamment pour les femmes;
- Davantage de mesures devaient être prises pour lutter contre les flux financiers illicites, notamment dans les pays de destination. Les intervenants se sont également prononcés en faveur de la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organe intergouvernemental;
- Le produit intérieur brut par habitant ne devait pas être le seul critère pris en compte pour décider de l'octroi de prêts à des conditions libérales et de subventions;
- Plusieurs représentants de la société civile ont affirmé que le secteur privé devait répondre de ses activités, en particulier dans le cadre des partenariats public-privé. Le cadre de responsabilisation de ces partenariats devait être amélioré. Par ailleurs, pour qu'une entreprise respecte le principe de responsabilité, il fallait avant tout qu'elle paie dûment ses impôts dans le pays où elle opère;
- Les représentants des organismes philanthropiques ont demandé qu'un environnement plus favorable au secteur philanthropique soit instauré et que ce secteur soit pris en compte de manière plus systématique dans les concertations sur les politiques, tant au niveau national que mondial;
- Plusieurs intervenants ont abordé la question de la décentralisation et discuté des avantages qui pourraient résulter de la transposition des objectifs de développement durable et des moyens de les réaliser au niveau local, notamment en assurant une meilleure coordination du financement aux niveaux local et national;
- Un orateur a affirmé qu'il était nécessaire de modifier les mesures d'incitation prévues dans les règlements financiers et les politiques macroéconomiques afin que tous les investissements privés soient favorables au développement durable;
- Il convenait que le secteur public investisse davantage dans le domaine de l'agriculture et que davantage de ressources soient investies en faveur de la protection sociale. Un représentant du secteur privé a soutenu qu'il était essentiel de mobiliser des ressources pour l'agriculture et que ces ressources

devaient profiter aux petits exploitants agricoles et aux petites et moyennes entreprises qui produisent des intrants agricoles;

- Les droits de l'homme devaient être au cœur du financement du développement;
- Un représentant de la société civile a souligné qu'il importait de réformer le dispositif mondial de gouvernance économique et d'accorder un rôle plus important à l'Organisation des Nations Unies du fait de son caractère universel. En outre, les intervenants ont mis en avant l'importance de la gestion du compte de capital et du service de la dette pour la réalisation des objectifs de développement durable;
- Les participants ont aussi évoqué la cohérence entre le commerce et le cadre mondial de financement des objectifs de développement durable et affirmé que les sanctions économiques et commerciales unilatérales empêchaient la mise en œuvre des politiques au niveau national;
- Il était également nécessaire de lutter contre les fonds vautour. La loi contre les fonds vautours adoptée récemment par la Belgique a été saluée et les autres pays ont été invités à s'en inspirer pour empêcher ces fonds d'exploiter d'autres États.

Table ronde 4

116. La table ronde 4 a été coprésidée par M. Goodall Gondwe, Ministre malawien des finances, de la planification et du développement et par M^{me} Lilianne Ploumen, Ministre néerlandaise de la coopération pour le développement et du commerce international.

117. M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a animé la table ronde. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : M^{me} Vesna Pusić, Première Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la Croatie; M. Ato Getachew Adem, Ministre d'État de la Commission de planification (Éthiopie); M. Jaime Alfredo Miranda, Vice-Ministre des affaires étrangères (El Salvador); et M^{me} Alicia Barcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. M. Richard Samans, Directeur du Centre for the Global Agenda et membre du conseil d'administration du Forum économique mondial, a pris la parole.

118. Dans son allocution liminaire, M^{me} Ploumen a attiré l'attention sur l'importance de la cohérence et de la coordination pour le développement durable. Elle a fait valoir qu'au niveau national, les politiques des différents ministères devaient être coordonnées, ce qui pouvait être accompli, selon la situation spécifique de chaque pays, par un ministère spécialement chargé de la coordination. Elle a également souligné la nécessité de rechercher des points communs et des synergies entre tous les acteurs, notamment les parties prenantes externes. En outre, elle a déclaré que les pays devaient s'assurer que leurs politiques étaient compatibles avec les besoins des autres pays en matière de développement et a fait valoir que les pays développés et les pays à revenu intermédiaire devaient évaluer les répercussions de leurs politiques sur les pays plus pauvres.

119. M^{me} Pusić a fait observer que les notions de « fournisseur d'aide » et de « bénéficiaire de l'aide » avaient engendré des malentendus conduisant à de moins bons résultats. Elle a plaidé en faveur de partenariats mutuellement bénéfiques, fondements de la coordination pour le développement. L'octroi de financements devrait aller de pair avec la coopération économique, sous forme par exemple de partenariats commerciaux qui créaient des débouchés pour les pays bénéficiaires. La coopération pour le développement était l'instrument clef de toutes relations internationales. Selon elle, la coopération pour le développement comprenait trois éléments d'égale importance : les ressources financières, les connaissances et les partenariats. En conclusion, elle a plaidé pour les petits donateurs et cité des exemples montrant à quel point des montants modestes pouvaient avoir des conséquences importantes lorsqu'ils étaient bien ciblés. D'après son expérience, les petits donateurs pouvaient également agir conjointement pour donner un effet multiplicateur à leur action. M^{me} Pusic s'est élevée contre l'action dispersée des grands donateurs qui définissent le programme de développement et s'est déclarée favorable à la participation de petits donateurs à un programme plus large, en vue de parvenir à un consensus politique sur l'approche du développement et le programme de développement.

120. M. Miranda a déclaré que les délégués ne devaient pas quitter Addis-Abeba sans conception précise des modes de financement cohérents et systématiques qui permettraient de relever les défis de développement pour l'après-2015. La communauté internationale devait prendre en compte les conséquences préjudiciables de politiques erronées, concernant par exemple les pressions que les investissements directs à l'étranger pourraient exercer sur l'abaissement des normes sociales, les conséquences de la crise économique et financière de 2008 sur les pays en développement. Soulignant les conséquences dommageables des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes sur les pays en développement, M. Miranda a rappelé que les pays à revenu intermédiaire étaient particulièrement vulnérables, du fait qu'ils ne bénéficiaient pas d'aide préférentielle ou extérieure. Les investissements étrangers présentaient des risques pour les pays en développement en raison de leur instabilité et des pressions exercées sur les pays bénéficiaires. Ces pressions aboutissaient souvent à l'octroi de concessions aux investisseurs étrangers pouvant entraîner une baisse des recettes fiscales et porter préjudice aux entreprises nationales qui ne pouvaient se battre à armes égales. Il importait de lutter contre les mouvements illicites de capitaux au niveau international et de permettre aux pays en développement de se faire entendre lors de l'établissement des normes d'imposition. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devrait être transformé en organe intergouvernemental. Il importait également de mettre en place un cadre juridique multilatéral pour résoudre les crises de la dette souveraine au sein d'une instance neutre qui prendrait en compte les besoins humains et les objectifs de développement durable, laquelle tiendrait les créateurs et les débiteurs responsables de leur comportement et donnerait voix au chapitre à toutes les parties. En conclusion, M. Miranda a affirmé qu'il était urgent de restructurer le système de gouvernance économique internationale pour que les pays en développement aient davantage leur mot à dire et de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité; il a également préconisé que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, joue un rôle plus important dans l'examen des progrès accomplis dans le financement du développement.

121. M. Adem a présenté le système éthiopien de planification nationale. Les systèmes de planification étaient essentiels à la cohérence et la coordination. L'Éthiopie avait accordé la priorité à une planification cohérente dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la construction de routes et de la sécurité alimentaire et la collaboration des ministères techniques et du ministère des finances et du développement économique. Il était important que les objectifs du Millénaire pour le développement, et à présent les objectifs de développement durable deviennent des éléments essentiels du processus de planification. L'Éthiopie avait associé toutes les parties prenantes aux consultations sur les plans nationaux pour que le pays tout entier y participe et pas seulement les pouvoirs publics. Il était important d'axer la politique macroéconomique sur l'élimination de la pauvreté et le développement plutôt que sur la stabilisation. Même si, en Éthiopie, le secteur privé n'en était qu'à ses débuts, les investissements publics avaient contribué à stimuler les investissements privés dans toutes les régions et à maintenir des taux de croissance élevés. Enfin, la coordination verticale et horizontale était essentielle à la prise en compte des priorités nationales dans les politiques au niveau des États et au niveau local.

122. M^{me} Barcena a déclaré que les inégalités étaient le principal problème structurel en Amérique latine, région la plus inégalitaire au monde. Les taux de pauvreté et les inégalités avaient certes diminué en raison de politiques sociales énergiques, mais un palier avait été atteint en 2012. L'Amérique latine avait besoin d'un nouveau modèle où la cohérence et la coordination des politiques macroéconomiques, fiscales, sociales et productives seraient assurées. Les emplois décents étaient cruciaux pour lutter contre les inégalités. L'Amérique latine avait besoin d'un nouveau contrat social aux termes duquel les milieux d'affaires et les élites s'acquitteraient de leur juste part d'impôts et les pouvoirs publics fourniraient de meilleurs services et redistribueraient mieux la richesse, la technologie et le capital. Le programme de développement pour l'après-2015 devait être mis en œuvre de manière à instaurer des synergies entre les aspects économique, social et environnemental du développement durable. Un comité interministériel devrait élaborer des plans à long terme rattachés au budget national et aux systèmes statistiques nationaux. Pour financer ces plans, les pays devraient mobiliser davantage de ressources nationales, prévenir la manipulation des prix de transfert par les entreprises multinationales et mettre en place un organe de l'ONU chargé des questions fiscales. M^{me} Barcena a également attiré l'attention sur les problèmes de soutenabilité de la dette dans la région des Caraïbes et déclaré qu'il conviendrait d'annuler la dette des pays de cette région.

123. M. Samans a évoqué trois problèmes importants de cohérence : en premier lieu, ceux liés à la cohérence entre croissance, intégration sociale et viabilité environnementale; en deuxième lieu, les problèmes de cohérence institutionnelle aux niveaux national et international, et enfin les problèmes de cohérence entre les différentes parties prenantes externes, telles que les milieux universitaires, les entreprises et la société civile. Il fallait privilégier l'augmentation soutenue du niveau de vie plutôt que la progression du produit intérieur brut moyen par habitant. La mise en place d'institutions serait cruciale. M. Samans a proposé de nouvelles mesures concrètes, dans le cadre desquelles investisseurs et pouvoirs publics élaboreraient des dispositifs de financement public-privé afin de résoudre les problèmes posés par les changements climatiques et le développement.

124. Lors du débat interactif, des déclarations ont été faites par les représentants des États participants ci-après : Argentine, Hongrie, Japon, Lesotho, Liechtenstein, Maroc, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Philippines, Portugal, Samoa, Serbie et Suède; par les représentants des organisations intergouvernementales et des entités du système des Nations Unies suivantes : Forum des îles du Pacifique, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Banque mondiale; par les représentants des organisations de la société civile et des entités du secteur privé ci-après : Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Confédération syndicale internationale, African Development Initiatives Network, UBS and Society, Swedfund et Fonsis (Fonds souverain d'investissements stratégiques).

125. Les discussions ont porté sur les points clefs suivants :

- Certaines délégations ont fait valoir que les questions des changements climatiques et du financement du développement devraient être abordées ensemble. Dans cette optique, il faudrait lutter plus efficacement contre les subventions aux combustibles fossiles et instaurer la tarification du carbone. Des mesures devraient être prises d'urgence à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique;
- Le financement de la coopération pour le développement et de la lutte contre les changements climatiques était insuffisant. Ni les contributions à l'aide publique au développement ni les promesses de financement en matière de lutte contre les changements climatiques n'ont été à la hauteur des attentes;
- Les pays se sont trop longtemps concentrés sur les plafonds fixés pour le déficit budgétaire et n'ont donc pas investi suffisamment dans les infrastructures favorisant la croissance. Les dépenses du secteur public pourraient accélérer la croissance et attirer les investissements privés;
- L'aide publique au développement devrait servir à stimuler et favoriser les investissements privés. Certaines délégations ont fait valoir que le financement privé avait un rôle important à jouer dans divers secteurs dont la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et la réduction des risques de catastrophe;
- L'état de droit et la protection des droits de l'homme étaient des conditions nécessaires pour attirer l'investissement direct à l'étranger et des principes fondamentaux pour la réalisation du développement durable;
- L'autonomisation des femmes en vue de leur participation à l'activité économique a été un élément important de la cohérence des politiques;
- Il serait indispensable de rapatrier les capitaux transférés illégalement à l'étranger vers leur pays d'origine mais cela nécessiterait une intervention des pays riches, les pays en développement n'ayant aucun moyen de localiser ces capitaux;
- Il faudrait que les pays en développement progressent dans la chaîne de valeur ajoutée et participent davantage à la création de valeur. Leurs efforts ont cependant été entravés par les politiques des pays riches, lesquelles devraient être harmonisées avec les objectifs de développement durable;

- Des représentants de la société civile ont souligné l'importance pour les pays en développement de disposer d'une marge de manœuvre, de remédier aux inégalités qui existent dans les régimes de droits de propriété intellectuelle et de corriger les déséquilibres pour que les petites et moyennes entreprises soient mieux intégrées dans les chaînes de valeur ajoutée;
- La question de la marginalisation des femmes dans les chaînes internationales de valeur ajoutée a été également évoquée. Les femmes ont été de plus en plus cantonnées à des emplois occasionnels, dans le cadre desquels ni les normes minimales en matière de travail ni leurs droits fondamentaux ne sont respectés;
- Des préoccupations ont également été évoquées à l'égard de la privatisation des services publics et des répercussions des clauses relatives au règlement des différends entre les investisseurs et les États sur la réalisation du développement durable. Des représentants de la société civile ont proposé de réintroduire dans le document final de la Conférence d'Addis-Abeba la phrase indiquant qu'il convenait d'examiner de façon appropriée les clauses relatives au règlement des différends entre les investisseurs et les États dans les accords d'investissement;
- Les organismes économiques et commerciaux internationaux devraient s'employer davantage à assurer la cohérence des politiques en incorporant les objectifs de développement durable dans leurs politiques et pratiques. Ils devraient également s'attacher à promouvoir davantage la cohérence entre les politiques macroéconomiques, l'intégration sociale et la création d'emplois décents. Il serait également important de préserver la marge de manœuvre des pays en développement;
- Un représentant du secteur privé a fait valoir qu'il était nécessaire de procéder à une réflexion à long terme et que les questions relatives à la gouvernance, l'environnement et la société ne devraient plus relever uniquement de la responsabilité sociale, mais être intégrées dans toutes les activités des entreprises;
- Les investissements durables pourraient permettre de créer des emplois plus nombreux et meilleurs et de favoriser une croissance qui profite à tous. L'investissement de fonds publics dans le secteur privé devrait viser à susciter des retombées positives sur la société et à assurer la durabilité et la viabilité financière;
- Le représentant d'un fonds souverain a proposé que davantage de gouvernements recourent à des structures financières dans lesquelles les biens publics seraient gérés par des experts de la gestion d'actifs indépendants qui maximiseraient les rendements, à l'instar de leurs homologues travaillant pour des fonds de capital-investissement. Il a proposé l'instauration d'un mécanisme de répartition des bénéfices entre le gouvernement, les investisseurs et les fonds souverains;
- L'importance de la cohérence nationale et la nécessité d'adopter une approche pangouvernementale ont été soulignées. Des participants ont demandé que la Conférence examine la nécessité de renforcer les ministères de la coordination et de la planification, notamment leurs compétences et leur capital humain;

- Des participants ont souligné l'importance de trouver des solutions profitables à tous concernant la cohérence des politiques. Celle-ci a été difficile, même au niveau national. Les ministères ont eu tendance à travailler en vase clos, ce qui a causé des problèmes d'exécution. La coopération régionale ainsi que l'évaluation et le suivi permettraient de surmonter ces difficultés;
- Des intervenants ont appuyé l'idée que l'ONU devrait jouer un rôle dans l'amélioration des processus de restructuration de la dette souveraine;
- Le représentant de la Banque mondiale a souligné que les banques multilatérales de développement étaient prêtes à apporter leur assistance aux pays dans les domaines des infrastructures et de la mobilisation des ressources nationales;
- Il faudrait assurer le suivi des résultats, tirer les enseignements de l'expérience et résoudre les difficultés de mise en œuvre. À cette fin, il serait nécessaire d'adopter une approche directive mais ouverte à tous en matière de planification et de travailler de la base vers le sommet s'agissant de la mise en œuvre.

Table ronde 6

126. La table ronde 6 était coprésidée par le Vice-Ministre polonais des affaires étrangères, Konrad Pawlik, et le Ministre rwandais des finances et de la planification économique, Claver Gatete. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat et Secrétaire général de la Conférence, a animé les débats.

127. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : la maire de Victoria (Seychelles) et Coprésidente de Cités et gouvernements locaux unis, Jacqueline Moustache-Belle; le Directeur exécutif du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Joan Clos; la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Grete Faremo.

128. Les commentateurs étaient le Directeur général de la Société internationale pour le développement, Stefano Prato, et le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Gyan Chandra Acharya.

129. MM. Pawlik et Gatete ont présenté le sujet. Ils ont souligné que pour parvenir à un développement durable, il faudrait recourir à tous les moyens possibles et créer un environnement propice à l'élaboration de politiques, c'est-à-dire respectueux des principes de bonne gouvernance et d'état de droit, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, notamment. Ils ont aussi souligné que les politiques ne devaient pas aller à l'encontre du développement durable. Dans ce contexte, la table ronde porterait plus particulièrement sur les moyens d'assurer la cohérence des politiques relatives au développement durable.

130. M. Wu a fait remarquer que le Programme d'action d'Addis-Abeba fournissait pour le financement du développement durable un cadre qui permettrait d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un tel développement. Il s'est félicité du fait que les États Membres soient convenus d'un accord ambitieux et a déclaré qu'il était désormais temps de procéder à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, il a insisté sur la nécessité d'harmoniser les politiques à bien des niveaux. Plus tôt dans les débats,

on s'était attardé sur la cohérence des politiques et des trois dimensions du développement durable, tandis que les débats du jour porteraient sur la cohérence « verticale » entre les institutions locales, nationales et mondiales, leurs grandes orientations et leurs priorités. L'orateur a également encouragé les intervenants à s'exprimer sur les manières dont on pourrait perpétuer l'esprit du Programme d'action d'Addis-Abeba et à échanger leurs points de vue sur les moyens d'assurer un solide processus de suivi qui soit bénéfique à tous les acteurs.

131. M^{me} Moustache-Belle a souligné qu'Addis-Abeba constituait une occasion unique de poser les jalons de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Puisque c'est à l'échelle des villes et des territoires que sont créées des communautés prospères, inclusives et durables, elle a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités et les moyens financiers des gouvernements locaux. Elle s'est félicitée du fait que l'accent ait été mis sur le renforcement de ce type de capacités dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Elle s'est attardée sur le domaine d'activité prioritaire que sont les investissements dans les infrastructures, y compris des réseaux de transports plus intelligents, et les mécanismes de financements correspondants. L'aide publique au développement resterait cruciale, en particulier dans les pays les moins avancés, et permettrait de tirer le meilleur parti des ressources nationales. Elle a également souhaité la mise en place de cadres réglementaires solides pour que le financement mixte profite aux collectivités locales. Cela comprenait des mesures garantissant des services et des infrastructures accessibles, abordables et de qualité. En guise de conclusion, elle a souligné que les gouvernements locaux et régionaux étaient prêts à travailler avec tous les partenaires pour libérer le potentiel des villes et des territoires et a appelé de ses vœux de véritables partenariats fondés sur la reconnaissance mutuelle.

132. M. Clos est convenu du fait que la coordination des mesures aux niveaux local, national et mondial était essentielle. Il fallait établir des partenariats solides entre les gouvernements locaux et centraux. Souvent, les ressources des collectivités locales étaient insuffisantes pour assurer les services publics. Il a demandé davantage de moyens, davantage d'appui financier et un renforcement des capacités pour leur permettre de mobiliser des ressources lorsque les gouvernements centraux n'ont pas les ressources financières suffisantes pour les appuyer. Il a insisté sur le défi que représentait la lutte contre la pauvreté urbaine et a qualifié le potentiel de l'urbanisation de moteur de croissance. Il était donc primordial d'investir dans les infrastructures urbaines. Quant à l'avenir, M. Clos a fait remarquer que les discussions prochaines sur le financement du développement devraient reconnaître les collectivités locales en tant qu'acteur politique afin que leurs efforts et contributions au développement durable soient reconnus et soutenus de manière idoine.

133. M^{me} Faremo a noté que la cohérence était le résultat d'actes concrets, par exemple la prestation de services d'achat, de gestion de projet et d'infrastructure. Les projets financés par l'aide publique au développement en particulier devraient viser l'excellence et être exemplaires. L'harmonisation des processus d'élaboration, de gestion et de réalisation des projets contribuerait grandement à la construction des infrastructures nécessaires pour parvenir au développement durable. L'oratrice a également appelé à une utilisation de l'aide publique au développement qui soit stratégique et attire davantage de fonds du secteur privé, y compris par des garanties de risques de premier ordre et le renforcement des capacités des gouvernements. Elle a en outre noté que le système des Nations Unies, où les pays rassemblés

défendent des valeurs communes, avait un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'intermédiaire désintéressé, avait la capacité de créer des alliances pour atteindre les objectifs de développement et transformer les idées en actes et résultats.

134. M. Prato a noté que l'harmonisation des politiques devait aller de pair avec les droits de l'homme et un développement centré sur l'humain et la planète. Souvent, les débats sur la cohérence se concentraient sur la croissance économique, sans tenir compte des inégalités croissantes. Il a par ailleurs noté que les pays en développement voyaient leur souveraineté décroître progressivement en raison d'accords internationaux qui limitaient leur marge de manœuvre. La démocratisation du système de gouvernance mondiale pourrait contrebalancer cette tendance en permettant aux pays en développement de participer à l'élaboration de normes internationales. L'orateur a toutefois regretté que le programme d'action d'Addis-Abeba ait été une occasion manquée de réformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'Organisation des Nations Unies et de faire avancer les règlements institutionnels de restructuration de la dette. Parmi d'autres exemples de manque de cohérence entre nos valeurs communes et nos aspirations, il a cité le système de commerce international, qui cristallise encore davantage les déséquilibres de pouvoir, la privatisation des services publics et le développement des infrastructures axé sur une croissance induite par les exportations, qui se fait au détriment des plus pauvres.

135. M. Acharya a souligné que la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable supposerait un changement de modèle et un renforcement substantiel des capacités, qui permette aux pays d'élaborer leurs stratégies de mise en œuvre. Le niveau des ressources disponibles devrait être cohérent avec la portée des objectifs de développement durable. Étant donné la faiblesse des activités économiques et le niveau élevé de pauvreté dans les pays les plus vulnérables, les niveaux actuels des ressources et des capacités étaient insuffisants. C'est pourquoi il a appelé la communauté internationale à apporter un appui généreux à ces pays, y compris au moyen de l'aide publique au développement et de l'octroi de ressources financières à des conditions de faveur. Pour ce faire, il fallait revoir les politiques relatives aux investissements et au commerce ainsi que réévaluer la soutenabilité de la dette. L'orateur a insisté sur le fait que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devaient être traités sur un pied d'égalité et qu'il fallait leur permettre d'être mieux entendus et représentés dans les institutions internationales. Il faut intégrer leurs programmes d'action respectifs dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable pour tenir compte de leurs problèmes particuliers. L'équité devait non seulement être au cœur des débats mais également être le principe directeur de nos efforts.

136. Après les exposés, s'est tenu un débat relatif aux politiques entre les participants, y compris les représentants des gouvernements et les acteurs institutionnels et non institutionnels.

137. Au cours du débat interactif, des représentants des États ci-après se sont exprimés : Bhoutan, Ghana, Italie, Namibie, Nigéria et Saint-Siège; des représentants des organisations intergouvernementales et entités des Nations Unies ci-après ont également fait des déclarations : Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Organisation de l'aviation civile internationale. Les

représentants des organisations de la société civile ci-après se sont aussi exprimés : Development Alternatives with Women for a New Era, le Réseau européen sur la dette et le développement, Equidad de Genero : Ciudadania, Trabajo y Familia, Jubilee USA, la Fédération internationale pour la planification familiale et Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia. Des représentants des entités du secteur privé ci-après ont également pris la parole : Master Card Foundation Canada, le Conseil international des mines et des métaux, le mécanisme pour le secteur privé du Comité des Nations Unies de la sécurité alimentaire mondiale et le centre pour l'entreprise privée internationale.

138. Les questions ci-après ont été soulevées au cours du débat :

- De nombreux participants ont souligné l'importance de l'harmonisation des politiques de développement durable à tous les niveaux, y compris local, régional, national et international;
- Pour approfondir l'harmonisation des politiques aux niveaux local et national, les participants ont demandé le renforcement des institutions et la consolidation de la coordination horizontale et verticale des activités des pouvoirs publics. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que toutes les politiques devaient être cohérentes pour accompagner le développement durable. Les participants ont fait remarquer que la cohérence des politiques nationales, y compris celles portant sur la macroéconomie et les taux de change, était essentielle;
- Nombre d'intervenants ont également noté que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour assurer la cohérence et mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 de manière efficace. L'accroissement des responsabilités, en particulier pour les autorités locales, supposerait une augmentation des ressources. Dans ce contexte, les participants ont insisté sur le rôle et la contribution potentielle de la coopération internationale, notamment du développement des capacités;
- Plusieurs orateurs ont noté que les règlements et accords internationaux actuels n'étaient pas favorables aux pays en développement et freinaient leurs efforts de transformation structurelle. Dans ce contexte, ils ont demandé une réforme du système commercial international, l'intensification des efforts de lutte contre les flux financiers illicites, le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale et des avancées sur la question de la dette souveraine;
- Plusieurs intervenants ont exprimé leur déception quant au fait que la Conférence n'ait pas accordé au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'Organisation des Nations Unies le statut de comité intergouvernemental. Plus généralement, on a souhaité que les pays en développement soient davantage entendus au sein des organismes de décision à l'échelle mondiale et plus étroitement associés à leurs travaux;
- Étant donné la vulnérabilité accrue liée à l'endettement d'un nombre important de pays, plusieurs participants ont mis en garde contre le recours aux partenariats public-privé et aux instruments qui pourraient créer un passif éventuel pour le secteur public;

- Certains participants ont également exprimé leur déception quant au fait que la Conférence d'Addis-Abeba n'ait pas permis de faire avancer les discussions sur un mécanisme de règlement de la dette souveraine. D'autres, à l'inverse, se sont félicités que les pays se soient engagés, dans le Programme d'action, à travailler pour parvenir à un consensus sur les directives relatives aux responsabilités des débiteurs et des créanciers lorsqu'ils empruntent ou prêtent de l'argent à des États;
- Dans ce contexte, les participants attendaient avec intérêt les suites qui seraient données à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le forum sur le financement du développement offrirait la possibilité de renforcer les points clés du programme sur le financement du développement. Il permettrait également de demander des comptes aux pays et de s'assurer qu'ils intègrent ce thème dans leurs politiques et autres mesures, comme ils s'y sont engagés dans le Programme d'action;
- Plusieurs orateurs ont insisté sur le rôle primordial que le secteur privé a à jouer dans le développement durable. Des participants ont appelé à consolider les partenariats avec les entreprises aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et à s'ouvrir à ces entreprises qui placent les questions environnementales et sociales et la gouvernance au cœur de leur modèle d'affaires. Des représentants de plusieurs secteurs, y compris de l'aviation et de l'industrie extractive, ont souligné qu'ils aligneraient leurs activités sur les principes du développement durable afin de contribuer à la réalisation des objectifs.
- Un certain nombre de participants ont mis en avant les défis particuliers que doivent relever les pays en situation particulière et insisté sur le fait que la communauté internationale devait intensifier son appui, notamment en les aidant à harmoniser leurs politiques.

Chapitre VI

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

139. À sa 1^{re} séance plénière, le 13 juillet 2015, la Conférence a nommé, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, une commission de vérification des pouvoirs composée des mêmes membres que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session, à savoir : le Bangladesh, le Brésil, la Chine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Jamaïque, la Namibie et le Sénégal.

140. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 15 juillet 2015.

141. Le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU, Abulkalam Abdul Momen, a été élu Président à l'unanimité.

142. La Commission était saisie d'un mémorandum du secrétariat de la Conférence daté du 14 juillet 2015 portant sur les pouvoirs des représentants des États participant à la Conférence et de l'Union européenne. Un représentant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration par laquelle il a notamment complété les informations figurant dans le mémorandum en indiquant les pouvoirs et les communications reçus ultérieurement.

143. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les pouvoirs officiels des représentants à la Conférence, présentés sous la forme requise à l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, avaient été reçus, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, des 67 États ci-après et de l'Union européenne : Algérie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Botswana, Brésil, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guyana, Hongrie, îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Koweït, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Népal, Norvège, Pakistan, Palaos, Paraguay, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, Sainte-Lucie, Saint-Siège, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

144. Comme indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration s'y rapportant, les 106 États ci-après avaient, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, communiqué au Secrétaire général de l'ONU par lettre ou télécopie émanant du chef de l'État ou du gouvernement ou du ministre des affaires étrangères, ou par lettre ou note verbale émanant du ministère, de l'ambassade ou de la mission intéressée, les informations relatives à la nomination de leurs représentants à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie,

Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

145. Comme indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration s'y rapportant, les 24 États ci-après invités à participer à la Conférence n'avaient pas, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, communiqué au Secrétaire général de l'ONU les informations relatives à leurs représentants à la Conférence : Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Dominique, ex-République yougoslave de Macédoine, Grenade, Haïti, Îles Marshall, Kirghizistan, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Oman, Ouzbékistan, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Tadjikistan, Tonga, Turkménistan et Ukraine.

146. La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les États énumérés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum susmentionné et dans la déclaration s'y rapportant, ainsi que ceux des représentants de l'Union européenne, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants des États mentionnés au paragraphe 7 du présent rapport seraient communiqués au Secrétaire général de l'ONU dès que possible.

147. La Commission a adopté le projet de résolution suivant sans le mettre aux voix :

« La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Accepte les pouvoirs des représentants des États mentionnés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat et de l'Union européenne. »

148. La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution.

Mesures prises

149. À sa 8^e séance plénière le 16 juillet 2015, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.227/7) tel que présenté par le Président. La Conférence a été informée que, depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le secrétariat avait reçu des États ci-après des pouvoirs officiels respectant la forme requise par l'article 3 du Règlement intérieur : Afrique du Sud, Bhoutan, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Colombie, Islande, Jamaïque, Lettonie, Swaziland, Tonga et Vanuatu.

150. La Conférence a adopté le projet de résolution recommandé par la Commission dans son rapport et les pouvoirs supplémentaires présentés après la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs (voir chap. I, résolution 3).

Chapitre VII

Adoption du document final de la Conférence

151. À sa 8^e séance plénière le 16 juillet 2015, le Président de la grande commission, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a prononcé une déclaration dans laquelle il a rendu compte des travaux de la Commission.

152. La Conférence a adopté le projet de résolution intitulé « Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis-Abeba » (A/CONF.227/L.1), comme recommandé par la Commission.

153. Des déclarations* comprenant notamment des explications de vote après adoption ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bénin (au nom du Groupe des pays les moins avancés), de la Bolivie (État plurinational de), du Canada, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Malawi, des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Nicaragua, du Nigéria, de la Suisse, de la Turquie, de l'Union européenne, et du Venezuela (République bolivarienne du).

* Les documents présentés pour être publiés comme documents de la Conférence figurent en annexe.

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Conférence

154. À sa 8^e séance, la Conférence a adopté le projet de rapport (A/CONF.227/L.3) tel que présenté par le Rapporteur général et autorisé ce dernier à en arrêter le texte, conformément à la pratique en vigueur à l'ONU, de façon qu'il puisse être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

155. À la même séance, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté, au nom des États Membres de l'ONU qui sont également membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens » (A/CONF.227/L.2).

156. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de résolution (voir chap. I, résolution 2).

Chapitre IX

Clôture de la Conférence

157. À la 8^e séance plénière, le 16 juillet 2015, des déclarations finales ont été prononcées par le Président de la Conférence; Hailemariam Dessalegn, le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, Sam Kahamba Kutesa, et le Secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Wu Hongbo.

158. À la même séance, le Président a déclaré close la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.227/1	4	Ordre du jour provisoire
A/CONF.227/2	3	Adoption du Règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
A/CONF.227/3		Synthèse par le Président de l'Assemblée générale des travaux des séances de fond informelles organisées dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
A/CONF.227/4		Résumé de la rencontre interactive informelle de l'Assemblée générale avec des représentants de la société civile organisée dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (New York, 9 avril 2015)
A/CONF.227/5		Résumé de l'audition informelle interactive de l'Assemblée générale tenue avec des représentants du secteur privé dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (New York, 8 avril 2015)
A/CONF.227/6	8 b)	Projet de document final de la Conférence
A/CONF.227/7	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.227/8	10	Lettre datée du 24 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Chargé d'affaires par intérim de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/9	10	Lettre datée du 24 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/10	10	Lettre datée du 27 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/11	10	Lettre datée du 29 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.227/12	10	Lettre datée du 29 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/13	10	Lettre datée du 30 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/14	10	Lettre datée du 28 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/15	10	Lettre datée du 29 juillet 2015, adressée au Secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/16	10	Lettre datée du 3 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/17	10	Lettre datée du 4 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/18	10	Lettre en date du 5 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.227/L.1	10	Projet de résolution : Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis-Abeba
A/CONF.227/L.2	11	Projet de résolution : Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens
A/CONF.227/L.3	11	Projet de rapport de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
A/CONF.227/CRP.1 (en anglais)	11	Résumé des séances plénières
A/CONF.227/CRP.2 (en anglais)	9	Table ronde 1 : Les partenariats mondiaux et les trois dimensions du développement durable
A/CONF.227/CRP.3 (en anglais)	9	Table ronde 2 : Garantir la cohérence des politiques et un environnement propice au développement durable à tous les niveaux

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.227/CRP.4 (en anglais)	9	Table ronde 3 : Les partenariats mondiaux et les trois dimensions du développement durable
A/CONF.227/CRP.5 (en anglais)	9	Table ronde 4 : Garantir la cohérence des politiques et un environnement propice au développement durable à tous les niveaux
A/CONF.227/CRP.6 (en anglais)	9	Table ronde 5 : Les partenariats mondiaux et les trois dimensions du développement durable
A/CONF.227/CRP.7 (en anglais)	9	Table ronde 6 : Garantir la cohérence des politiques et un environnement propice au développement durable à tous les niveaux
A/CONF.223/INF/1		Renseignements à l'intention des participants
A/CONF.223/INF/2 et Add.1(en anglais)		Liste des participants
A/CONF.227/MC/CRP.1 (en anglais)		<i>(Non publié)</i>
A/CONF.227/MC/CRP.2 (en anglais)	8 b)	Projet de rapport de la grande commission
A/CONF.227/MC/CRP.3 (en anglais)	8 b)	Proposition de modification du paragraphe 29 du projet de document final

